

819^{ème} Séance

Séance Publique
du lundi 17 décembre 2018

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 19 JUIN 2020 (N° 8.491)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2019
(p. 2855)

**SECONDE SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2018**

**Séance publique
du lundi 17 décembre 2018**

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; Mme Brigitte BOCONE-PAGES, Vice-Présidente du Conseil National ; Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. José BADIA, Pierre BARDY, Mme Corinne BERTANI, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mme Michèle DITLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, Mlle Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX et Pierre VAN KLAVEREN, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : S.E. Monsieur Serge TELLE, Ministre d'Etat ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie ; M. Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur ; M. Didier GAMERDINGER, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Gouvernement ; Mme Sophie VATRICAN, Directeur du Budget et du Trésor.

Assurent le Secrétariat : Mme Virginie COTTA, Chef du Cabinet du Président ; M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; Mme Elodie KHENG, Conseiller en charge des Affaires Economiques et Financières ; Mme Maryse BATTAGLIA, Chargé de Mission pour les Affaires Sociales ; M. Yann BERTRAND, Chargé de Mission pour le Budget et l'Économie ; M. Olivier PASTORELLI, Secrétaire en Chef ; Mme Marie-Laure PEPINO, Secrétaire ; Mlle Estelle LAGORSE, Secrétaire-Sténodactylographe.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la Présidence de M. Stéphane VALERI.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, cher public présent dans cet hémicycle, chers téléspectateurs et internautes qui suivent nos débats sur le canal local de la télévision ou sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc, chers compatriotes, chers amis de la Principauté qui vous intéressez à nos débats, la séance est ouverte.

Je vous rappelle que l'ensemble de cette Séance Publique sera, comme les autres, intégralement diffusé sur Monaco Info, le canal local de la télévision monégasque, ainsi que sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc, également sur Youtube et Facebook.

Monsieur le Ministre, avant de reprendre et poursuivre l'examen de ce projet de loi de budget, et comme je l'avais annoncé lors de notre dernière Séance Publique, nous vous avons adressé un courrier que j'ai cosigné avec Madame la Vice-Présidente, avec le Président de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale, ainsi que le Président de la Commission du Logement. C'était, bien-sûr, autour du thème du logement, qui avait animé nos débats de la dernière soirée publique.

Je vais demander à Madame la Vice-Présidente de donner lecture de ce courrier, afin que son contenu puisse figurer au compte-rendu des débats du Conseil National, au Journal Officiel.

Cette lettre vous a été adressée vendredi 14 décembre dernier. Elle fixe les conditions minimales requises, pour assurer un vote favorable de la majorité sur le Budget Primitif 2019, en matière de construction de logements neufs, afin de résorber la pénurie de logements domaniaux pour nos compatriotes et, bien sûr, dans les plus brefs délais possibles. Elle ne prend pas en compte, évidemment, d'autres sujets, comme par exemple la qualité de vie ou bien encore la conduite des chantiers publics, qui auront également une part importante dans le vote final de la majorité du Conseil National et dont nous allons parler ce soir.

Ce courrier fait le point sur les opérations toujours en discussion avec le Gouvernement, et ne tient évidemment pas compte des opérations déjà confirmées, comme Testimonio II pour 150 logements, + 30 en surélévation, ou l'ensemble

des opérations intermédiaires, avec 64 appartements domaniaux d'ores et déjà prévus dans les deux ou trois prochaines années, et bien sûr la surélévation des Jardins d'Apolline pour 45 logements supplémentaires qui est décidée, comme l'a souhaité le Prince.

Madame la Vice-Présidente, nous allons donc évoquer d'autres opérations, celles où il y a encore des doutes, pour lever les ambiguïtés qui demeurent jusqu'à aujourd'hui. Je vous demande donc de bien vouloir donner lecture de ce courrier.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Président, je vous remercie.

C'est un courrier adressé à Monsieur le Ministre d'Etat.

« Nous vous écrivons comme nous l'avons annoncé, suite à la Séance Publique d'hier, jeudi 13 décembre 2018.

Comme vous le savez, bien loger dans leur pays tous les Monégasques dont la situation le justifie, dans les meilleurs délais et dans des immeubles de qualité, constitue la priorité absolue pour nos compatriotes et donc pour les élus des Monégasques.

Hier soir, nous avons été confrontés à des déclarations contradictoires de différents membres du Gouvernement, dont certaines vont à l'encontre des propos constructifs, que vous avez tenus devant notre Assemblée, notamment dans votre réponse au Rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, lue en Séance Publique, le lundi 10 décembre dernier.

Nous vous rappelons donc par ce courrier, les demandes de la Majorité des élus de notre Assemblée sur ce sujet essentiel, sur lesquelles nous attendons des engagements précis :

- Compte tenu de l'urgence, nous vous demandons de nous confirmer le choix de la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD), seule méthode permettant de construire les opérations attendues, dans les délais les plus brefs, avec la qualité souhaitée et à un coût maîtrisé. Nous souhaitons que la MOD soit la méthode retenue pour les opérations suivantes :

. Testimonio II bis, opération pour laquelle nous attendons près de 200 logements neufs, livrables en 2022,

. La phase 1 du Grand Ida, pour laquelle sont prévus 140 logements neufs, livrables fin 2022.

- Cette méthode devrait être utilisée également pour les opérations intermédiaires de plus petites dimensions, non encore démarrées.

Pour l'opération « Villa Alice/Villa Jeanne », dans le secteur du Portier, qui permettra la réalisation de 15 appartements et celle de la « Villa Les Lierres/Villa Nathalie », plus conséquente, qui permettra de construire entre 25 et 50 logements dans le quartier de l'Annonciade, nous attendons une décision à la fin du premier trimestre 2019, compte tenu des discussions en cours avec certains propriétaires. A cette date, les opérations devront être décidées, dans la dimension permise par l'issue des négociations.

Le Gouvernement ayant refusé de mobiliser une partie de la réserve foncière de l'ancien parcours Vita, aujourd'hui occupé par les Serres du Jardin Exotique, nous attendons une ou deux opérations nouvelles de substitution, telles que promises par vous, hier soir, devant contribuer à la livraison d'une centaine de logements, dans un délai de 4 ans maximum.

La surélévation de l'immeuble Testimonio II, pour une trentaine de logements supplémentaires, doit être confirmée.

Nous vous remercions par avance de nous faire connaître, par écrit, la position du Gouvernement Princier sur l'ensemble de ces demandes. Nous étudierons avec une grande attention et elle sera déterminante pour le vote de la loi de Budget Primitif 2019, par la majorité des élus des Monégasques.

Dans cette attente, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération. »

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Madame la Vice-Présidente pour cette lecture.

Monsieur le Ministre d'Etat nous a répondu cet après-midi dans un courrier que j'ai fait diffuser immédiatement à l'ensemble des Conseillers Nationaux.

Je vous propose donc, Monsieur le Ministre d'Etat, si vous le voulez bien, de nous en donner lecture. Nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Bien sûr, Monsieur le Président. Je suis moi-même très heureux de contribuer, par ce courrier, à dénouer la tension qui a existé dans nos débats.

Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux, Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, Mesdames, Messieurs, chers amis, je vais vous en faire lecture.

« En réponse à votre courrier du 14 décembre 2018, qui fait suite aux échanges intervenus lors de la Séance Publique de la veille au sujet de l'important dossier du logement des Monégasques, je tiens à vous adresser les éléments ci-dessous.

Sur une question essentielle, aussi bien pour le Gouvernement que pour le Conseil National, nous devons en effet lever toute incompréhension ou incertitude sur les engagements qui ont été pris et que j'ai annoncés dans ma réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Je souhaite donc réaffirmer les éléments suivants :

- Le Gouvernement considère que la maîtrise d'ouvrage déléguée (M.O.D.) ou le recours à la passation de marché en Entreprise générale est bien une méthode à privilégier, dès lors qu'elle permet d'aboutir à des livraisons plus rapides pour des produits de qualité et à un coût maîtrisé, sous le contrôle de l'Etat. Il importe cependant que celles-ci puissent être réalisées en toute transparence, après appel d'offre restreint comme cela fut pratiqué à l'époque pour l'immeuble « Engelin », auprès d'entreprises monégasques disposant incontestablement du savoir-faire et des moyens pour mener à bien dans des délais raccourcis des opérations immobilières d'envergure.
- C'est pourquoi le Gouvernement entend appliquer cette méthode pour l'opération « Testimonio II bis » dont le contour doit être encore précisé, mais qui devrait pouvoir permettre de construire environ 172 logements pour juillet 2022.
- Le Gouvernement confirme par ailleurs la surélévation de 5 étages du bâtiment « Testimonio II », soit 30 logements supplémentaires, ce qui aboutira à plus de 200 logements.
- Il entend également appliquer la méthode précitée, M.O.D. ou Entreprise générale, pour le lancement de la première tranche de l'opération « Grand Ida », avec pour objectif la livraison de 140 appartements fin 2022.
- Pour ce qui concerne les opérations intermédiaires, nous confirmons que les décisions seront bien prises définitivement à la fin du premier trimestre

2019, compte tenu des discussions en cours.

- S'agissant de l'opération domaniale complémentaire, le Gouvernement confirme sa décision de ne pas toucher aux serres récemment construites au Jardin Exotique. Pour autant, je peux d'ores et déjà vous faire savoir que des contacts sérieux et concrets ont été établis avec un promoteur immobilier qui, en nous permettant d'acheter une propriété privée pour laquelle il dispose d'un mandat, sera en mesure de livrer d'ici fin 2022 environ 70 logements dans ce même quartier du Jardin Exotique. Le différentiel avec le chiffre évoqué dans votre correspondance peut être trouvé au niveau des opérations intermédiaires.

Je suis certain que les éléments et les confirmations développés ci-dessus convaincront les élus de la détermination du Gouvernement à traiter la question du logement avec tout le sérieux et le sens des responsabilités nécessaires. Les engagements pris seront tenus.

Au-delà de ces points particuliers, nous aurons l'occasion de nous rencontrer dès le début de l'année prochaine pour évoquer le Plan National pour le Logement des Monégasques que S.A.S. le Prince Souverain a appelé de Ses vœux. Ce plan intégrera certaines des opérations évoquées ci-dessus, mais également d'autres solutions positives, puisque son objectif est de développer une vision à moyen et long termes de ce sujet important pour la Communauté nationale à laquelle le Souverain, ainsi qu'Il l'a exprimé, est particulièrement attentif.

En espérant avoir répondu à vos interrogations et à celles des élus du Conseil National, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, Messieurs les Conseillers Nationaux, l'assurance de ma haute considération.»

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues,

Nous venons, à la lecture de ce courrier pour le logement des Monégasques, de faire un grand pas en avant. Lorsque nous avons été élus le 11 février dernier, n'étaient programmés pour les années à venir que l'opération Testimonio II, pour 150 logements, ainsi que quelques dizaines d'appartements dans des opérations intermédiaires, pour au total environ 200 logements domaniaux en tout et pour tout.

Ce soir, 10 mois après l'installation du nouveau Conseil National, nous avons été entendus et j'en remercie avant tout le Prince Souverain. Son Gouvernement, lui aussi, et plus particulièrement le Ministre d'Etat, a pris en compte la voix des Monégasques à travers leur représentation nationale élue.

Pour ce qui concerne ce mandat, nous y sommes presque, et je m'en félicite.

Tout d'abord au niveau de la méthode, le Gouvernement a confirmé son intention de recourir, par souci d'efficacité et de rapidité, à des entreprises privées compétentes, soit en Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (M.O.D.), soit par la passation de marchés en entreprise générale, si l'opération est déjà prête à être construite. Dans les deux cas, c'est bien une entreprise générale qui sera entièrement responsable de la construction et de la livraison « clés en main » de l'immeuble à construire. Cette méthode a déjà fait ses preuves.

Ensuite, à la programmation insuffisante de seulement 200 logements sur cinq ans, s'ajoutent désormais au moins 530 appartements supplémentaires qui permettront, d'une part, de résorber la pénurie existante et, d'autre part, de répondre chaque année aux nouveaux besoins des foyers monégasques dans les prochaines années.

Il manque, selon nous, une opération de taille moyenne supplémentaire. Nous aurons l'occasion d'y revenir dès le début de l'année prochaine.

Bien entendu, nous serons particulièrement vigilants pour que les engagements pris par vous ce soir, Monsieur le Ministre, soient tenus, comme vous nous l'avez écrit dans votre courrier.

En ce qui concerne le long terme, alors que les besoins vont mécaniquement continuer d'augmenter, le Conseil National se réjouit par avance de la rencontre que vous annoncez à la demande du Prince Souverain, pour aborder ensemble ce Plan National pour le Logement des compatriotes.

Je confirme aussi ce que j'ai pu déjà déclarer à d'autres moments, que le Conseil National - et je vous en donne la garantie - va s'emparer dès les premiers mois de l'année prochaine, d'un grand débat national sur la transmission de la nationalité monégasque. Il y aura une consultation, de ma part, de l'ensemble des formations politiques, de l'ensemble des associations de nationaux. Et je crois aussi que ce sujet de la transmission de la nationalité, qui a pour conséquence la croissance du nombre de compatriotes, est un sujet majeur d'intérêt national

qui mérite un débat serein, dans le calme, avec le temps nécessaire pour, je l'espère, arriver entre tous les élus des Monégasques et tous les représentants associatifs des nationaux, à un consensus pour qu'on prépare, ensemble, le meilleur avenir possible, dans une évolution législative qui demandera, comme le veut la Constitution, l'accord du Prince et du Conseil National.

Nous allons à présent pouvoir reprendre l'examen de ce projet de loi de Budget Primitif 2019, de manière apaisée, comme tout le monde le souhaite, même si d'autres sujets importants restent encore à aborder ce soir.

I.

POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2019

M. le Président.- Je vous rappelle qu'au terme de notre dernière séance, nous nous étions arrêtés au chapitre 7 de la Section 7 de ce projet de Budget Primitif 2019. Nous poursuivons donc nos travaux en reprenant au chapitre 8 – Equipement Administratif, page 61 du fascicule budgétaire. Je vous invite mes chers collègues à vous y rendre et, sans plus attendre, je donne la parole à Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-

CH.8 -EQUIPEMENT ADMINISTRATIF	
708.904 : ACQUISITION INST.MATERIEL INFO	1 200 000
708.9042 : TRANSITION NUMERIQUE	26 861 000
708.905 : RES. RADIO NUMERIQUE DE L'ADM.	650 000
708.908 : PLAN NUMERIQUE SCOLAIRE	450 000
708.910 : NUM. DE FONDS DOCUMENTAIRES	100 000
708.911 : POSTE DE POLICE	10 000
708.912 : ASSISTANCE ECHANGE AUTOMATIQUE	746 000
708.913 : SURELEVATION SURETE PUBLIQUE	6 000 000
708.915 : AGRANDISSEMENT MINISTERE ETAT	100 000
708.944 : ACQ. EQUIP. AFFAIRES MARITIMES	750 000
708.945 : ACQUISIT.EQUIPEMENTS POMPIERS	970 000
708.946 : SECURITE NUMERIQUE	3 496 000
708.947 : SECURITE NATIONALE	2 152 200
708.979 : TRAVX.AMELIO & EXTENS.BAT.PUBL	10 165 000
708.9792 : TRAVAUX SMBP-BATIMENTS PUBLICS	6 889 000

708.9793 : TVX SMBP-BATIMENTS PUB. 2019	500 000
708.992 : OPERATION DE LA VISITATION	100 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.8 -EQUIPEMENT ADMINISTRATIF	61 139 200

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Oui, Monsieur JULIEN, Monsieur MOUROU puis Monsieur VAN KLAVEREN.

Nous écoutons tout d'abord Monsieur JULIEN.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais faire deux remarques sur la politique de la transition numérique proposée par le Gouvernement.

Je suis très confortable avec les choix stratégiques réalisés par le Gouvernement. Je suis très satisfait car le budget proposé contient des éléments de rattrapage et d'autres prospectifs. Rattrapage car de nombreux investissements auraient déjà dû avoir lieu. Je peux notamment citer une infrastructure de gestion de cycle de vie de l'identité numérique, un Cloud Souverain pour acquérir une certaine indépendance en matière de stockage et traitement de données, les déploiements de fibre optique etc.

Tous ces investissements auraient déjà pu et dû être réalisés il y a déjà de nombreuses années, mais il n'est jamais trop tard pour bien faire, donc bravo.

Il y a aussi un volant du budget où nous nous équiperons des dernières nouveautés en matière technologique. Je peux notamment citer une plateforme pour l'internet des objets qui sera indispensable dans le cadre du déploiement de la Smart City, ou de logiciels de visualisation 3D de l'ensemble du territoire qui permettra, aussi, de faire des simulations pour les différents acteurs concernés. Je tiens donc très sincèrement à féliciter le Gouvernement pour le travail qui a été réalisé ces derniers mois, et plus particulièrement à féliciter Monsieur le Délégué Interministériel à la Transition du Numérique, Monsieur Frédéric GENTA, pour le travail remarquable qu'il a réalisé depuis sa venue.

Ma deuxième remarque porte sur l'enveloppe budgétaire. Dans un premier temps, difficile de se faire une opinion car nous manquons de référentiel. Je vais vous expliquer quelle a été ma démarche pour tenter de me faire une idée sur les montants dont on parle.

27 millions d'euros, cela peut paraître beaucoup d'argent mais, au final, pour le remettre en

perspective, cela ne représente que 2 % du budget d'investissement de l'Etat. Si l'on ajoute 3,5 millions d'euros de la sécurité numérique, 3 millions pour la fibre optique, l'éducation et les différentes diverses lignes, nous parvenons à un montant de 35 millions d'euros, qui représente 2,6 % des différentes dépenses et pour un PIB du secteur d'activité qui représente, lui, 4,5 % du PIB national.

Si je considère le référentiel que j'avais à l'esprit, celui des entreprises du secteur privé, qui en général concerne en moyenne 5 % de leur budget au digital, le doute peut commencer à s'installer. Mais, est-ce que la comparaison est pour autant pertinente ? Pas sûr. J'ai essayé de comparer avec les métriques d'un pays comme Singapour, et en essayant d'appliquer des ratios comparables, je suis arrivé à un budget monégasque du numérique qui aurait dû être de l'ordre de 55 à 60 millions d'euros. C'est d'autant plus perturbant comme constat que, comme je le mentionnais précédemment, nous devons réaliser beaucoup d'investissements qui sont liés à du rattrapage...

(Sonnerie)

... sur le niveau de nos infrastructures digitales et que les économies d'échelle sont quasiment impossibles à réaliser à Monaco. Arrivé à ce stade, je suis revenu aux détails des sous-lignes budgétaires et là, mes doutes sont confirmés, je crains qu'il y ait eu quelques sous-estimations...

M. le Président.- Je vous laisse terminer car il y avait deux sujets. Je vous rappelle que quand vous avez deux sujets sur la même ligne, vous le faites en deux fois puisque la règle c'est trois minutes maximum par intervention. En fait vous avez six minutes puisque vous avez deux sujets Monsieur JULIEN. Allez-y, continuez.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

Donc je vois trois scénarios possibles sur ce budget 2019.

Le premier : le Gouvernement doit revoir à la baisse ses prétentions sur un certain nombre de sujets et notamment celui du Cloud Souverain qui risque de n'avoir de Souverain que son nom si j'en crois l'enveloppe budgétaire qui lui est allouée.

Deuxième scénario : étant donné que le plan général proposé par le Gouvernement est extrêmement ambitieux, certains projets prennent

du retard et les plus et les moins s'équilibrent et nous respectons globalement le budget proposé.

Troisième scénario – et ce serait tout à fait remarquable de la part du Gouvernement – celui-ci arrive à gérer de front l'ensemble des projets. Et là, il est probable que des réajustements doivent être réalisés lors du Rectificatif.

Les deux messages que je souhaite faire passer au Gouvernement sont les suivants :

Premièrement : nous comprenons que l'exercice budgétaire sur la partie de la transition du numérique était, par manque de référentiel, très compliqué à réaliser. Ceci est le premier point.

Deuxième point : de la même manière que j'ai dit être très confortable avec les choix stratégiques réalisés par le Gouvernement, j'aimerais qu'il soit lui aussi très confortable avec le Conseil National. Si d'aventure il devait y avoir des réajustements à faire sur cette partie du budget lors du Rectificatif, et si cela devait être le cas, que l'on puisse en discuter sans tabous et de préférence de manière anticipée.

Merci pour votre attention.

M. le Président.- Merci, Monsieur JULIEN. Je ne sais pas s'il y a une réaction du Ministre d'Etat.

Oui, nous vous écoutons, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous remercie, Monsieur JULIEN, de vos remerciements et de m'associer également à ce que vous avez dit d'élogieux quant à la personne de Frédéric GENTA. Je pense que c'était la bonne personne, au bon endroit, au bon moment.

Ensuite, sur les enveloppes dont vous commentez les montants, c'est vrai que nous n'avons pas de référentiel. Peut-être que nous serons dans un des trois scénarios que vous avez décrits. Peut-être qu'il y en aura un quatrième. Le monde est toujours beaucoup plus compliqué que l'on peut l'imaginer. Dans tous les cas, j'apprécie vraiment beaucoup la façon dont vous nous dites que vous continuerez à nous accompagner. Je pense que la situation la plus probable, compte-tenu de la mobilisation des équipes, de l'énergie que l'on consacre à ce plan digital, de l'évidence à ce que Monaco prenne ce virage numérique, nous serons très probablement dans le troisième scénario, c'est-à-dire qu'on aura besoin d'ajustements rectificatifs. En tout cas, sachez que j'apprécie à la fois les commentaires positifs que vous avez faits sur le plan numérique - ce n'est pas un plan puisque c'est notre vie qui va être

modifiée - et également sur les sommes qui, pour l'instant, y sont consacrées, étant entendu qu'il faut, bien évidemment, comprendre que nous avons un taux d'absorption qui n'est pas évident. Ce n'est pas du sable sur lequel on verse un seau d'eau, c'est évidemment beaucoup plus compliqué que cela. Donc, nous serons probablement dans ce troisième scénario, il y aura des réajustements en cours d'année qui se traduiront par des lignes supplémentaires au Rectificatif.

Mais encore une fois, merci pour vos propos.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre d'Etat.

Nous allons continuer le tour de parole. Monsieur MOUROU a la parole.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

Pour rebondir sur ce chapitre 8 qui aborde la transition numérique, je voudrais évoquer le plan numérique scolaire, pour toutes les actions qui sont entreprises auprès des jeunes et par le Délégué Interministériel, Frédéric GENTA, pour le numérique, conjointement avec l'Education Nationale, notamment le *coding*. Je crois que c'est assez historique, de trois à quatorze ans maintenant pour tous les jeunes, de commencer à apprendre la technique du *coding*.

Il va y avoir beaucoup d'emplois qui vont être créés massivement dans les prochaines années qui n'existent pas encore aujourd'hui et que nos élèves vont être amenés à effectuer. Donc un grand bravo, je crois que c'est quelque chose d'assez historique. On est, je pense Monsieur le Ministre, vous l'avez dit, à un tournant. C'est le moment de le prendre.

Je voulais féliciter le Président de la Commission pour le Développement du Numérique, Franck JULIEN pour son travail, puisque c'est un sujet, je pense, particulièrement important pour les futures générations et les années à venir.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci, Monsieur MOUROU.

Nous écoutons à présent Monsieur VAN KLAVEREN.

Monsieur Pierre VAN KLAVEREN.- Merci, Monsieur le Président.

Nous soutenons le développement des téléservices

en vue de simplifier les formalités administratives pour les usagers. Tout doit être mis en œuvre pour éviter de répercuter plusieurs fois le nombre de pièces données ou de les répercuter une année sur l'autre. Il nous a été annoncé qu'une analyse indicative avait été effectuée. Est-ce qu'on pourrait en savoir un petit peu plus sur les résultats, s'il vous plaît ?

M. le Ministre d'Etat.- Effectivement, on travaille de manière systématique et l'un des objectifs, mais j'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer, de cette transition numérique, c'est d'améliorer les relations entre l'Administration et les administrés. D'où l'intérêt de cette étude. Mais on pourra vous donner le détail de cette étude quand elle sera complète et on pourra en reparler au moment venu, mais là, je n'ai pas, aujourd'hui et avec moi, le résultat de cette étude, ni même les conclusions qu'on doit pouvoir en tirer pour la mise en place de notre plan.

Merci.

M. le Président.- Merci. La parole est à présent à Monsieur Jacques RIT.

Monsieur JULIEN souhaite reprendre la parole. Monsieur RIT je reviens vers vous tout de suite après.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président

J'aimerais faire une autre intervention un petit peu moins consensuelle.

J'aimerais revenir sur un sujet que j'ai abordé lors de ma déclaration de politique générale. Après quatre années de négociations au sein de l'Union Européenne, le Parlement européen adopte définitivement le Règlement n° 2016.679 sur le Règlement Général pour la Protection des Données, aussi appelé R.G.P.D. Ce texte a été adopté de 14 avril 2016 avec pour date d'application le 25 mai 2018. On entend parler du R.G.P.D. depuis 2012 et, *a priori*, on sait au moins depuis 2016 que cela impactera de manière probablement significative nos textes. Sans une adaptation de nos textes, point de possibilité pour Monaco de devenir un pays adéquat en matière de transmission de données.

Monsieur le Ministre, j'espère que vous aurez suffisamment d'humour pour me pardonner l'audace du propos. Lorsque notre rapporteur et Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Monsieur Balthazar SEYDOUX, nous dit dans son rapport, je cite, « maintenant que le Conseil National est en ordre de marche et qu'il

avance vite, notre relation institutionnelle aura besoin que le Gouvernement accélère les études, le démarrage des opérations, les prises de décisions et leur application », et que vous, Monsieur le Ministre d'Etat, dans votre réponse vous lui dites que le Conseil National ne doit pas confondre vitesse et précipitation, ce que j'ai envie de vous répondre, c'est que le moins que l'on puisse dire, c'est qu'en matière du R.G.P.D., le Gouvernement, lui, n'a assurément pas confondu vitesse et précipitation. Désolé, moi aussi je suis atteint par le même syndrome que celui que vous avez appelé lors de notre dernière séance, le syndrome « Thomas BREZZO ».

J'en viens donc à ma question : quand est-ce que les textes sur le R.G.P.D., l'identité numérique, l'adaptation des droits d'auteur, seront-ils déposés au Conseil National ?

Merci, j'espère que vous aurez suffisamment d'humour pour ne pas mal prendre mes propos.

M. le Ministre d'Etat.- Il n'y a pas de problème, moi, j'aime bien le syndrome « Thomas BREZZO » donc on va vous répondre.

(Rires)

C'est Monsieur Gilles TONELLI qui suit plus particulièrement ce dossier.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération.* - Merci, Monsieur le Président.

La question de la transcription de la transposition du R.G.P.D. dans notre loi interne, est effectivement un sujet sur lequel – sans dévoiler quoi que ce soit – j'ai travaillé encore ce matin, on a eu une réunion administrative à ce sujet, dans la mesure où, effectivement le projet est complexe, puisqu'il faut concilier les questions de sécurité nationale, par exemple, avec les questions de protection de données. Il y a beaucoup de domaines qui sont sur la table. On avance bien. Je crois qu'ici, dans cet hémicycle, on avait déjà annoncé que, au plus tard dans le courant du premier semestre 2019, nous vous proposerons un texte. Je rappelle que le R.G.P.D., bien qu'il s'appelle, dans la nomenclature européenne, un Règlement, en principe, est d'application automatique, c'est un règlement qui, lui, comme une directive, permet beaucoup d'adaptations. Il est important que chaque pays puisse procéder à ces adaptations pour en faire un texte qui corresponde bien à ses besoins et à ses nécessités.

On s'intéresse beaucoup à ce que font les autres pays, notamment la Suisse, le Luxembourg pour justement être certains que le projet que nous déposerons sur le bureau du Conseil National correspondra bien aux spécificités monégasques et permettra, bien évidemment, d'obtenir l'équivalence tout en conservant ce qui fait la spécificité de Monaco.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

La réponse satisfait-elle le Président de la Commission pour le Développement du Numérique, Monsieur JULIEN ?

M. Franck JULIEN.- Moyennement, mais on aura certainement l'occasion d'en reparler. Je ne voudrais pas prendre trop de temps sur ce sujet car je pense que la soirée risque d'être longue, mais on aura très certainement l'occasion d'en rediscuter. Je suis moyennement convaincu, mais ce n'est peut-être pas la soirée pour en discuter.

M. le Président.- Merci.

Nous arrivons donc à l'intervention de Monsieur Jacques RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaitais intervenir sur la ligne 708.911 « Poste de Police ».

Nous avons pas mal de présentations et d'échanges avec le Gouvernement, tant à la fin de la précédente législature que depuis 9 mois sur l'entrée de ville et les différents projets : l'immeuble d'entrée de ville, la terrasse-jardin, le parking du Jardin Exotique et éventuellement, dans le futur, le réaménagement de la zone Sud pour y établir peut-être une gare de départ du téléphérique.

Tout cet ensemble justifierait, à mon sens et peut-être que j'ai manqué l'information, auquel cas vous me le confirmerez et je vous prie par avance de m'en excuser, mais je ne me souviens pas qu'il y ait eu des propos échangés au sujet d'un poste de police qui serait installé dans cette zone, exactement comme il y en a un maintenant à l'entrée Est de Monaco. Je pense pour la plus grande satisfaction des fonctionnaires de police qui ont trouvé une fonctionnalité à un confort qui, objectivement, n'existait pas avant. Je voulais savoir si c'était quelque chose qui était d'ores et déjà intégré ?

Merci.

M. le Président.- C'est Monsieur CELLARIO qui va répondre.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Vous parlez côté Saint-Roman ou côté Jardin Exotique ?

M. le Président.- Jardin Exotique.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui, il y a un poste de police qui est prévu.

M. Jacques RIT.- D'accord.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Je confirme les propos de ma collègue. Il y a effectivement un poste de police qui est prévu dans le cadre des travaux de l'entrée de ville Ouest de la Principauté.

M. Jacques RIT.- Merci pour nos fonctionnaires de police.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 8 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 8 est adopté à l'unanimité des présents

(Adopté).

Je vous rappelle, avant que l'on continue, qu'il nous appartient de terminer ce soir l'examen de ce projet de Budget Primitif, sachant que le vote de la loi de budget, qui interviendra après les explications de vote de chaque Conseiller National, donc lors de la séance du mercredi 19 décembre, à 18 heures 30. Cela veut dire que ce soir, quoi qu'il arrive, nous devons terminer le vote des chapitres. Ceci, pour vous dire que je compte sur votre concision, car

j'aimerais bien que l'on termine dans des horaires décents aux alentours de minuit et pas de 3 ou 4 heures du matin.

Monsieur le Secrétaire Général, chapitre suivant.

M. le Secrétaire Général.-

CH.9 -INVESTISSEMENTS	
709.991 : ACQUISITIONS	5 000 000
709.997 : NOUVEAU CHPG	45 000 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.9 -INVESTISSEMENTS	50 000 000

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a la parole.

M. Balthazar SEYDOUX.- Monsieur le Président, Monsieur le Ministre d'Etat, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues, chers amis,

Nous constatons que l'article « Rachats de biens au FRC » ne fait pas l'objet d'une inscription dans le cadre de ce Budget Primitif.

Cet article permet de procéder à des rachats de biens qui figurent au Fonds de Réserve Constitutionnel. Il s'agit de biens qui ont été achetés par l'intermédiaire du Fonds, alors qu'ils auraient dû l'être par le budget de l'Etat. Par le passé, cet article était abondé de 5 millions d'euros. Le Gouvernement peut-il nous expliquer les raisons pour lesquelles aucune inscription n'est prévue au Primitif, ce qui conduira très probablement à une inscription conséquente lors du Rectificatif ? Nous serons donc attentifs à l'inscription des sommes nécessaires à ces rachats au Budget Rectificatif 2019, qui seront fonction de l'excédent prévisionnel. Ce traitement comptable est salubre dans la mesure où des biens figurent dans le FRC alors qu'ils devraient être au budget de l'Etat.

Je rappelle que le FRC ne devrait plus être utilisé pour réaliser des achats d'appartements destinés au logement des Monégasques, alors que ces acquisitions devraient faire l'objet d'une inscription budgétaire, de débats en Séance Publique et d'un vote par l'Assemblée.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la mission confiée par le Conseil National à un expert, que j'ai précédemment évoquée.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci Monsieur SEYDOUX.

Nous écoutons Monsieur CASTELLINI.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Merci, Monsieur le Président.

C'est également dans ce cadre que, comme vous avez pu le constater et comme nous avons eu l'occasion de l'évoquer ensemble, des inscriptions significatives ont été réalisées dès le Budget Primitif 2019, 100 millions d'euros selon que l'on regarde la partie liée plus directement à l'acquisition d'immeubles ou d'appartements et d'autres dans le cadre des opérations dites intermédiaires, pour ne pas avoir à réaliser ces inscriptions au Rectificatif, comme nous avons pu le faire par le passé. Dès le vote du Budget Primitif, donner un signal fort en matière de préemptions ou d'acquisitions dans le domaine de la construction domaniale, qui va bien au-delà des sommes que nous avons jusqu'à présent inscrites, qui s'avéraient, année après année, insuffisantes et qui, au contraire, témoignent de cette politique volontariste que nous souhaitons désormais mettre en œuvre, suite aux discussions que nous avons pu avoir avec vous-même et Monsieur GRINDA, dans le cadre de la Commission qu'il préside, et qu'il y ait davantage, là encore, de clarté, de transparence dans les sommes allouées. Ainsi, que ces sommes fassent l'objet, sans que ce soit péjoratif, d'une sanction par un vote du Conseil National au moment où elles sont inscrites.

J'y verrais plutôt le signe de plus de transparence, de plus de volonté dès le début d'année, d'afficher clairement la couleur au lieu de réaliser cet ajustement au moment du Budget Rectificatif. Toutefois, bien évidemment, si les conditions le requièrent, si les résultats budgétaires le permettent, des inscriptions rectificatives, toujours dans le sens que nous souhaitons, ensemble, acquérir des terrains, des domaines, des appartements, des immeuble. Si cela était nécessaire, nous le ferions. Mais nous préférons, en concertation avec vous, que cela figure de manière significative, visible au Budget Primitif dès la discussion de ce même budget, plutôt que plus tard dans l'année ou à travers des opérations de rachat. C'est pour cela que vous n'en n'avez pas au Primitif 2019.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons à présent le Président de notre Commission pour le suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel et la Modernisation des Comptes Publics, Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Je remercie le Président de la Commission des Finances pour son intervention qui replaçait dans le contexte général l'utilisation du FRC et notamment d'une véritable problématique qui existe dans notre pays, c'est-à-dire ce qu'on fait du solde de la loi de finance.

Effectivement, Monsieur CASTELLINI, je vous rejoins parfaitement bien quand vous dites que c'est une bonne nouvelle de voir zéro à cette ligne là, puisque cela veut dire que vous l'avez prévu, vous avez abondé d'autres lignes de façon conséquente en donnant ainsi un signal de transparence. C'est un pas en avant très important.

On ne va pas faire un débat ce soir sur le FRC., si on rachète des choses qui n'ont rien à faire dedans. Il y a forcément encore beaucoup de choses à racheter au FRC pour que notre budget représente véritablement ce qu'est la politique publique de notre Etat. Ce n'est pas l'objet de mon intervention, je voulais donner tout à fait raison à Monsieur CASTELLINI.

Je rappellerai en plus, comme toujours, que notre FRC est notre bas de laine, qui doit servir dans les mauvais jours et qu'il nous faut plutôt être fournis que cigale quand tout va bien. C'est aussi l'enjeu de ces débats budgétaires. Mais nous avons des rendez-vous maintenant, Monsieur le Ministre, et ces futurs rendez-vous seront quand notre expert, qui est quelqu'un de remarquable et de très haut niveau, venant de l'administration française dans ce qu'elle peut exprimer de meilleur, nous aura rendu ses observations. Je pense que cela se fera d'ici quelques mois. Il y a un vrai travail à faire. C'est un travail de longue haleine, d'entente entre vous et nous, de consensus. Rien ne se fera dans la lutte, tout se fera dans l'entente, sachant qu'il va falloir faire quelque chose.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Absolument. Et cet expert, nous lui avons confié une mission dans un délai court,

puisqu'il doit nous répondre dans les premiers mois de l'année prochaine et nous rendre ses conclusions.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 9 est adopté à l'unanimité des présents

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.11-EQUIPEMENT INDUSTRIE ET COMMERCE	
711.966 : CENTRE COMMERCIAL FONTVIEILLE	2 000 000
711.984 : PARKING DU QUAI ANTOINE 1°	200 000
TOTAL DU CHAPITRE	2 200 000
CH.11-EQUIPEMENT INDUSTRIE ET COMMERCE	2 200 000

M. le Président.- Madame BERTANI a demandé la parole, puis Madame DITLOT.

Madame BERTANI, nous vous écoutons.

Mme Corinne BERTANI.- Merci, Monsieur le Président.

Lors de nos échanges en Commission Plénière d'Etude, nous avons souligné l'importance du projet du Centre Commercial de Fontvieille, son caractère structurant pour le commerce, la vie du quartier et plus largement l'attractivité de Monaco. A notre arrivée, le projet semblait décidé par le Gouvernement sans concertation avec notre instance. A force de détermination, la majorité a finalement été écoutée et le Conseil National sera maintenant associé à l'étude de ce projet. C'est désormais en pleine concertation avec le Gouvernement et en jouant pleinement son rôle de partenaire institutionnel, que le Conseil National pourra émettre son avis sur ce projet de grande importance pour la Principauté. Ce soir, je réaffirme que la détermination de la majorité Primo! est intacte pour que ce centre commercial soit, sans copier nos voisins, attractif, avec une surface de même taille ou supérieure, un cinéma de dernière génération, tout en restant une offre complémentaire des commerces de Monaco.

Merci.

M. le Président.- Merci, Madame BERTANI.

Merci pour cette intervention qui n'appelle pas forcément de réponse du Gouvernement.

Nous écoutons à présent, s'il n'y a pas d'intervention du Gouvernement, Madame DITTLLOT.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Dans le cadre de la restructuration du Centre Commercial de Fontvieille, nous accueillons, comme le disait Madame BERTANI, très favorablement la promesse faite par le Gouvernement, d'y installer un cinéma multiplex de dernière génération comportant cinq salles.

Par ailleurs, le Conseil National a également insisté pour que le projet comporte aussi de nouveaux logements pour les Monégasques. Mais le Conseil National tient à souligner qu'il faudra avant tout prendre en considération les dix-neuf foyers monégasques occupant actuellement les villas qui seront détruites. Il conviendra d'établir assez tôt, avec ces familles monégasques, un plan en liaison avec les disponibilités de relogement à court terme.

Je vous remercie.

M. le Président.- Absolument, le Gouvernement y pense et en est parfaitement conscient.

Monsieur CASTELLINI, un mot peut-être si vous le souhaitez.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Un mot pour vous dire toute l'attention que nous apportons à ce projet d'extension et de restructuration. Madame BERTANI et Madame DITTLLOT, vous avez déjà mis l'accent sur les points essentiels.

Quand je dis que nous y apportons beaucoup d'attention, c'est qu'il est également essentiel, jusqu'au moment où les travaux démarreront - et nous le faisons d'ailleurs depuis quelques années - de le maintenir à niveau. C'est une de nos infrastructures vitales en Principauté et au même titre que certaines autres, je pense bien évidemment au CHPG et aux sommes qui, chaque année, sont allouées pour le maintenir à niveau pour que toutes les personnes qui y vont reçoivent des soins dans les meilleures conditions possibles. Eh bien là, que toutes les personnes qui aillent dans ces commerces reçoivent là, également, le meilleur accueil dans les meilleures conditions.

Chaque année, il y a des travaux d'amélioration, en vue de ce maintien à niveau dans l'attente des travaux d'extension et de restructuration. Je pourrais citer le remplacement des luminaires, le nettoyage complet des faux plafonds, le remplacement des caméras, des habillages des ascenseurs, la pose d'une enseigne dans la galerie de Seravalle, la réflexion complète du mur des ascenseurs de la galerie de Seravalle côté boulevard Charles III, etc. Il y a des travaux également prévus pour l'année 2019 et cela justifie, entre autres, l'inscription budgétaire que nous avons proposée, la réflexion des halls travelator, des sanitaires, la pose de nouvelles enseignes pour une meilleure visibilité de l'accessibilité de l'entrée du centre. Et nous poursuivrons ces réunions qui sont régulières et productives, avec le GIE, pour le maintien de l'attractivité du centre.

Maintenant, vous faisiez allusion aux travaux d'extension et de restructuration. Des Commissions Plénières d'Etude se sont tenues à l'automne pour présenter ce projet au Conseil National. Vos principales préoccupations qui ont été exprimées sur la capacité et la structure même du cinéma, sur l'intégration des logements au programme, et j'entends ce que dit Madame DITTLLOT bien évidemment, il faudra commencer par s'intéresser au relogement des personnes qui, aujourd'hui, habitent sur le toit du centre commercial, le maintien de la surface de l'hypermarché, la bonne intégration urbaine du centre commercial avec son environnement et une offre de restauration adaptée, ont été pris en considération. Nous nous sommes exprimés vous et nous. Vous avez pu rencontrer les professionnels en charge de ce projet. Une attention particulière sera apportée également à la capacité d'accueil des parkings. Là encore, sans rentrer dans les détails ce soir, je souhaitais simplement l'évoquer en Séance Publique, car cela fait l'objet et continuera de faire l'objet d'échanges entre vous, nous et l'opérateur.

Une réunion de présentation du projet de l'opérateur, à l'attention des actuels commerces, sera organisée début d'année 2019. Il est prévu par ailleurs, que ces commerçants soient relogés le temps des travaux avec comme objectif de ne pas interrompre leur activité. Sur ce projet, les échanges avec vous seront réguliers pour qu'ils soient le plus réussis possible, car nous avons une même vision pour que ce projet permette un développement de l'activité commerciale dans une démarche qualitative et ambitieuse, d'aménagement urbain - on ne peut pas le concevoir seul - d'attractivité et d'animations pour la Principauté pour offrir à nos compatriotes résidents et visiteurs, cette offre commerciale

innovante et performante que nous attendons tous, ainsi qu'un lieu de détente et de bien-être.

Merci de vos interventions. Je souhaitais simplement rappeler ce que nous avons pu évoquer ensemble dans d'autres cadres et vous remercier pour l'attention et le soutien que vous portez au projet.

M. le Président.- Merci, Monsieur CASTELLINI, pour ces explications.

Madame BERTANI.

Mme Corinne BERTANI.- Merci Monsieur CASTELLINI, vous avez bien résumé nos échanges. Je voudrais juste rajouter que pour les commerçants actuels, évidemment, il n'est pas question, comme vous l'avez dit, de les laisser dans cette situation pendant les travaux. Les Monégasques, les résidents, les jeunes, les moins jeunes, tout le monde a besoin de ce centre commercial et il faut porter une attention sur les infrastructures.

Je rajouterais à votre liste, les toilettes, car c'est vraiment quelque chose qui doit rester en état jusqu'au nouveau centre commercial.

Et ma dernière phrase sera : le dialogue et la concertation sont vraiment ce qui permettra d'aboutir à ce beau projet que nous avons voulu ensemble.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Un dernier point, je me rends compte que dans mon exposé, j'ai oublié - peut-être pas l'essentiel, mais quand même - un point primordial : c'est bien évidemment l'objectif de l'opérateur, de rechercher avec nous des enseignes porteuses, internationales. Il avait été également évoqué au cours de nos échanges que la priorité sera donnée aux projets présentés par des professionnels monégasques. Cela va sans dire, mais cela vaut toujours mieux de le dire. Que nos compatriotes intéressés par ce projet l'entendent et que, le moment venu, ils soient sollicités pour participer à ce grand projet de restructuration du centre commercial.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Madame DITTLLOT.

Mme Michèle DITTLLOT.- Juste un mot pour demander à Monsieur CASTELLINI, lorsque le projet sera beaucoup plus avancé, mieux finalisé, d'associer les actuels commerçants au projet. Car je crois qu'ils sont très demandeurs de connaître ce qu'il adviendra, dans quelques années, de leur centre commercial.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* C'est bien l'objet de cette présentation que j'évoquais qui sera effectuée tout début 2019 par l'opérateur, avec les commerçants, pour que, de la même manière que nous avons engagé ce dialogue, nous le poursuivions avec les principaux intéressés pour avoir leur ressenti, pour appréhender un peu qu'elles sont les craintes éventuelles, leur donner toutes les informations dont nous disposons à ce moment lors de la conception, de la réalisation des études, une fois que les travaux commenceront, que les réponses soient apportées aux interrogations des uns et des autres.

M. le Président.- Merci.

La restructuration du Centre Commercial de Fontvieille est incontestablement un dossier majeur pour l'avenir de la Principauté. C'est essentiel pour ces commerces bien sûr, mais aussi de manière générale pour l'économie de Monaco, vu l'importance qu'on peut espérer des recettes supplémentaires et nouvelles de TVA, qui seront apportées au budget. C'est aussi fondamental pour l'animation du quartier de Fontvieille, de toute la ville, notamment avec ce grand multiplex attendu par les résidents de la Principauté.

C'est vrai qu'après des débuts un peu compliqués, nous avons instauré avec le Gouvernement, désormais, une concertation efficace. Elle est fondamentale, elle est indispensable, car je vous rappelle que, dans les prochaines années, nous serons certainement amenés à voter d'importants crédits, justifiés, pour qu'on ait un centre commercial agrandi, rénové, dynamisé pour le bien de la Principauté. Probablement à l'horizon des prochaines années, une centaine de millions d'euros d'investissements. Donc cette concertation est d'autant plus nécessaire et indispensable et elle se déroule désormais comme nous pouvions le souhaiter.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre aux voix le chapitre 11.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 11 est adopté à l'unanimité des présents (Adopté).

Ceci termine l'examen de la Section 7 du document budgétaire, nous allons nous reporter à la Section 3 – « Moyens des Services ». Je vous invite à revenir à la page 13. Est-ce bien cela Monsieur le Secrétaire Général ?

M. le Secrétaire Général.- Page 12.

M. le Président.- Page 12 du document budgétaire.

Monsieur le Secrétaire Général, nous vous écoutons pour la lecture de ce premier chapitre de la Section 3 – Moyens des Services.

M. le Secrétaire Général.-

SECT.3 - MOYENS DES SERVICES	
A) MINISTERE D'ETAT	
CH.1 -MINISTERE D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT	
301.010 : FRAIS DE PERSONNEL	4 223 900
301.020 : FRAIS D'ETUDES & FORMATION	161 000
301.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	933 000
301.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	38 000
TOTAL DU CHAPITRE	
CH.1 -MINISTERE D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT	5 355 900

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, nous vous écoutons.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Comme nous l'avons déjà évoqué, la préservation du régime de retraite des fonctionnaires constitue une préoccupation majeure du Conseil National. Afin de financer et sécuriser ces retraites, les élus de la Majorité ont demandé au Gouvernement la création d'un Fonds de Retraite des Fonctionnaires, qui permettrait d'autofinancer celles-ci. La Majorité insiste sur la nécessité de créer ce fonds sans plus attendre. Il serait financé, au départ, par une partie du

Fonds de Réserve Constitutionnel, dont le montant serait défini après études d'actuaire. Ce fonds serait diversifié entre une partie liquide et le transfert des immeubles domaniaux appartenant au FRC et la gestion de ce fonds serait confiée à l'équipe en charge du FRC, en la renforçant avec les moyens nécessaires pour assurer cette mission.

Ce fonds ainsi constitué permettra, à terme, de dégager le rendement nécessaire pour financer et garantir l'avenir des retraites.

Pour aller de l'avant dans ce projet, les élus souhaitent que les études d'actuaire leurs soient présentées par le Gouvernement au plus tôt, afin d'avancer sur ce sujet majeur sur lequel nous ne pouvons attendre.

Je vous remercie.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur le même sujet ? Monsieur GRINDA, sur le fonds de retraite des fonctionnaires.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je m'attendais à parler de cela vers minuit, mais le Président en a parlé maintenant.

C'est un sujet sur lequel l'attention du Gouvernement a été attirée par les différents mouvements politiques bien avant la campagne électorale et pendant la dernière campagne électorale. Je pense que nous étions tous d'accord, les trois têtes de liste ici présentes, dans cet hémicycle, pour dire qu'il fallait faire quelque chose. C'est une demande consensuelle et je sais, Monsieur le Ministre d'Etat, que vous en êtes bien évidemment conscient.

J'aimerais quand même saisir l'occasion de faire un pont avec le FRC, car il va falloir constituer cette caisse de retraite, y mettre quelque chose dedans, et vu la rentabilité de l'argent aujourd'hui, car théoriquement cette caisse est vide et on parle aujourd'hui de l'abonder de plusieurs milliards d'euros. Il faut, si on veut sécuriser la retraite des fonctionnaires dans un Etat moderne comme le nôtre, qu'on ne parle pas de centaine de millions d'euros, mais plutôt de plusieurs milliards d'euros. C'est cela l'enjeu.

Aujourd'hui, elle est financée – vous m'arrêtez si je me trompe – pour un peu moins de 80 millions d'euros. A 2%, il faut beaucoup d'argent pour tirer 80 millions d'euros par an. C'est un grand sujet de préoccupation pour vous, je le sais, d'inquiétude et je crois qu'il va falloir peut-être remettre les

bouchées doubles pour nous proposer des solutions car aujourd'hui, cette retraite des fonctionnaires est assurée par le budget de l'Etat, mais par rien d'autre. Alors, le budget de l'Etat est solide, on l'a vu, il dégage des excédents mais là on ne parle pas sur le court terme, on parle dans 30 ans, dans 40 ans. Vous disiez vous-même, Monsieur le Ministre d'Etat, que quand on engageait un fonctionnaire aujourd'hui, c'était pour 70 ans puisqu'il y a sa carrière, sa retraite, sachant qu'avec l'espérance de vie, cela fait à peu près 70 ans. Admettons que ce soit ce chiffre-là. C'est un sujet plus qu'important et on attend maintenant rapidement des propositions et surtout l'étude d'actuaire dont j'entends parler depuis plusieurs mois mais qu'on n'a toujours pas vue.

Merci.

M. le Président.- Oui, je confirme que c'est un sujet consensuel entre tous les élus des Monégasques. Il a été abordé, vous le savez bien – Mme AMORATTI-BLANC, Monsieur ROBINO, vous siégiez dans ce Conseil, Mme FRESKO-ROLFO, Monsieur RIT – c'est un sujet qui a été abordé depuis quelques années dans les échanges entre le Conseil National - déjà de l'ancienne mandature - et le Gouvernement. On arrive effectivement à un moment où on est prêt, je pense, puisque le Gouvernement doit et s'est engagé à revenir rapidement devant nous, début de l'année prochaine, avec cette fameuse étude d'actuaire dont vous parliez Monsieur GRINDA. Nous sommes à la disposition du Gouvernement et c'est une demande que nous faisons. Il est temps qu'on regarde le problème très clairement avec les bons chiffres, car c'est un sujet majeur pour l'avenir des finances publiques et pour, bien sûr, l'ensemble des fonctionnaires et agents de l'Etat qui travaillent pour ce pays. Nous avons rendez-vous rapidement, Monsieur CASTELLINI, je pense que vous pouvez nous le confirmer ce soir ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je peux vous le confirmer, mais peut-être que Mme AMORATTI-BLANC vous souhaitiez intervenir ?

M. le Président.- C'est un autre sujet ? Monsieur ROBINO c'est un autre sujet aussi ?

M. Christophe ROBINO.- Oui.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Simplement pour aller dans le sens de ce qu'ont dit les deux Présidents respectifs des deux commissions plus particulièrement concernées par le sujet, même si le sujet nous concerne tous. Les trois points que vous évoquez en partie, nous les avons déjà mis en œuvre, nous avons commencé, c'est un embryon de mise en place depuis deux ou trois ans à travers le cantonnement de sommes dédiées à ces échéances de retraites des fonctionnaires au sein du FRC. Essentiellement, ce sont des actifs liquides, mais vous avez raison de le signaler, nous avons deux objectifs à concrétiser, une fois que le débat se sera engagé, que la présentation de l'étude aura été effectuée. C'est par exemple, de rapatrier des actifs immobiliers, puisque comme toute caisse de retraite, elle reposera sur deux piliers. Un pilier mobilier et un pilier immobilier, et puis aussi, le fait qu'elle ait sa structure dédiée. Il faudra donc renforcer les équipes, cela va sans dire, également, car les compétences peuvent différer. Là, on parle de personnes qui sont des actuaire, avec cette vision de ce que l'on appelle des analyses actifs/passifs. Je reçois de l'argent, j'investis, mais je dois décaisser à un moment donné avec une forme de certitude des montants qui ont été évalués par l'étude d'actuaire. Notre Fonds de Réserve Constitutionnel, aujourd'hui, a tout l'avenir devant lui et il est plutôt, comme le disait Monsieur GRINDA, notre bas de laine, notamment en cas de coup dur. Donc vous voyez bien que les échéances peuvent être différentes, les objectifs aussi, donc la manière de les gérer sera différente et peut-être que les équipes le seront aussi. Mais le dernier point, c'est la vision à long terme. Cela est évident, on est en train de se projeter à 30 ans, 40 ans, 50 ans.

Je rappelle simplement quelques chiffres. Monsieur GRINDA, oui, les sommes sont significatives. Ce qu'il faut savoir, c'est que si vous avez un placement de l'ordre de 7% par an sur dix ans, vous doublez votre capital. Si vous avez un placement de l'ordre de 5% par an sur quinze ans, vous doublez votre capital. Nos objectifs, ce sont également des contraintes avec lesquelles il faut pouvoir composer. Une fois qu'une somme de départ aura été cantonnée et qu'elle aura été abondée, au fur et à mesure, je l'espère, des excédents budgétaires des années à venir, mais aussi peut-être d'autres actions volontaristes, nous devons avoir des stratégies de placements qui nous permettent de réaliser ces objectifs sur le long, voire le très long terme. Cela n'est pas impossible mais

cela demande à ce que, dès le début de l'année prochaine, une fois la présentation de l'étude faite, nous procédions à la prise de décision sur un certain nombre de ces dimensions, que vous et moi avons cherché à évoquer de manière plus furtive ce soir.

Merci.

M. le Président.- C'est un sujet effectivement majeur. Vous avez parfaitement résumé les faits, Monsieur CASTELLINI. Il y a des choix importants à faire sur le passage d'actifs du fonds de réserve dans ce fonds spécial pour les retraites des fonctionnaires.

Il y a un autre choix, vous l'avez abordé, c'est à qui va-t-on en donner la gestion ? Cela pourrait être une équipe dédiée du Gouvernement, mais elle pourrait aussi s'appuyer sur la compétence de la Direction des Caisses Sociales qui gère déjà deux caisses de retraite : la Caisse Autonome de Retraites des Salariés (CAR) et la Caisse Autonome de Retraites des Travailleurs Indépendants (CARTI). Il y a là des personnes d'une grande compétence et qui ont une grande expérience de la gestion des régimes de retraite. Il faudra sans doute les consulter et certainement, peut-être, d'une manière ou d'une autre, les associer à la gestion de ce nouveau fonds de retraite monégasque.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* En tant que Président du Comité Financier des Caisses Sociales, je ne peux qu'aller dans votre sens, Monsieur le Président, et saluer le travail qui est réalisé par le Directeur des Caisses Sociales, M. CHANAS et ses équipes.

Pour dissiper d'éventuelles ambiguïtés, que ce soit eux comme nous aujourd'hui, nous supervisons la gestion. Nous ne sommes pas en charge de la gestion au quotidien, elle est réalisée par des professionnels à qui nous confions des mandats. Et il est tout aussi important de bien les choisir, de bien les suivre, le cas échéant, de prendre des décisions compliquées qui pourraient mener à leur remplacement. Je vous rejoins pleinement, l'expérience des équipes des Caisses Sociales est tout aussi remarquable que celle mise à disposition par le Gouvernement au niveau de la Direction du Budget et du Trésor ou de mon Département pour le suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel.

M. le Président.- Merci Monsieur CASTELLINI.

Monsieur GRINDA souhaite reprendre la parole.

M. Jean-Louis GRINDA.- Oui, Monsieur CASTELLINI, juste pour vous interroger sur un point assez important.

Pouvez-vous nous dire qu'elle est votre estimation, de combien devrait être abondé ce fonds ? Car, vous nous dites à 7%, on double son capital en tant d'années, à 5% d'accord et à -2%, on perd beaucoup d'argent. Je crois qu'il faut être très prudent. Vous le serez, bien évidemment. Aujourd'hui, pour sortir 80 millions par an, à combien évaluez-vous le fonds ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Une fois encore, je ne peux pas vous le dire aujourd'hui car ce fonds grossira au fur et à mesure des excédents budgétaires que nous aurons décidé d'y allouer, d'une manière ou d'une autre, car il faudra bien et cela pose des questions de gouvernance, et en même temps peut-être, liées aux textes qui régissent aujourd'hui le Fonds de Réserve Constitutionnel. On ne peut pas faire n'importe quoi avec les sommes qui sont allouées, et même si elles ont été cantonnées, elles ne sont pas clairement identifiées, il n'y a pas un fonds séparé. Créer un fonds séparé, il faut sans doute une décision pour ensuite l'abonder pour démarrer, comme nous l'avons fait à travers ce cantonnement, sortir de l'argent ou trouver un moyen différent de le financer, comme c'est le cas aujourd'hui avec le FRC, par les excédents budgétaires. Ce sont des décisions qui, selon moi, devront, pour certaines, sans doute, passer par la loi. Il faudra que l'on voie comment on décide de tout cela. Et puis vous aurez des abondements et des résultats financiers qui amèneront, à terme, la constitution d'un fonds sur les 20, 30, 40 prochaines années, qui aura une taille suffisante pour faire face aux engagements dont nous aurons besoin. Donc je ne peux pas vous donner aujourd'hui des estimations précises.

On ira dans ce sens plus en détail lorsque l'étude d'actuaire vous sera présentée et que l'on commencera à en avoir un contour le plus précis possible. Il est clair que les engagements pourraient être significatifs et ce n'est pas une décision à prendre à la légère. On prendra tout le temps nécessaire, avec vous, pour y revenir.

M. le Président.- Merci Monsieur CASTELLINI.
Monsieur ROBINO, je vous donne la parole.

M. Christophe ROBINO.- Oui, merci Monsieur le Président, juste deux, trois réflexions.

D'abord, il faut savoir que la retraite des fonctionnaires, ce n'est pas moins de 80 millions par an. Donc ce sont des sommes conséquentes qui sont versées chaque année. L'abonder avec les excédents du budget, oui certainement. Je retiens la proposition de Monsieur CASTELLINI de constituer aussi une part immobilière, car quand on regarde la gestion de la CAR, notamment, on voit bien que le régime général est déficitaire et que c'est la part qui vient du rendement du domaine immobilier qui permet en grande partie d'équilibrer les comptes. Je crois, effectivement qu'il faut constituer un fonds à la fois financier et immobilier si on veut arriver à un équilibre dans le temps.

La gestion par une équipe spécialisée et bénéficière de l'expérience des Caisses Sociales me paraît certainement une bonne chose quand on voit avec quel brio le directeur des Caisses Sociales gère tout cela.

M. le Président.- Merci Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux.

Nous allons poursuivre le tour de parole. C'était justement à vous, mais sur un autre sujet je crois. Nous vous écoutons à nouveau, sur un autre sujet.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Puisqu'on est au chapitre Ministère d'Etat – Secrétariat Général, je voulais parler de la prime de fin d'année.

La majorité du Conseil National a demandé au Gouvernement, au vu de l'excédent budgétaire, non seulement le renouvellement, mais bien le doublement de la prime de fin d'année en faveur des fonctionnaires et agents de l'Etat.

Vous l'avez fait, ce dont nous nous réjouissons, puisqu'au travers de cette mesure le Gouvernement reconnaît à sa juste valeur la qualité et l'engagement de chacun au service de l'Administration.

Le traitement qui en a été fait, en accord avec les élus, nous satisfait pleinement puisque l'augmentation de ces primes favorise les traitements les plus modestes, passant ainsi de 300€ à 650€, à 500€ pour les traitements intermédiaires et à 350€ pour les traitements les plus élevés.

Nous avons également demandé au Gouvernement,

qui initialement ne l'avait pas envisagé au vu des résultats budgétaires du CHPG, que la même mesure soit appliquée en faveur des agents hospitaliers.

Nous avons été entendus et nous nous en réjouissons pour ces personnels qui remplissent leurs missions avec application et dévouement au service des patients de notre hôpital.

Nous aurions cependant apprécié que le courrier adressé aux agents hospitaliers pour les informer de cette mesure, pourtant décidée ensemble, mentionne le Conseil National. Quoiqu'il en soit, nous nous réjouissons que cette mesure puisse bénéficier à l'ensemble des fonctionnaires actifs et retraités et aux employés du CHPG. Merci, au nom de notre Majorité, au Gouvernement.

M. le Président.- Merci Monsieur ROBINO.

Je vois beaucoup de mains se lever, cela doit donc être sur le même sujet.

Vous souhaitez intervenir sur ce sujet Madame GIBELLI ? Je vous en prie, nous vous écoutons.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Merci, Monsieur le Président.

Je fais suite à l'intervention de mon collègue, Christophe ROBINO, mais plus particulièrement s'agissant de nos compatriotes retraités de la Direction de l'Aménagement Urbain. Comme vous le savez, ces derniers, en raison de leur statut particulier, n'ont pas pu être titularisés au sein de cette direction. Une fois à la retraite, ils dépendent alors de la Caisse Autonome des Retraites et ne bénéficient, dès lors, ni de la prime de fin d'année, ni du 13^{ème} mois. Il nous semblait juste, pour la Majorité Primo!, qu'ils puissent bénéficier de cette prime une fois à la retraite. Aussi, nous nous réjouissons que le Gouvernement ait entendu notre demande.

M. le Président.- Merci Madame GIBELLI.

C'est une avancée qui concerne quelques dizaines de compatriotes. Pour eux, ce n'est que justice, équité et c'est important. Je rappelle que ce sont souvent des retraités aux pensions modestes et c'est d'autant plus important, pour le Gouvernement et nous, qu'ils soient associés, comme les autres Monégasques fonctionnaires, à ce geste que font le Gouvernement et le Conseil National pour les fonctionnaires et d'ailleurs, aussi, pour les agents hospitaliers, comme l'a rappelé Monsieur ROBINO.

Est-ce que je peux continuer le tour de parole ? C'est sur le même sujet Monsieur ROSE ? Je vous donne la parole.

Monsieur Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, c'est sur le même sujet.

La Majorité du Conseil National est mobilisée pour donner à tous les services du Gouvernement et à leurs équipes les meilleurs moyens pour qu'ils accomplissent au mieux leurs missions. Nous travaillons, dans le cadre de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, présidée par mon ami, Christophe ROBINO, sur un statut rénové pour les fonctionnaires qui permettra à la Fonction Publique d'être encore plus moderne, humaine, et au service de Monaco et de sa population.

Comme mes collègues, je tiens à saluer l'investissement de ceux qui, à travers le service public, par leur travail quotidien, participent aux bons résultats de la Principauté. La Majorité du Conseil National considère qu'ils sont la moelle épinière de notre Principauté de Monaco et nous ne manquerons jamais une occasion de les saluer. Je tiens aujourd'hui à apporter mes plus respectueux hommages pour le travail qui est effectué.

Je souhaite enfin réaffirmer notre attachement au maintien de leur pouvoir d'achat, car les primes c'est bien, mais la revalorisation du point d'indice, c'est aussi quelque chose de très important. Et la Majorité du Conseil National est extrêmement attachée à ce que la revalorisation du point d'indice, pour eux comme pour les membres hospitaliers du CHPG, soit assurée en fonction, bien sûr, de l'inflation dont on a vu qu'elle avait redémarré et dont on a vu qu'effectivement il faudrait, chaque fois que cela est possible, donner un coup de pouce. Je crois que le Gouvernement est plutôt en accord sur ces points.

Je vous remercie beaucoup.

M. le Président.- Merci Monsieur ROSE.

S'il n'y a pas de remarque particulière du Gouvernement, nous allons continuer le tour de parole. Nous arrivons à Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je ne peux que m'associer à mes collègues Messieurs ROSE, ROBINO et SEYDOUX concernant les

félicitations à l'attention des fonctionnaires et de continuer à pouvoir verser des primes à ceux qui ont travaillé toute leur vie, que ce soit au CHPG ou dans la Fonction Publique, et de pouvoir continuer également d'abonder le fonds de la dépendance. Vous savez combien cela me tient à cœur.

J'aimerais, ce soir, saluer le travail remarquable accompli également par l'Association d'Aide aux Victimes d'Infraction Pénale, et rappeler que le Conseil National est favorable à ce que cette association dispose de tous les moyens nécessaires pour mener son importante mission. Elle doit pouvoir renforcer ses actions avec les moyens les plus larges possibles pour toujours mieux accompagner les personnes victimes de violences. Nous nous réjouissons que de nouveaux locaux lui aient été attribués. Je crois qu'il y a eu quelques petits soucis, mais des modifications ont été apportées. Cette association peut accueillir les personnes en toute sérénité et si jamais il était besoin de s'agrandir, c'est-à-dire avoir accès à d'autres locaux, je crois que cette association pourrait demander des moyens financiers supplémentaires. J'espère que vous voudrez bien prendre conscience de tout le travail qui a été effectué. Cette association n'avait pas pu prouver l'importance de la valeur ajoutée dans ses missions. On partait de zéro et donc on ne pouvait pas savoir combien de personnes étaient concernées. Cela a démontré que de nombreuses personnes étaient concernées. Je pense que, plus cette association continuera dans l'avenir, plus le nombre de personnes va être croissant malheureusement. C'est pour cela qu'il faut vraiment lui donner le plus de moyens possibles. Je pense que vous serez d'accord avec moi pour effectuer les dotations nécessaires.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame la Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille. Cette intervention est consensuelle, au sein de cet hémicycle, entre tous les élus des Monégasques.

Monsieur le Secrétaire Général, vous souhaitez dire un mot ?

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Oui, un mot rapide.

Effectivement, comme vous le savez, c'est une association à laquelle le Gouvernement, aussi bien au niveau des Affaires Sociales qu'au niveau de la Sécurité Publique, est extrêmement attentif. Les locaux, s'il y a encore des petits détails, on va les regarder. Mais je crois qu'un pas a été franchi. Pour

le budget, nous avons reproduit la demande qui a été formulée et s'il y avait un complément d'ici à la fin de l'année prochaine, on le regardera avec attention.

Et surtout, cette année, la grande satisfaction c'est d'avoir pu mettre à disposition de cette association une fonctionnaire. L'Etat a donc montré qu'il était prêt à participer puisque quand on dit mise à disposition, cela veut dire que c'est l'Etat qui continue à acquitter le salaire de l'intéressée et je me réjouis du travail qu'elle fait. C'était vraiment la personne idoine et je sais que Madame COTTALORDA est en contact avec elle et, si besoin, il y aura des moyens complémentaires, soyez-en sûrs.

M. le Président.- Merci Monsieur COLLE.

Nous écoutons à présent Madame ALIPRENDI-DE CARVALHO.

Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO.- Merci, Monsieur le Président.

Je profite de l'intervention de Madame AMORATTI-BLANC pour revenir sur le sujet de l'égalité salariale.

Nous avons pu constater que l'égalité salariale prévue par les textes n'est toujours pas réellement appliquée. Les statistiques montrent qu'en France, un écart de salaire de plus de 15 % est encore appliqué. Nous avons demandé au Gouvernement la mise en place d'une commission spécifique de contrôle et de réclamation, que nous souhaitons voir la plus efficace possible, auprès des employeurs. Le Gouvernement nous a informés qu'une étude allait être réalisée par l'IMSEE dans le cadre du Comité pour la Promotion et la Préservation des Droits des femmes. Nous constatons qu'effectivement cette mission, en faveur de l'égalité salariale, pourrait être confiée à ce comité.

Nous insistons cependant sur le fait que cette mission doit se faire dans un calendrier déterminé et doit aboutir à une campagne nationale de sensibilisation de grande ampleur. Cette communication forte pourra ainsi encourager toutes les femmes victimes de cette injustice à saisir le Haut-Commissaire à la Protection des Droits, des Libertés et à la Médiation, compétent pour les situations individuelles.

Merci.

M. le Président.- Merci Madame ALIPRENDI-DE CARVALHO.

Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* - Oui, si vous voulez bien.

Merci, Madame le Conseiller National, pour votre intervention, que le Gouvernement partage en tous points.

On l'a déjà dit ici, ce qui est important c'est d'objectiver une éventuelle inégalité entre l'homme et la femme dans le domaine de la relation de travail.

J'avais demandé, d'une part, à la Direction du Travail, d'autre part, aux Caisses Sociales de la Principauté de Monaco, s'il était possible de mener une première analyse. Cela n'est pas commode. Ce qui a été décidé, sous l'égide du comité, c'est que cette réflexion serait conduite par l'IMSEE. L'IMSEE, en relation avec les Caisses Sociales de la Principauté et la Direction du Travail, va s'efforcer d'objectiver les éléments à porter à la connaissance des pouvoirs publics pour corriger les situations qui mériteraient de l'être.

Je voudrais aussi souligner que, dans le cadre de la relation de travail, il n'y a pas que le salaire. Il nous faut également réfléchir à d'éventuelles inégalités entre les femmes et les hommes en termes de recrutement dans la vie active et de déroulement de carrière. Et c'est par conséquent l'ensemble des éléments qu'il faut éclairer pour apporter les réponses les plus appropriées.

Et puis, vous l'avez dit, le Haut-Commissaire est là également et fait un très bon travail pour prendre en compte d'éventuelles remarques, doléances ou plaintes de la part de personnes, hommes ou femmes, qui se sentiraient discriminées en ce qui concerne leur activité professionnelle et notamment sur la rétribution qui leur est due pour cette dernière.

C'est donc l'ensemble de ces éléments qu'il va falloir prendre en compte de façon à ce que nous puissions, tous ensemble, apporter les réponses les plus appropriées à cette vraie problématique.

M. le Président.- Merci, Monsieur GAMERDINGER.

Je n'ai plus de demandes de parole sur ce chapitre 1, je vais donc le mettre aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté à l'unanimité des présents.
(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.2- DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES USAGES NUMERIQUES	
302.010 : FRAIS DE PERSONNEL	722 900
302.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	20 000
302.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	15 000
302.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	350 000
TOTAL DU CHAPITRE	
CH.2- DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES USAGES NUMERIQUES	1 107 900

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission pour le Développement du Numérique, nous vous écoutons.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

Très brièvement, une petite intervention qui n'appelle pas de réponse de la part du Gouvernement.

La Direction du Développement des Usages Numériques c'est l'ancienne Direction des Communications Electroniques. Elle a été renommée avec la mise en œuvre de la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique (DITN). Pour la commission que je préside, c'est un interlocuteur important car c'est lui qui assure le contrôle de la concession de Monaco Telecom. Il a y pas mal de travail qui a été fait avec cette Direction, non seulement avec Monaco Telecom mais aussi avec la Direction du Développement des Usages Numériques (DDUN). Cela a notamment abouti à la nouvelle offre entrée de gamme dont nous avons déjà discuté. Avec le futur plan industriel à 5 ans, on va être amené à beaucoup discuter avec cette Direction. Je ne doute pas qu'on continue de faire en sorte que, dans le triptyque actionnaire privé, on n'oublie pas les usagers. On va s'y atteler, pour que l'on continue dans le bon sens, lequel a été développé récemment.

M. le Président.- Merci, Monsieur JULIEN.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets ce chapitre 2 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté à l'unanimité des présents.
(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.3-INSPECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION	
303.010 : FRAIS DE PERSONNEL	535 000
303.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 500
TOTAL DU CHAPITRE	
CH.3-INSPECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION	538 500

M. le Président.-

S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté à l'unanimité des présents.
(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.4 -DIRECTION DE LA COMMUNICATION	
304.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 320 400
304.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	605 900
304.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	2 866 000
TOTAL DU CHAPITRE	
CH.4 -DIRECTION DE LA COMMUNICATION	4 792 300

M. le Président.-

S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 4 est adopté à l'unanimité des présents
(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.5 -DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES	
305.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 553 000
305.020 : FRAIS ETUDES & FORMATION	90 000
305.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	929 000
305.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	1 500
TOTAL DU CHAPITRE	
CH.5 -DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES	2 573 500

M. le Président.- Monsieur RIT souhaite intervenir.

Monsieur Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Nous avons souvent parlé, ces derniers temps, du travail croissant, qui va être dans le futur celui de la Direction des Affaires Juridiques. J'ai été surpris de constater, tout à fait par hasard d'ailleurs, en relisant le fascicule budgétaire, que les frais de personnel, contrairement à ce qui se passe en général progressivement, d'année en année, pour la plupart des sections, étaient en légère diminution. Pas de beaucoup, de 1,1 %, alors instinctivement, je suis allé voir de combien cette ligne avait été majorée pensant qu'effectivement il y avait, de manière implicite, nombres d'embauches qui risquaient d'être prévues dans l'année à venir.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Comme vous, cher Docteur, je suis très attaché au bon fonctionnement de cette Direction. Effectivement, il y a une majoration de 16 % de la masse salariale de cette Direction en raison précisément du besoin de recrutement dans lequel nous nous sommes trouvés. Tous les postes sont maintenant remplis et cette Direction, même si parfois on la trouve un peu lente dans son processus, a une efficacité, un rendement et une créativité, dans le besoin de concilier le droit et la politique, qui est tout à fait remarquable. Vous me donnez-là l'occasion de saluer son travail, ce qui est assez rare dans cette enceinte.

Merci.

M. le Président.- Pour que l'on comprenne, en écoutant vos deux interventions, je me mets à la place de ceux qui suivent ces débats, vous ne dites pas la même chose, mais vous avez pourtant raison tous les deux. Vous, Monsieur RIT, vous vous référez à l'évolution entre l'inscription théorique du primitif de l'année précédente et le primitif de cette année et vous avez raison. Il est écrit – 1,1 %. Le Ministre d'Etat se réfère à l'évolution entre le primitif de cette année et le rectificatif d'octobre. Et là, il y a + 16,3 % d'augmentation de crédits. En fait, c'était une inscription théorique de début d'année dernière, alors que les recrutements n'avaient pas eu lieu. C'est ce que je disais l'autre soir en introduction de nos débats. Les inscriptions de nos dépenses, notamment

de frais de personnel de l'Administration, sont toujours au-dessus de la réalité, car il y a un certain décalage entre le moment où le Gouvernement inscrit les postes à l'organigramme et la réalité des recrutements. Il y a quelques mois qui sont nécessaires à recruter. Je pense que vous avez dit la même chose tous les deux.

Merci.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

*Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,
Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,
Mlle Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,
Franck LOBONO, Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT,
Christophe ROBINO, Guillaume ROSE,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et
Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.6 -CONTROLE GENERAL DES DEPENSES	
306.010 : FRAIS DE PERSONNEL	850 000
306.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	13 800
TOTAL DU CHAPITRE	863 800
CH.6 -CONTROLE GENERAL DES DEPENSES	863 800

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.7 -DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES & FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE	
307.010 : FRAIS DE PERSONNEL	4 426 800
307.020 : FRAIS ETUDES & FORMATION	1 800 000
307.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	85 000
307.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	2 500
TOTAL DU CHAPITRE CH.7 -DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES & FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE	6 314 300

M. le Président.- Voilà un sujet où très souvent, nous écoutons les remarques pertinentes de notre Doyen qui nous demande la parole. Monsieur BOERI nous vous écoutons.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Après les millions, les dizaines de millions et même les milliards, il ne me reste plus que les yeux pour pleurer avec 1,8 million sur le budget de la formation.

Pour un coup d'œil rapide, je m'étais dit, c'est extraordinaire, le budget a augmenté de 400 000 euros. J'étais très content mais j'ai vu trop rapidement car en même temps, la masse salariale avait augmenté de 10 millions. Ce qui fait qu'on en est toujours à 0,5 % de la masse salariale pour le budget formation.

Oui Monsieur COLLE, le standard reste à 1 % et cela me paraît important. Je le répète, deux fois par an depuis 2013, au primitif et au rectificatif, nous n'investissons pas assez dans la formation. Et cette année, le Gouvernement, nous la baille un peu belle, car l'exposé des motifs, largement louable, nous donne la clef des objectifs : accélérer la plateforme numérique, la Gestion Electronique de Document (GED), développer Monaco Smart City, aussi les différents logiciels nécessaires à l'Administration et notamment un panel de nouveaux outils collaboratifs, je cite « Exchange, OneDrive, Skype for business, Chairpoint, Workplace ». Non ce n'est pas fini, il y a aussi les solutions métier. Toute l'Administration n'est pas concernée au même titre que CORHUS, les outils du service de la circulation, du logiciel du contrôle technique. J'arrête là. Il est écrit que 60 à 70 % des fonctionnaires seraient formés. C'est une excellente nouvelle.

Si malheureusement, je fais un petit calcul, le budget de 1 800 000 euros, si le formateur coûte 1 000 euros par jour, par des groupes de 12, on aurait

7,2 jours de formation par fonctionnaire. Si je me souviens bien de notre tarif qui n'était pas si lointain que cela, la formation coûte 1 500 euros par jour, auquel cas il y aurait 4,5 journées par fonctionnaire dans l'année. Compte tenu des ambitions du Gouvernement que nous partageons tous, je pense que nous visons trop bas, trop peu pour la formation.

Pour conclure, je voudrais faire une suggestion. Pour éviter de recommencer chaque fois. Puisque le Gouvernement refait la comptabilité analytique, ce dont on se félicite, profitons pour déplacer les dépenses de formation à l'investissement. Je crois que les fonctionnaires sont le cœur de tout le travail, mon collègue parlait de moelle épinière. C'est un point important et surtout c'est vraiment...

(Sonnerie).

... le cœur du développement des Ressources Humaines et il contribue aussi au développement personnel. Mais soyez humain, ne m'obligez pas à faire trois ou quatre fois par an ce que je fais aujourd'hui deux fois par an.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Doyen.

Monsieur le Ministre d'Etat souhaite intervenir.

M. le Ministre d'Etat.- Deux, trois remarques Monsieur le Doyen.

D'abord vous avez raison. La répétition est la clef de la pédagogie et je pense qu'il faut continuer à répéter les mêmes choses pour que finalement elles se passent. Mais nous sommes vraiment convaincus, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, de la nécessité de mieux former nos fonctionnaires, car comme vous l'avez rappelé, il n'y a pas de Fonction Publique sans fonctionnaires. C'est une évidence et on a eu l'occasion de saluer dans cet hémicycle - et je m'associe totalement - la qualité de travail de la Fonction Publique monégasque. Nous avons besoin qu'elle continue à être performante et qu'elle puisse continuer à être performante. Elle doit être formée à cette révolution numérique qui est lancée et que vous approuvez tous, comme nous, de vos vœux.

Sur les calculs que vous faites, sur le prix d'un formateur, il se trouve qu'une des options choisies, cette option je la connais bien car j'y ai contribué, c'est de dire que la formation des fonctionnaires peut être également assurée par d'autres

fonctionnaires plus compétents, et donc on ne prend pas systématiquement des personnes de l'extérieur mais on essaye, à travers ce mécanisme, de créer un lien inter-générationnel, inter-opérationnel pour permettre à ceux qui savent de transmettre leur savoir dans des conditions d'encadrement pédagogique claires, et c'est ce qui explique que les chiffres que vous donnez ne sont pas tout à fait les bons. C'est-à-dire que notre ambition n'est pas de former douze fonctionnaires par an, c'est bien d'en former beaucoup plus mais avec une autre méthode que celle du recours à un formateur extérieur.

Merci.

M. Daniel BOERI.- Je m'excuse, je n'ai pas dit 12 par an mais 12 fonctionnaires par groupe ce qui fait 7,5 jours par fonctionnaire par an.

M. le Ministre d'Etat.- Ce qui fait combien de fonctionnaires par an ?

M. Daniel BOERI.- 1 000 euros, cela fait effectivement 60 à 70 %. Je n'ai plus le chiffre en tête de fonctionnaires, mais c'est écrit.

M. le Ministre d'Etat.- Notre ambition n'est pas de former 60 fonctionnaires par an. J'essayais de vous expliquer comment on allait faire avec ce budget et je suis prêt à l'augmenter quand on en aura besoin et là aussi, on fera comme sur le numérique, on fera des rectificatifs le temps venu. Mais notre intention, c'est de mobiliser la partie de la Fonction Publique capable de contribuer à la formation de l'autre partie, étant entendu que tout le monde a des compétences qui se partagent et qui doivent être encadrées pédagogiquement, mais qui doivent être utilisées à cette fin.

Merci.

M. le Président.- Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement souhaite intervenir.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Si vous le permettez, un petit mot de précision sur les chiffres.

C'est vrai, Monsieur le Doyen, vous avez raison, la comptabilité analytique nous apportera certainement

beaucoup d'avantages, notamment pour donner plus de lisibilité à nos crédits de formation. Car en fait, vous parlez de la ligne dédiée à la DRH mais, comme je vous l'ai déjà dit, il y a d'autres sommes qui sont dans d'autres lignes du Budget de l'Etat. Donc au final, on s'aperçoit que le budget est de 1 941 000 euros et si on rapporte ce budget à la masse salariale globale, qui est de 208 000 400 euros, on s'aperçoit que ce n'est pas 0,5 % mais 0,93 %. Vous voyez, on n'est pas loin du 1 % et je pense qu'on va facilement y arriver.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons à présent Monsieur JULIEN.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une question si vous avez la réponse. On voit qu'on passe de 1 074 000 euros en 2017 à 1 800 000 euros. La progression est très importante puisqu'elle est proche de 70 %. Est-ce que vous connaissez, dans les 1 800 000 euros, la part qui est dédiée au sujet du numérique, comme l'a dit Monsieur le Doyen, qui a évoqué les transformations qui sont en cours, lesquelles auront forcément des répercussions sur la vie des fonctionnaires ? Donc, est-ce que vous pouvez nous dire le pourcentage qui est dédié au numérique ?

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Sur le siège non, mais je m'engage à vous envoyer « l'écorché » des dépenses et notamment le numérique qui prend de plus en plus d'importance avec le e-learning, dont on parlait tout à l'heure.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Doyen, un dernier mot.

M. Daniel BOERI.- Excusez-moi, je ne veux pas pinailler mais nous n'avons pas lu les mêmes lignes. Avez-vous lu la ligne de 200 millions qui correspond effectivement aux rémunérations ? Sachant que le standard, et que les charges sociales sont incluses et on passe à 336 millions d'euros.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- On ne va pas engager une querelle de chiffres, mais je ne pense pas que le standard soit celui-là.

M. le Président.- Chacun a pu exprimer son opinion. En tout cas, on ne fera jamais trop, c'est une analyse que nous avons en commun pour la formation, qui est un investissement très important pour la qualité de notre Administration et l'avenir des évolutions de carrière de nos fonctionnaires.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y en a plus, je le mets aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

*Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA,
Mlle Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT,
Christophe ROBINO, Guillaume ROSE,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.8 - AGENCE MONEGASQUE DE SECURITE NUMERIQUE	
308.010 : FRAIS DE PERSONNEL	771 800
308.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	25 000
308.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	243 700
TOTAL DU CHAPITRE CH.8 - AGENCE MONEGASQUE DE SECURITE NUMERIQUE	1 040 500

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.9 -SERVICE CENTRAL ARCHIVES & DOC. ADMINISTRATIVE	
309.010 : FRAIS DE PERSONNEL	225 000
309.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	33 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.9 -SERVICE CENTRAL ARCHIVES & DOC. ADMINISTRATIVE	258 000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.10-PUBLICATIONS OFFICIELLES	
CF ANNEXE P55	
TOTAL DU CHAPITRE CH.10-PUBLICATIONS OFFICIELLES	1 083 800

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.11-DIRECTION DES RESEAUX ET SYSTEMES D'INFORMATION	
311.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 991 000
311.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	15 000
311.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	1 135 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.11-DIRECTION DES RESEAUX ET SYSTEMES D'INFORMATION	3 141 000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.12-DIRECTION DE L'ADMINISTRATION NUMERIQUE	
312.010 : FRAIS DE PERSONNEL	796 100
312.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	12 000
TOTAL DU CHAPITRE	
CH.12-DIRECTION DE L'ADMINISTRATION NUMERIQUE	808 100

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 12 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.13 -INSTITUT MONEGASQUE DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES	
313.010 : FRAIS DE PERSONNEL	397 000
313.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	64 000
313.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	23 000
TOTAL DU CHAPITRE	
CH.13 -INSTITUT MONEGASQUE DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES	484 000

M. le Président.- Monsieur GRINDA demande la parole.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Brièvement, pour féliciter le Gouvernement et surtout l'Institut Monégasque de la Statistique et des Etudes Economiques, qui rend des services considérables, je crois que c'est votre prédécesseur qui l'avait mis en marche, me semble-t-il. Je crois qu'ici même, nous pouvons tous être très satisfaits, ainsi que le Gouvernement, de toutes les études qu'ils fournissent et du haut degré de compétences des personnes qui y travaillent. Merci à eux.

M. le Président.- On le pense, on l'a dit parfois dans nos échanges en privé, c'est un Institut très utile au pays et remarquable. Je suis heureux de rappeler que sa création a fait suite au travail du *Think Tank Monaco 2029*, où participaient à mes côtés, nos anciens collègues Bernard PASQUIER, Marc BURINI comme un certain nombre d'élus du Conseil National de l'époque, de chefs d'entreprise, de prospectivistes, Pierre-André CHIAPPORI qui en était un des coordinateurs aussi. Le Gouvernement, Michel ROGER le dirigeait, a repris cette idée, en a fait l'IMSEE et on a eu beaucoup de chance de trouver Monsieur GALFRE, qui est un Monégasque passionné, extrêmement investi et compétent. Merci Monsieur GRINDA pour cette intervention consensuelle, je sais qu'elle est partagée par tous les élus.

Nous allons à présent voter ce chapitre 13.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 13 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

B) DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES ET DE LA COOPERATION	
CH.15 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	
315.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 918 000
315.020 : FRAIS ETUDES & FORMATION	82 000
315.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	191 000
315.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	1 000
315.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	260 000
TOTAL DU CHAPITRE	
CH.15 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	2 452 000

M. le Président.- Oui, Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je me demandais quand je pouvais faire une petite réflexion sur l'Europe. Est-ce que c'est maintenant ?

M. le Président.- Dans la mesure où Monsieur TONELLI conduit la négociation pour la Principauté, je pense que c'est bien le bon moment.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je ne voudrais pas voler le tour de parole à Messieurs BADIA et ROSE.

M. Guillaume ROSE.- Nous remercions Monsieur GRINDA, allez-y, faites votre intervention.

M. Jean-Louis GRINDA.- Eh bien, écoutez, je vais donc la faire.

Je voulais simplement faire un petit peu d'histoire.

Nous avons, sans doute, des avis divergents ici, au sein du Conseil National, sur comment doivent se passer ces débats. Mais je dois constater une chose et le dire au Gouvernement, c'est que nous sommes parfaitement informés. Et si nous sommes parfaitement informés lors des réunions auxquelles nous assistons et durant lesquelles, vous, Monsieur le Ministre, vous répondez à nos questions ainsi que les personnes qui vous accompagnent, avec beaucoup de compétence et beaucoup de clarté, on le doit – si j'ose dire avec un peu d'humour – à l'ancien Président du Conseil National, Laurent NOUVION, qui avait obtenu, me semble-t-il, cet échange de façon permanente. Je le dis d'autant plus volontiers que ce n'était pas ce qu'on appelle un « ami politique », mais il faut quand même rendre à César ce qui lui appartient et être honnête dans la vie.

Deuxième chose, et là je vais être un petit peu moins consensuel, mais nous avons beaucoup insisté avec mes amis Bernard PASQUIER et Jean-François ROBILLON, pour que – Monsieur le Ministre d'Etat n'y voyez aucune défiance, d'ailleurs vous n'étiez pas là – ce soit un Monégasque en charge de ce dossier. Et cela avait offusqué votre prédécesseur qui nous avait dit : « Je ne comprends pas, j'ai prêté serment auprès du Prince ». Personne ne met cela en doute, bien évidemment, mais nous pensions du fond du cœur que seul un compatriote pouvait avoir la Principauté au cœur, dans le sang, dans les tripes et pensait non pas seulement à son lien de fidélité, à son serment au Souverain, mais à ses enfants, à ses petits-enfants et à ses arrières petits-enfants. Je dois dire que ce qui a suivi, c'est-à-dire la saisine de vous-même, Monsieur TONELLI, nous a amplement satisfait.

Merci.

M. le Président.- Monsieur ROSE, le Président de la Commission pour le Suivi de la Négociation d'un éventuel traité avec l'Union Européenne a la parole.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Je m'associe aux propos de Jean-Louis GRINDA et je crois surtout que la façon dont la commission travaille actuellement me semble extrêmement satisfaisante. C'est-à-dire qu'on a pu constater que le Gouvernement pratiquait avec nous une transparence plutôt très satisfaisante. Je tiens à dire en Séance Publique que j'ai eu l'occasion de rencontrer des homologues d'autres pays qui négocient en même temps que nous, comme par exemple Andorre, qui n'ont pas été aussi bien traités par leur Gouvernement. Je tenais à le dire. En revanche, je considère qu'il y a deux aspects sur ce dossier.

Le premier, ce sont les fameuses lignes rouges – en tout cas Monsieur TONELLI m'en a donné tous les gages et toutes les assurances – les lignes fixées par le Conseil National et les lignes fixées par le Gouvernement sont extrêmement convergentes. Ceci est le premier point.

La deuxième chose, c'est le travail de pédagogie qui est indispensable pour que tout doute soit levé. Il est évidemment, et je le réitère ici, hors de question que nos professions libérales réglementées subissent un quelconque dommage à la suite de ces négociations. Il y a aussi d'autres lignes rouges, bien évidemment. De manière générale, les Monégasques doivent sortir gagnants d'un tel agrément. J'encourage, dans le cadre de cette pédagogie, Monsieur le Conseiller-Ministre TONELLI, dans le cadre de cette Séance Publique, à nous faire une petite déclaration ou un petit résumé, afin que nous soyons tous bien au courant de ce qu'il se passe au cours de ces négociations qui sont délicates. Je tiens aussi, pour finir, à saluer la qualité de l'équipe qui, au côté de Gilles TONELLI, mène ces négociations, car tous sont assez formidables.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur ROSE.

Nous allons écouter Monsieur TONELLI, s'il n'y a pas d'autres interventions.

Je voudrais quand même dire un mot sur ce sujet majeur pour les Monégasques et pour l'avenir de la Principauté. Il y a beaucoup de sujets consensuels dans ce Conseil National entre les différents élus des trois listes qui se présentaient aux élections. Mais voilà quand même un sujet qui marque une divergence profonde entre la majorité actuelle du Conseil National et Monsieur GRINDA et ses amis, notamment Monsieur PASQUIER, dont je parlais à l'instant et dont je lis un certain nombre de prises de

position publiques sur les réseaux sociaux.

Nous pensons, comme la majorité des Monégasques – je crois que le vote a été clair – que Monaco se porte très bien sans Traité avec l'Union Européenne. Et je dirais même plus, plus je rencontre de résidents européens et étrangers et plus je suis conforté dans cet avis. C'est même parce que nous n'avons pas de Traité avec l'Union Européenne aujourd'hui, que nous sommes extrêmement attractifs pour beaucoup de résidents étrangers qui viennent s'installer dans ce pays. Car nous sommes différents, car nous avons des particularismes, nous avons une identité qui ne ressemble pas à un certain nombre de standards et de normes voulus par l'Union Européenne. Oui, c'est un vrai sujet de divergence. Nous ne sommes pas hostiles absolument à un éventuel Traité, nous sommes très prudents, voire pas très optimistes sur les chances d'avoir un accord qui préserve notre identité.

Donc, oui, voilà un vrai sujet de différence avec Monsieur GRINDA. Je crois qu'il a été très clair dans la campagne électorale, il a été aussi très sincère dans ses prises de position. Il a dit un jour en Séance Publique, qu'il « se suicidait politiquement ». Je pense que les résultats des élections lui ont relativement donné raison sur sa prévision, Monsieur GRINDA. Et, effectivement, c'est un sujet qui démarque votre position et celle de quelques-uns de vos amis politiques, de celle de la majorité, donc merci de m'avoir permis de le rappeler ce soir. Ce n'était pas prévu, mais puisque vous l'avez souhaité.

(Rires).

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci à vous !

M. le Président.- Il y a eu quelques accrochages parfois avec le Gouvernement lors de ces débats. C'est bien qu'on ait aussi quelques débats contradictoires avec la minorité ce soir, représentée par Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- On ne va pas faire perdre leur temps aux téléspectateurs et je crois que c'est de bon ton de votre part, cher Président, de trouver des sujets qui puissent exciter les papilles de ceux qui sont ici et qui nous regardent.

Evidemment, je ne serai pas comme vous, d'ailleurs vous avez gagné les élections, enfin ce n'est quand même pas un référendum pour ou contre l'Europe.

M. le Président.- Ce fut un sujet quand même très central dans l'analyse et le vote des Monégasques, d'après ce que nous avons pu recevoir comme échos sur le terrain.

M. Jean-Louis GRINDA.- Il y a d'autres sujets sur lesquels vous avez gagné. Vous avez gagné sur le logement, vous avez gagné sur plusieurs thèmes. Je pense qu'il est un petit peu abusif quand même, Monsieur le Président, de dire que votre victoire est due uniquement à cela. Mais ce n'est pas grave, le principal c'est que vous ayez gagné.

M. le Président.- Pas uniquement, mais pour une part importante.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je crois qu'en fait, ce qu'il se passe autour de ce dossier, est finalement pas si compliqué que cela. Tout à l'heure, je rendais hommage à votre prédécesseur, Monsieur NOUVION, maintenant, je vais dire exactement l'inverse. Il avait, lors de la précédente campagne électorale, utilisé un peu la même façon anxigène d'aborder le problème. C'était la fameuse Commission de Venise, on avait l'impression qu'on était parti à l'époque de l'autodafé, qu'on allait nous barbouiller de peinture, qu'on allait brûler en place de grève, enfin n'importe quoi. Mais c'est un argument électoral qui marche car quand on veut faire peur aux gens, on agite ce chiffon-là. De quoi s'agit-il aujourd'hui ? Je crois que le Gouvernement a bien dit les choses et a bien posé le problème. Il s'agit de respecter des lignes rouges qui ont été définies clairement par le Souverain. Tout le monde est d'accord là-dessus. On peut voir effectivement, des difficultés, vous en voyez et je suis d'accord avec vous, il y en aura sans doute de nombreuses à résoudre. Je crois que nous avons besoin d'être tous d'accord pour les résoudre ensemble, car ce n'est pas vous tout seul qui avez raison. Ce n'est pas parce que vous êtes majoritaire que vous aurez forcément raison. Donc, je crois que nous devons regarder tous ce dossier, ensemble, avec une certaine sérénité. Je crois que ce dossier avance correctement, je pense qu'on est bien informé, comme je l'ai dit tout à l'heure, personne ici n'a dit l'inverse d'ailleurs. Monsieur ROSE a dit que nous sommes dorénavant bien informés, je suis désolé de vous dire, Monsieur ROSE, qu'on l'était également avant et tant mieux si cela continue, c'est bien normal. Il faudrait qu'un jour on arrive à un accord dans des délais raisonnables, cela n'en prend pas vraiment le chemin. Mais je crois qu'il ne faut

plus trop essayer, entre nous, d'en faire un sujet de dissension même si l'approche anxio-gène n'est pas la même chez vous que chez moi.

M. le Président.- Il ne s'agit pas du tout d'une approche anxio-gène, il s'agit d'une approche défensive des intérêts des Monégasques et de l'identité de ce pays. Je pourrais reprendre un certain nombre de déclarations de certains, il y a déjà deux ou trois ans, annonçant un Traité pour, quasiment, l'année 2018. Je crois que la longueur des discussions prouve bien la grande complexité que nous avons, à juste titre, soulignée, de ce sujet et la question est : va-t-on réussir, ou pas, à préserver ces lignes rouges dans la négociation ?

Je vous rappelle qu'il y a une négociation, qui est en cours, entre la Suisse et l'Union Européenne et qui a abouti à ce que les négociateurs suisses n'arrivent pas à faire respecter leurs lignes rouges et donc se tournent maintenant vers le Parlement suisse. Ils n'ont pas réussi à faire accepter par l'Union Européenne les lignes rouges que les Suisses et le Gouvernement suisse défendaient.

Donc, nous verrons bien, mais je pense que notre analyse prudente, qui place avant tout l'intérêt supérieur de Monaco et l'identité monégasque au-dessus de tout, était bien la bonne et qu'effectivement, le temps qui est pris aujourd'hui pour discuter, démontre bien que certains enthousiasmes romantiques n'étaient pas forcément les plus réalistes.

M. Jean-Louis GRINDA.- Ecoutez, on ne va pas passer la soirée là-dessus.

M. le Président.- C'est vous qui avez parlé de l'Europe, Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Mais enfin, il me semble bien qu'il s'agissait du Département des Relations Extérieures. Je ne voudrais pas confisquer la parole aux autres. Je vais vous dire, de façon très sereine, que je n'ai pas besoin que vous me distribuiez un brevet de bon Monégasque. On est bien d'accord là-dessus.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Puisque vous le prenez pour vous, les Monégasques jugeront.

Monsieur ROSE.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Une très courte réponse à Monsieur GRINDA dont je respecte les positions, bien évidemment.

Juste pour lui dire que probablement, la principale différence qui va se trouver entre sa façon de considérer les choses et la nôtre, c'est que précisément nous ne sommes pas à la recherche d'un délai, nous sommes à la recherche de la qualité, pas forcément dans le délai le plus court, on en a longuement parlé avec le Conseiller-Ministre Monsieur TONELLI. Je pense qu'il vaut mieux un Traité parfait, aussi important qu'il soit pour la Principauté, dans le délai qui sera nécessaire, beaucoup plus que d'avoir un Traité au plus vite, quitte à sacrifier quelque chose. En fait, le principe de sacrifier quelque chose, comme l'a rappelé le Président, n'est pas quelque chose qui intéresse les Monégasques et qui, en tout cas, serait clé dans cette avancée vers l'Europe, bien-sûr, vers le Traité.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROSE.

Nous allons écouter Monsieur RIT et puis, bien-sûr, Monsieur TONELLI, pour nous apporter des précisions sur l'état des négociations en cours.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

J'étais, comme vous l'imaginez Monsieur le Président, totalement passionné par les interventions et cet échange entre deux anciens adversaires, donc c'était passionnant, d'autant plus que le parti politique auquel j'appartenais se situait, de bout en bout, plutôt dans une médiane. Et c'est avec plaisir que l'on a vu venir d'en haut et remonter d'en bas, pratiquement pour rejoindre cette ligne médiane, nos amis.

A propos de référendum, nous avons une version démocratie-représentative d'un référendum. Cela s'appelle une ratification.

M. le Président.- Ce sont les Conseillers Nationaux élus par les Monégasques qui auront effectivement le pouvoir de voter, ou de ne pas voter, une éventuelle loi d'autorisation de ratification.

Monsieur SEYDOUX, je vous en prie.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste rappeler que les bonnes relations, aujourd'hui, avec le Gouvernement et avec le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, sont dues aussi dans le fait que le Président Stéphane VALERI, dès son élection, a pris la mesure et a tout de suite créé une Commission de suivi de la négociation avec l'Union Européenne, qu'il a confiée à Monsieur Guillaume ROSE, qui fait qu'aujourd'hui on suit cela de très près. Je me félicite de cette création et le travail que fait M. Guillaume ROSE avec beaucoup de minutie.

Merci.

M. le Président.- Je voudrais dire, avant d'écouter Monsieur TONELLI, que ce que nous avons dit sur notre position ne contredit absolument pas le jugement que nous portons sur la qualité des échanges que nous avons depuis dix mois avec Monsieur TONELLI, que nous voyons régulièrement dans la Commission de Suivi, présidée par Guillaume ROSE, mais aussi dans un groupe plus restreint, qui réunit l'ensemble des sensibilités du Conseil National, où sont représentés les trois groupes politiques. Nous apprécions son investissement pour défendre les intérêts de Monaco, dont il nous rend compte régulièrement.

Je vous propose, Monsieur TONELLI, de vous donner la parole.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération.* - Merci, Monsieur le Président.

Une petite précision, avant de commencer. Cette commission qu'évoquait le Président existe en fait depuis le début de la négociation. Cela n'a pas été créé par la nouvelle mandature mais c'est quelque chose qui, depuis l'origine, regroupait l'ensemble des différentes tendances du Conseil National pour leur expliquer la situation de la négociation, car la volonté du Gouvernement...

M. le Président.- Vous parlez d'un groupe ad-hoc, qui régulièrement se réunit avec vous, mais qui est restreint puisqu'il ne regroupe que 5 ou 6 élus. La Commission spéciale pour le Suivi de la Négociation avec l'Union Européenne a bien été créée le 22 février dernier. Il n'y avait donc pas de commission spéciale sur ce sujet avant le 22 février 2018.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération.* - Non, Président, mais comme la Commission Spéciale regroupe l'ensemble des élus nationaux, cela ne change pas tellement la donne, mais c'est une question de dénomination car auparavant, effectivement, en juillet, on faisait une réunion générale. Mais le sujet n'est pas là. Je crois que l'important, d'ailleurs j'apprécie beaucoup et je vous remercie tous des différentes tendances, votre appréciation sur la manière dont nous vous informons de l'évolution de cette négociation. Je le dois à l'équipe qui m'accompagne bien évidemment, vous savez que j'ai un mandat de négociation qui m'a été donné par le Prince Souverain et je m'appuie sur trois piliers qui sont, d'une part, la cellule Europe, que dirige Madame COSTA, d'autre part, la mission de Monaco à Bruxelles qui a des diplomates spécialisés dans son domaine et la troisième part, les consultants extérieurs qui sont des personnes de grande qualité et qui connaissent très bien le milieu européen. C'est grâce à cette homogénéité, cette articulation entre les trois entités qu'on arrive à mener la négociation de manière sensée et raisonnable.

Donc, cette négociation, pour en faire un rapide bilan, a été ouverte le 15 mars 2015, il y a maintenant trois ans et demi. Comme d'aucuns d'entre vous l'ont dit, il n'a jamais été question pour Monaco de respecter une quelconque échéance puisque l'important est d'avoir un bon accord. De fait, l'idée qui était celle de la commission en place, qui était d'obtenir un accord pour la fin de la mandature, est maintenant abandonnée. Il n'est plus question de finaliser l'accord pour le mois de novembre 2019, mais d'arriver à un contour d'accord qui soit satisfaisant. C'est une évolution dans la demande de l'Union Européenne. Bien évidemment, les lignes rouges que nous défendons, que le Prince Souverain m'a données, que j'ai partagées avec le Conseil National, sont celles que vous évoquez, c'est-à-dire que les Monégasques puissent continuer à avoir, chez eux, des avantages que n'ont pas les autres, puisque c'est une toute petite communauté. Nous sommes le seul Etat de toute l'Union Européenne dans lequel seuls 23 % des résidents sont des nationaux. On ne peut pas imaginer que l'Union Européenne ne puisse pas en tenir compte et je pense sincèrement que l'Union Européenne saura en tenir compte. Cela ne préjuge pas de la conclusion de la négociation, mais c'est quelque chose qui, aujourd'hui, est bien reconnu par les Autorités européennes.

Donc cette négociation avance sur la partie institutionnelle, c'est-à-dire le fonctionnement de

l'accord sur lequel nous avons beaucoup avancé – d'ailleurs, il y avait un texte très intéressant qui est sorti ces jours-ci – puisque les Suisses que vous évoquiez, Monsieur le Président, ont diffusé le projet d'accord institutionnel qui leur est proposé par l'Union Européenne. Je rappelle que l'Union Européenne souhaite que la Suisse adopte un cadre institutionnel, la Suisse a 120 accords spécifiques, l'U.E. souhaite qu'un accord général chapeaute ces accords. Tout cela pour expliquer la complexité du dossier. Et l'Union Européenne mettait en balance cet accord – même si ce n'était pas dit comme cela – avec le fait de proroger l'équivalence boursière des bourses financières suisses. Cette échéance arrive à terme le 31 décembre. Et aujourd'hui, 17 décembre, la Commission Européenne a accepté de proroger de six mois cette équivalence boursière pour les bourses financières suisses, de manière à permettre au Conseil Fédéral et sans doute par une consultation des parlements, dans les six mois qui viennent, de manière à avoir une réponse définitive sur cet accord institutionnel.

Accord institutionnel d'un côté, accord de substance de l'autre. Quelles seront les contreparties que Monaco devra accepter puisque l'objectif est une participation aussi large que possible au marché intérieur, mais pas une intégration au marché intérieur, ce qui nous distingue des autres pays avec lesquels nous négocions ? Dans ce domaine, là aussi, la négociation avance bien. Elle a été décomposée en 25 annexes différentes et nous examinons, annexe par annexe, les textes que l'Union Européenne souhaite voir introduit dans l'accord qui sera le nôtre. Et nous pouvons discuter pour chaque directive, pour chaque règlement, de ce qui nous paraît acceptable et ce qui ne l'est pas.

Voilà où nous en sommes. Les lignes rouges de Monaco ont été bien énoncées et annoncées. Pour l'instant les négociations avancent normalement et on peut penser que l'année 2019, même si elle ne marquera pas la fin de la négociation car, si tant est qu'on arrive à un accord de principe, il faudrait ensuite des mois, voire plusieurs années pour finaliser l'accord, devrait permettre d'avancer beaucoup dans cet accord.

Voilà, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Monsieur TONELLI pour ce point réalisé, ce soir, de l'état des discussions.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 15 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.16 -POSTES DIPLOMATIQUES	
316.010 : FRAIS DE PERSONNEL	8 062 200
316.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 883 500
316.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	88 100
TOTAL DU CHAPITRE	12 033 800
CH.16 -POSTES DIPLOMATIQUES	

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 16 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.17 -DIRECTION DES RELATIONS DIPLOMAT. & CONSULAIRES	
317.010 : FRAIS DE PERSONNEL	570 400
317.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	374 800
TOTAL DU CHAPITRE	945 200
CH.17 -DIRECTION DES RELATIONS DIPLOMAT. & CONSULAIRES	

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 17 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.19 -DIRECTION DE LA COOPER. INTERNATIONALE	
319.010 : FRAIS DE PERSONNEL	774 300
319.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	80 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.19 -DIRECTION DE LA COOPER. INTERNATIONALE	854 300

M. le Président.- Monsieur BADIA, le Président de la Commission des Relations Extérieures a la parole.

M. José BADIA.- Merci, Monsieur le Président.

Nous venons de recevoir, il y a peu, le très dense rapport préparé par le Département des Relations Extérieures et de la Coopération, je voulais remercier Monsieur Gilles TONELLI et lui dire que nous allons travailler très rapidement sur ce document.

Mais dès ce soir, je voulais souligner la qualité du travail de la Direction de la Coopération Internationale, qui œuvre depuis longtemps déjà dans des domaines très ciblés, souvent délaissés par les autres Etats. Cette action de Monaco est hautement appréciée, je le sais, mais elle est finalement peu connue en Principauté. L'effort est pourtant important et il se poursuit en matière d'aides publiques au développement.

Dès la préparation du Budget Primitif 2015, le Prince Souverain avait approuvé la proposition de Son Gouvernement de mettre en œuvre l'objectif dit des « Trois vingt », à savoir 20 millions d'euros d'Aide Publique au Développement (APD) en 2020. Les sommes inscrites au Budget Primitif nous rapprochent de ce but. Il reste une petite année pour l'atteindre.

Monsieur le Ministre, cela sera ma question : confirmez-vous que la Principauté atteindra bien en 2020 l'objectif qu'elle s'est fixé ?

M. le Président.- Merci, Monsieur BADIA.

Nous écoutons Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je parle avant Monsieur Gilles TONELLI, mais c'est bien mon intention, comme vous, cher José BADIA. Je crois que Monaco a une place à prendre dans la Coopération Internationale. J'ai eu l'occasion, dans les dernières années, de visiter

des projets de coopération, que ce soient des projets de développement ou des projets humanitaires. C'est fait avec beaucoup de précision et comme vous le disiez, Monaco a cette énorme habilité à aller souvent là où le chemin s'arrête. Et je suis donc très favorable à ce que ces engagements soient tenus et je ferai en sorte qu'ils le soient.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Est-ce que Monsieur TONELLI souhaite ajouter un mot sur ce sujet ?

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération.-* Oui, bien volontiers.

Je voulais remercier Monsieur BADIA et bien évidemment m'associer à ses remerciements et à ses félicitations. La Direction de la Coopération Internationale, sous la direction de Madame SCHUTZ, fait un travail absolument admirable avec une équipe, pour la fréquenter à de nombreuses reprises, particulièrement compétente et très motivée, enthousiaste. Les projets s'enchaînent et sont de qualité.

Je crois que ce qu'on peut aussi souligner, c'est que le programme, qui a été validé par le Gouvernement, est un programme triennal 2018-2019-2020, donc logiquement, même si la parole restera en définitive à mon collègue Jean CASTELLINI et au Ministre d'Etat, les trois années devraient pouvoir permettre d'arriver à cette échéance de 20 millions d'euros en 2020.

Ce par quoi je souhaite conclure, c'est informer que la Principauté de Monaco respecte un des critères très importants : que l'ONU présente aux Etats du monde. L'ONU souhaite que, entre 0,15 et 0,20 % du PIB de chaque pays soit consacré aux pays les moins avancés. Et comme notre coopération cible pour au moins 60, 70 % les pays les moins avancés, nous sommes en 2018, à 0,17 %. Nous respectons donc parfaitement ce critère de l'ONU, qu'il faut souligner, puisque notre aide va directement vers les personnes qui en ont véritablement besoin et dans les quatre domaines que vous connaissez qui sont : l'éducation, la santé, l'insertion professionnelle et, malheureusement, la sécurité alimentaire, que l'on a dû rajouter dans ces domaines. L'effort de la Principauté est toujours tourné vers ceux qui en ont le plus besoin dans les populations vulnérables.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur TONNELI.

Je crois qu'il n'y a pas d'autres interventions d'élus sur ce chapitre, je vais donc le mettre aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 19 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

*Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,
Mme Michèle DITTLLOT,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA,
Mlle Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT,
Christophe ROBINO, Guillaume ROSE,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

C) DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR	
CH.20 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	
320.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 306 000
320.020 : FRAIS D'ETUDES & FORMATION	95 000
320.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	325 300
TOTAL DU CHAPITRE	1 726 300
CH.20 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	

M. le Président.- Personne ne demande la parole sur ce chapitre, je vais donc le mettre aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 20 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.21 -FORCE PUBLIQUE CARABINIERS	
321.010 : FRAIS DE PERSONNEL	6 770 000
321.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	256 000
321.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	227 100
TOTAL DU CHAPITRE	7 253 100
CH.21 -FORCE PUBLIQUE CARABINIERS	

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 21 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.22 -SURETE PUBLIQUE DIRECTION	
322.010 : FRAIS DE PERSONNEL	29 490 400
322.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	282 500
322.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	3 662 700
322.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	922 200
TOTAL DU CHAPITRE	34 357 800
CH.22 -SURETE PUBLIQUE DIRECTION	

M. le Président.- Madame la Vice-Présidente a levé la main, je vois également Monsieur le Président de la Commission de Législation, Monsieur BREZZO, Madame ALIPRENDI-DE CARVALHO, Monsieur VAN KLAVEREN et Madame AMORATTI-BLANC, dans cet ordre-là.

Nous écoutons tout d'abord Madame la Vice-Présidente.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais rendre hommage, ce soir, Monsieur le Conseiller-Ministre, au travail remarquable effectué depuis plusieurs mois par les agents de la Direction de la Sûreté Publique, qui assurent actuellement la mission de régulation de la circulation, ce qui permet, nous l'avons tous constaté, une amélioration sensible des conditions de circulation aux heures de pointe, tant pour les automobilistes que pour les usagers des transports en commun. Nous sommes bien conscients de l'implication qui a été et est la leur dans cette mission et je tiens à les en remercier.

Les nouveaux effectifs qui seront recrutés, grâce aux crédits prévus au Budget Primitif 2019, permettront de pérenniser cette mesure. Je vous demande, Monsieur le Conseiller-Ministre, de bien vouloir la confirmer ce soir, sans affecter les autres missions des agents de la Sûreté Publique.

M. le Président.- Merci, Madame la Vice-Présidente.

Nous écoutons Monsieur CELLARIO.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Tout d'abord, merci de l'hommage que vous rendez à l'action des personnels de la Sûreté Publique qui est effectivement sur de multiples missions. Nous avons mis en place, depuis la rentrée des classes, au mois de septembre dernier, comme je m'y étais engagé devant vous, un dispositif particulier. Ce dispositif, comme je vous l'avais annoncé, nous allons l'interrompre maintenant pour assurer les missions de sécurité qui sont plus prioritaires.

Nous allons, au travers des recrutements, faire le nécessaire pour pérenniser le dispositif, je vous le confirme. Je voudrais vous indiquer également que nous avons travaillé avec la Sûreté Publique pour permettre que les personnels, qui vont être recrutés au travers de la création de ces postes en 2019, puissent être opérationnels plus rapidement car je m'étais ouvert devant vous sur la durée de formation des personnels. J'avais entendu le besoin d'une possibilité que ces personnels soient opérationnels plus rapidement et nous allons donc raccourcir cette formation des personnels pour que les premiers puissent être opérationnels à la fin de l'année 2019 et non pas en juillet 2020. Car le recrutement devrait, normalement, s'effectuer par une école de police au mois de septembre 2019. Nous allons l'anticiper de quelques mois, puisque cette école de police rouvrira au printemps 2019 avec une formation accélérée pour que les personnels soient opérationnels à la fin de l'année 2019.

D'ici là, nous allons organiser le travail, un petit peu comme nous l'avons fait entre le mois de mai et le mois de septembre, pour que la mission de régulation de circulation soit également prise en compte sans négliger les autres missions de la Sûreté Publique. C'est un travail un petit peu compliqué qui sera mené sur l'année 2019, pour que l'ensemble des missions de la Sûreté Publique soient correctement assurées.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Madame la Vice-Présidente.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, je voudrais également saluer le travail des personnels de la réserve civile car, effectivement, c'était un vœu en 2003, nous l'avons répété pendant plusieurs années et maintenant, ils remplissent un travail remarquable et nous pouvons le constater aux abords des écoles, chaque matin et chaque soir.

Par ailleurs, au niveau de ce personnel, est-ce que vous pouvez me donner quelques informations ? Est-ce qu'ils ont un contrat, une retraite ? Je voudrais un petit peu de détails car c'est vrai que jusqu'à présent, nous n'avons pas encore eu d'éléments suffisamment consistants pour savoir si le rôle qu'ils remplissent chaque jour devant les écoles correspond exactement à ce qu'ils ont en terme de contrat.

Merci.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* En fait, la réserve civile, comme nous l'avions indiqué, est constituée de personnels retraités de la Sûreté Publique. Ce sont effectivement des retraités qui touchent une retraite et qui ont un contrat de réservistes civils qui définit la mission qui est la leur, en termes de sécurisation des abords des écoles, mais aussi de liens entre l'établissement scolaire et la Direction de la Sûreté Publique.

Ces missions sont définies par contrat, qui définit également les modalités de rémunération de ces personnels pour les missions qui sont les leurs.

M. le Président.- Merci.

Je crois qu'on peut dire, au nom de l'ensemble des élus, je le redis une deuxième fois – on l'avait déjà dit dans le débat de l'autre soir – que nous sommes très heureux et très fiers de la qualité de la Sûreté Publique dans ce pays, qui est due d'abord et avant tout, à la qualité du personnel. Je crois que les vingt-quatre Conseillers Nationaux – vous me corrigez si je ne parle pas pour l'ensemble des élus, mais je pense que oui – sont très fiers et nous félicitons chaleureusement notre police qui a d'ailleurs, sur le plan de la circulation, fait de gros

efforts, car c'est vrai qu'ils ont mené cette nouvelle mission, pour le moment, à effectif constant. Il faut le dire et le redire, je sais que cela a été un effort pour beaucoup de policiers, sachez qu'on l'a vu, que la population de la Principauté l'a apprécié. Merci, vous qui voyez souvent les dirigeants de la Sûreté Publique, Monsieur CELLARIO, de bien vouloir leur transmettre les félicitations unanimes de tous les élus des Monégasques ce soir.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* - Merci, Monsieur le Président.

Bien évidemment, je répercuterai au personnel de la Sûreté Publique les félicitations du Conseil National auxquelles je m'associe personnellement également.

M. le Président.- Merci.

Vous êtes nombreux à me demander la parole. Monsieur NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais remercier Monsieur CELLARIO, car c'est à travers la commission que je préside que la demande avait été formalisée, pour l'ensemble du Conseil National. Nous avons encore un doute sur la durée dans le temps de la mesure et donc, vous venez de confirmer que cela va continuer. Nous vous en remercions.

M. le Président.- Merci, Monsieur NOTARI.

Monsieur ROBINO, sur le même sujet avant que l'on reprenne le tour de parole.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Je me joins aux paroles du Président. J'ai deux questions.

La première : j'ai cru comprendre que vous parliez d'interruption du dispositif en attendant les recrutements, pour que les agents qui s'occupaient de ce dispositif soient de nouveau placés dans la mission de sécurité. Cela veut dire que, pendant un temps, nous n'aurons plus cette efficacité du dispositif pour les Monégasques ?

La deuxième question que je voulais vous poser, c'est sur les réservistes. Nous en avons déjà parlé, ce sont des agents qui sont partis récemment à la retraite, qui sont encore plus ou moins dans la fonction et vous aviez des difficultés à en recruter suffisamment car il fallait qu'ils restent dans la région, qu'ils soient motivés et qu'ils soient encore suffisamment « frais » dans la fonction. Avez-vous pu augmenter les effectifs ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* - Sur le premier point, comme je l'avais indiqué, nous interrompons le dispositif qui a été mis en place, notamment pour tous les dispositifs de sécurité pour les fêtes de fin d'année, car il y a des dispositions particulières à assurer pour la sécurité de la Principauté. Ensuite, un dispositif un petit peu différent sera mis en place pour pouvoir tenir sur la distance le processus, dans l'attente des recrutements que nous aurons en 2019. On a anticipé le recrutement et la formation des agents pour pouvoir faire le joint. La Sûreté Publique continuera à s'occuper, bien évidemment, des problématiques de circulation. Simplement, le dispositif que nous avons vu depuis le mois de septembre sera un petit peu différent et ne sera pas aussi visible ou conséquent que ce qu'il a été, pour cela.

Concernant les réservistes, effectivement, il faut que cela s'adresse à des retraités de la Sûreté Publique. Il faut, d'une part, que le réservoir existe, c'est sur la base du volontariat et, d'autre part, que le dispositif soit, je dirais, découvert par les réservistes, un petit peu testé par des premiers volontaires et on assiste à une montée en puissance du dispositif. Nous avons dépassé le douzième réserviste civile. Donc, au terme de presque deux ans d'expérience, on commence à voir des résultats nettement supérieurs et je pense que, dans les prochains mois, nous aurons encore un renfort dans cette composante de réservistes civils.

M. le Président.- Merci, Monsieur CELLARIO.

Je vais donc continuer le tour de parole. Mme BOCCONE-PAGES puis Monsieur BARDY.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, cela m'interpelle. Est-ce qu'ils ont un emploi permanent avec l'Etat ? Est-ce qu'ils peuvent disposer des remboursements maladie et est-ce que le nombre de douze est suffisant par

rapport aux écoles ? Car douze, quand je vois la disparité des écoles, à mon avis, ils doivent être sur deux établissements en même temps, d'où un danger. Par rapport à la réponse que vous avez faite à l'intervention de Monsieur ROBINO.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.*- Ils ont, je vous l'ai dit, un contrat qui est une sorte d'emploi de vacataire, car ils font des missions, ils ne peuvent pas avoir un emploi permanent compte-tenu de leurs droits à la retraite qu'ils conservent. Ils sont pris en charge, au point de vue de l'assurance maladie, bien évidemment, et le nombre de douze que nous avons actuellement n'est pas une barrière haute que nous aurions fixée puisque lorsque nous avons institué la réserve civile, l'inscription budgétaire que nous avons faite à l'époque était pour avoir une réserve d'une quinzaine de personnes. Et encore faut-il que l'on ait des volontaires qui se présentent et que nous puissions embaucher pour cela. Ce n'est donc pas du tout une limitation que nous avons, c'est en fonction des candidats, du volontariat. Nous souhaitons en recruter, bien évidemment, davantage.

Par rapport au nombre d'établissements scolaires, douze n'est effectivement pas un effectif suffisant, d'autant que la recette donne satisfaction et donc, on nous réclame des réservistes civils en plus. On est bien évidemment prêt à en accueillir beaucoup plus, mais encore faut-il que, un, le réservoir existe et, deux, que le volontaire se présente. Ce n'est pas une limite que nous avons mise, c'est l'état actuel. Il y a eu une montée en puissance et je pense que dans le courant 2019, on dépassera le chiffre de 15 ou de 17, c'est à voir en fonction des départs à la retraite et du volontariat des retraités, à ce moment-là.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Je me pose une question. Quand ils sont en accident du travail, ils ne sont pas remboursés, car ils n'occupent pas un emploi permanent. Une autre question qui est liée, comment faites-vous lorsqu'ils sont en arrêt de travail ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.*- C'est peut-être plus mon collègue qui s'occupe des Affaires Sociales qui

devrait répondre à ceci...

(Rires).

... mais un, ils sont retraités, et deux, ils disposent de la couverture d'assurance maladie du fait de leur contrat de réserviste civil.

(Mme Brigitte BOCCONE-PAGES parle hors micro, inaudible).

En tant que réservistes civils, ils ont la couverture de l'assurance maladie, spécifique au contrat.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.*- Ce que je peux simplement indiquer c'est que, en vertu de leur contrat, le lien entre eux-mêmes et l'Administration a été maintenu et que, de ce fait, il a été décidé de les maintenir sous le système de protection de couverture sociale du Service des Prestations Médicales de l'Etat, de sorte que, s'ils sont soit malades, soit en accident du travail, ils seront pris en charge par le service de l'Etat.

M. le Président.- Merci.

Nous allons donc passer la parole à Monsieur BARDY.

M. Pierre BARDY.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, je profite de ces échanges pour m'associer pleinement aux félicitations qui ont été transmises par l'ensemble des Conseillers Nationaux. Et à ce titre, je souhaitais également souligner – nous ne nous sommes pas arrêtés sur cette ligne précédemment, dans la Section 7 – que nous approuvons totalement la surélévation du bâtiment de la Sûreté Publique qui permettra d'accueillir, dans de meilleures conditions, l'ensemble des effectifs de la Sûreté Publique et de continuer à donner à la Principauté le très haut niveau de sécurité que nous avons.

M. le Président.- Merci.

La parole est à présent au Président de la Commission de Législation, Monsieur BREZZO.

M. Thomas BREZZO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues, je m'associe bien évidemment aux propos qui sont tenus envers la Sûreté Publique de Monaco, notamment quant à l'excellence du travail des effectifs.

Je voudrais, toutefois, profiter de cette discussion sur ce chapitre du budget pour évoquer un événement qui est survenu il y a quelques semaines et qui aurait pu écorner quelque peu l'image de la Principauté. Notre législation tend de plus en plus à la transparence en matière fiscale et pourtant, l'OCDE (Organisation de Coopération de Développement Economique) a récemment publié une liste des pays qui vendent des passeports, qui vendent leur nationalité. Monaco a figuré sur cette liste, pendant quelques heures, certes, mais elle y a figuré. Les articles de presse qui reprennent l'information sont toujours accessibles. Alors, nous savons bien évidemment qu'il s'agit-là d'une interprétation erronée, vous avez d'ailleurs fait publier un communiqué à ce sujet, nous vous en remercions bien évidemment.

Toujours est-il que nous ne pouvons pas manquer de faire le rapprochement avec l'attestation bancaire qui est exigée dans le cadre des demandes de carte de séjour. En effet, pour toute demande de carte de séjour, l'intéressé doit justifier de l'exercice d'une activité professionnelle ou au moins d'une source de revenus ou à défaut justifier du fait qu'il dispose de moyens suffisants pour vivre en Principauté sans y travailler, ce pourquoi il remet une attestation qui est délivrée par un établissement bancaire de la place monégasque. Pendant plusieurs années, cette attestation était délivrée à la discrétion des banques, en fonction notamment du loyer payé par l'intéressé. Aujourd'hui, l'Association Monégasque des Activités Financières (AMAF) a fixé un montant unique de 500 000 euros dans le but, à moitié avoué, de contraindre les nouveaux résidents à investir dans les banques monégasques. Et cette situation a sans doute causé cet amalgame auprès de l'OCDE.

En effet, dans la mesure où la délivrance de titre de séjour relève du pouvoir régalién de l'Etat, il me paraît totalement anormal que ce soit les banques qui aient mis en place ce système. Cela revient à laisser à la banque le soin de déterminer qui peut vivre en Principauté de Monaco en fonction de ses richesses. Dans un Etat de droit, ces règles devraient être établies par le Gouvernement et devraient tenir compte de la situation personnelle de chaque nouveau demandeur. D'ailleurs, à l'origine, il était question que ce montant de 500 000 euros soit nécessaire uniquement pour les premières demandes, or, aujourd'hui, ce montant est exigé pour chaque

renouvellement. Pouvez-vous nous confirmer que c'est effectivement la ligne qui est tenue par le Gouvernement ? Car si c'est le cas, je pense que nous avons encore à attendre la publication de nouvelles informations déformées.

M. le Président.- Monsieur CASTELLINI va vous répondre.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* - C'est difficile de répondre car il y a beaucoup d'aspects dans cette question. Le premier, c'est qu'on ne peut pas faire, en revanche aussi automatique qu'il a pu être fait par certaines organisations, et je ne parle pas de l'OCDE, mais plutôt des cabinets de conseil qui eux-mêmes vantent dans tel ou tel pays, l'accès à la résidence ou à la nationalité par l'investissement, alors que nous savons tous que cela n'existe pas en Principauté.

Les montants qui ont pu circuler sur ces sites étaient pour certains totalement farfelus et ne correspondaient pas à la réalité. Le chiffre que vous évoquez, lui, correspond à ce qui est aujourd'hui la pratique, mais là où je m'inscris quelque peu en décalage avec une partie de votre intervention, c'est qu'auparavant, les demandes des établissements bancaires n'étaient pas entièrement, voire pas du tout, liées à la situation des personnes mais plutôt à leur politique commerciale. Donc, on ne disait pas, « si vous voulez avoir un deux pièces c'est 200 000 euros, un trois pièces, 500 000 euros, un 5 pièces, un million d'euros à déposer dans tel ou tel établissement bancaire ». Non. C'était la politique commerciale de l'établissement qui a amené telle ou telle banque à dire « j'accepte des clients et je suis prêt à leur fournir une attestation à partir d'un certain montant ».

Ce que l'AMAF a cherché à faire, ça a été d'homogénéiser le seuil à partir duquel l'une ou l'autre des banques en Principauté délivre une attestation qui peut servir par la suite à obtenir un document de résidence en Principauté. On a pris une moyenne, à ce moment-là, peut-être que le chiffre peut être revu, je n'ai pas d'état d'âme là-dessus, du moment où c'est un chiffre qui est le même pour tout le monde. C'est cela qui est important, qu'il n'y ait pas un établissement qui demande x, un établissement qui demande deux x ou trois x. L'idée, c'était plutôt, au vu de l'absence éventuelle de revenus d'une personne et de la nécessité pour cette personne et notamment pour lui, elle et sa

famille, d'habiter en Principauté, qu'une location avec les loyers pratiqués dans le secteur libre, soit la solution que ces personnes privilégieraient quand elles s'installent à Monaco. Et, dans l'éventualité où elles n'auraient pas de revenus récurrents, qu'une somme comme celle que vous avez évoquée, soit demandée pour l'installation.

Il faut veiller, et s'il y a des incompréhensions ou des dérives, à ce moment-là on pourra en reparler, que les établissements bancaires, notamment, ne demandent pas, à mauvais escient, des montants aussi significatifs à des personnes qui elles, peuvent par exemple attester d'un revenu régulier puisqu'à ce moment-là, le bulletin de salaire montre qu'elles sont parfaitement en mesure d'habiter à Monaco et qu'elles ne sont pas démunies de ressources.

C'est pour cela qu'il y a beaucoup de questions dans vos observations, qui sont parfaitement justifiées pour la plupart, mais peut-être que l'intérêt serait de regarder soit des cas spécifiques, soit de voir avec l'AMAF comment ajuster le montant si celui-ci semble excessif. Personnellement, je n'ai pas véritablement de religion toute faite là-dessus. Ce que je préconise en revanche, c'est de continuer d'avoir un montant égal pour tout le monde et que ce ne soit pas un moyen pour les établissements financiers de mélanger remise d'un document administratif et les obligations qui en découlent et politique commerciale.

M. le Président.- Monsieur BREZZO.

M. Thomas BREZZO.- Merci, Monsieur le Président.

Je n'ai pas apprécié, si le montant effectivement de ces 500 000 euros est correct ou s'il doit être revu à la hausse ou à la baisse, toujours est-il que ce montant unique s'applique à tous les individus et à toutes les situations de personnes qui ne travaillent pas et qui ne disposent pas de revenus suffisants en Principauté. Vous confirmez que ce chiffre de 500 000 euros a été fixé par l'AMAF et non pas par le Gouvernement et qui est aujourd'hui un chiffre qui doit figurer dans l'attestation bancaire pour que les intéressés puissent demander et obtenir un titre de séjour en Principauté de Monaco. Ce que je trouve un peu regrettable, c'est d'avoir laissé à l'AMAF le soin de fixer ce montant.

L'autre point qui me paraît négatif sur cette solution, c'est que la situation d'une personne qui est célibataire et qui vit dans un deux pièces, est totalement différente d'une personne qui vit en

couple, mariée, avec trois enfants au sein de la Principauté de Monaco. Et c'est cette inégalité qui est prise en compte dans la mesure où la personne qui, bien évidemment, vient s'installer avec l'intégralité de sa famille, doit disposer de revenus plus importants pour vivre en Principauté.

L'attestation unique sur un montant, je suis d'accord éventuellement, mais à raison de fonctions qui seraient identiques, en fonction de chaque situation personnelle des individus. Le montant, c'est une autre question qui doit être appréciée.

Enfin, une dernière question à laquelle vous n'avez pas répondu, c'est de savoir si cette attestation, contenant le montant de 500 000 euros, doit être délivrée pour les premières demandes ou si elle doit également être délivrée par les requérants dans le cadre d'une demande de renouvellement de carte de séjour ?

M. le Président.- Vous êtes deux à vouloir intervenir, je l'ai bien noté, je vais vous donner la parole Messieurs VAN KLAVEREN et GRINDA, mais là, j'ai un mot à dire sur les enfants du pays.

Autant, je n'ai pas d'opinion pour les primo-arrivants, après tout, lorsque l'on veut s'installer dans notre pays, qu'on demande un minimum de revenus et d'investissements en Principauté, je trouve que c'est assez juste par rapport à l'intérêt qu'on vient trouver en s'installant en Principauté.

Ce qui m'inquiéterait beaucoup, c'est que des enfants du pays, installés depuis très longtemps et parfaitement intégrés à Monaco, se voient opposer cette règle des 500 000 euros pour avoir le droit d'obtenir cette attestation, qui permet de demander le renouvellement de leur carte de séjour. Donc là, Monsieur le Ministre et Monsieur le Conseiller, il faudrait vraiment indiquer que des personnes parfaitement intégrées depuis des décennies, qui n'ont jamais posé de problèmes à Monaco, ne doivent pas se voir opposer cette règle des 500 000 euros. C'est très important que l'on soit rassuré sur ce point.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Je laisserai également intervenir Monsieur CELLARIO. Je ne souhaite pas qu'il y ait d'incompréhensions, il est hors de question que la catégorie de population que vous évoquez-là, qui dispose d'attaches en Principauté et qui y habite, qui y travaille, qui y réside depuis des années, se voit demander des montants aussi significatifs pour

la délivrance de ces documents administratifs. Si, d'aventure, c'était le cas, cela voudrait dire que la règle qui a été édictée aujourd'hui n'est pas respectée par les établissements bancaires et je vous remerciais, si c'est le cas, de porter à mon attention des cas de telles déviations ou de telles dérives par rapport à l'objectif initialement recherché.

Et une fois encore, dans le cas du renouvellement, cela s'applique à des primo-arrivants, comme l'a dit le Président, qui verraient renouveler leur demande et qui ne disposeraient toujours pas forcément de revenus récurrents et qui devraient donc justifier le maintien de leur présence en Principauté par des sommes non négligeables et déposées auprès d'un établissement bancaire. Mais l'objectif n'était évidemment pas que cela devienne la norme pour tous et notamment par rapport à certaines catégories de population qui ne sont pas du tout concernées initialement par ce genre de mesure.

M. le Président.- Merci pour cette déclaration rassurante, et c'est bien qu'elle soit publique et que chacun l'entende bien en Principauté.

Monsieur CELLARIO, nous vous écoutons avant que je me retourne vers mes collègues.

M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.- Pour prolonger et confirmer les propos de mon collègue Jean CASTELLINI, si jamais il y a eu des cas qui seraient portés à votre connaissance, signalez-les moi car ce sont des erreurs ou anomalies.

M. le Président.- Merci.

Sur ce sujet, vous êtes trois à lever la main, Messieurs VAN KLAVEREN, GRINDA et NOTARI.

M. Pierre VAN KLAVEREN.- Merci, Monsieur le Président.

Beaucoup a été dit, ce sera donc plus court.

Professionnellement, effectivement, je peux avoir affaire à ce type de cas, on en a brièvement discuté avec vous, Monsieur CASTELLINI. Sur le principe, ce que je retiens dans ce que vous avez dit, c'est le terme « flexibilité ». Je pense qu'effectivement, dans ce cas-là, ce qui est vraiment important, c'est pouvoir offrir de la flexibilité et de pouvoir faire comme on l'a tous dit, Monsieur GAMERDINGER l'a dit dans un autre cas, du sur-mesure puisque c'est la

caractéristique de la Principauté.

Il est vrai qu'aujourd'hui, même pour un primo-arrivant, si on est propriétaire d'un appartement ou si, à l'inverse, on est locataire, les dépenses qu'on va avoir mensuellement vont être diminuées, suivant l'appartement, de 70 ou 80 % puisque, effectivement, au plus grand va être l'appartement, au plus grande la dépense va être dans un budget annuel ou mensuel. Aujourd'hui, peut-être que c'est ce qui manque un peu. J'ai noté qu'on avait la possibilité, vous n'étiez pas fermé, de revoir cette attestation et ce montant-là. Ce qui est important, c'est que les personnes comprennent bien que finalement, c'est bien le Gouvernement, l'Administration. Personne ici ne remet en cause le principe de demande de carte de résident au même titre que la demande d'autorisation de créer une société, c'est ce qui fait la spécificité monégasque. Vous l'avez dit aujourd'hui et je vous en remercie, il faut que tous ceux qui nous regardent et nous écoutent comprennent que c'est bien le Gouvernement au final et non pas l'AMAF ou les banques, comme aurait pu le dire Monsieur BREZZO. Il faut qu'on remette bien au centre de la décision le Gouvernement et que chacun comprenne que c'est bien l'Administration monégasque qui décide et non pas les banques. Au niveau réputationnel, c'est très important qu'on fasse un geste et qu'on montre que c'est bien le Gouvernement qui a la main-mise.

Merci.

M. le Président.- Monsieur BREZZO, vous êtes d'accord ?

M. Thomas BREZZO.- Tout à fait, Monsieur le Président.

Je voudrais également compléter les propos de Monsieur Pierre VAN KLAVEREN car au-delà de l'aspect purement technique du montant de l'attestation bancaire, je voudrais revenir sur l'émergence de situations auxquelles vont faire face certains résidents, tant dans le cadre de leur demande de titre de séjour, que dans le cadre de leur demande de renouvellement comme je l'ai évoqué. Sans remettre en cause l'excellent travail fait dans son ensemble par la police monégasque - en général, il n'y a aucune difficulté, au contraire cela a été souligné ce soir notamment en matière de sécurité ou de police judiciaire ou au titre de la circulation - je voudrais rappeler le rôle que joue le service des Résidents de la Direction de la Sûreté Publique dans l'accueil de ses nouveaux résidents en Principauté

de Monaco, car il s'agit du premier service auquel les intéressés, les étrangers, ont à faire face et le rôle de ses agents ne doit pas se limiter à un seul rôle de policier. Il y a un devoir d'information, d'accueil et d'écoute qui doit être fait. Et je ne parle pas des personnes qui tenteraient d'obtenir un titre de séjour à des seules fins de résidence fiscale, mais bien des personnes qui veulent s'installer en Principauté de Monaco, qui veulent investir que ce soit personnellement ou en faisant l'acquisition d'un appartement. Souvent, on va commencer par louer un appartement avant de faire l'acquisition d'un appartement par la suite. Ces personnes-là ont des richesses à investir en Principauté, et également des richesses par des qualités humaines, par des projets qu'ils veulent créer en Principauté de Monaco, porteurs pour eux et qu'ils veulent mettre en place. Ce sont des personnes qui font des efforts considérables. Je voudrais souligner le montant des loyers dont ils doivent s'acquitter, jusqu'à l'issue du contrat de bail la première année alors que la demande de carte de séjour, il faut un certain temps pour obtenir un rendez-vous, à peu près un mois et demi, deux mois pour obtenir un premier rendez-vous et ensuite un délai de trois mois afin qu'on leur indique si leur titre de séjour leur est délivré ou non. Il y a donc souvent un investissement préalable qui est nécessaire à ces demandes de cartes de séjour et je pense qu'il y aurait la nécessité d'en prendre compte.

Aujourd'hui, les pratiques mises en place s'éloignent de plus en plus des textes qui sont en vigueur, c'est un problème qu'il faudrait souligner. Et cette situation ne permet pas, à mon sens, d'assurer le niveau de sécurité juridique qu'exige un Etat de droit. J'ai évoqué notamment un montant de l'attestation bancaire, mais il y a également des refus de prendre en compte les revenus de source étrangère pour certains dossiers, on l'avait déjà évoqué, Monsieur CASTELLINI. Le renouvellement des cartes de séjour pour des durées inférieures à celles qui sont prévues par les textes, on a des cartes de séjour qui doivent être renouvelées pour dix ans, la Sûreté Publique estime qu'il faut les renouveler pour une durée inférieure car il y a des informations ou autres qui ne leur conviennent pas. Les cartes sont renouvelées pour des durées inférieures à celles qui sont prévues par les textes. Il y a aussi l'absence de prise en compte de la situation familiale des personnes concernées. Et je ne parle même pas du droit à l'erreur pour des personnes qui peuvent avoir commis de petites infractions ou même celui du droit à l'oubli lorsque ces erreurs ont été commises il y a plusieurs années.

Aujourd'hui, il y a un véritable sentiment d'injustice qui se développe au sein de la communauté des résidents monégasques. Je tiens vraiment à le souligner. Un sentiment d'injustice par lequel les personnes pensent que seuls les gens riches peuvent vivre en Principauté de Monaco. L'humain n'a plus de place dans le traitement de ces dossiers et c'est regrettable...

(Sonnerie).

... ce n'est pas le pays dans lequel nous voulons vivre. En agissant comme cela, on est en train de se priver de toutes ces personnes qui peuvent apporter d'autres richesses à la Principauté que de simples fonds dans les coffres forts.

Il appartient au Gouvernement effectivement de légiférer sur ce thème et bien évidemment cela relève de son pouvoir régalien et c'est d'ailleurs une ordonnance souveraine qui règlemente les conditions d'obtention des titres de séjour en Principauté de Monaco. Ce que nous souhaiterions aujourd'hui, c'est une meilleure lisibilité et visibilité des règles applicables et des conditions requises pour obtenir ces titres de séjour. Peut-être, également, simplifier les conditions d'exercice des voies de recours car vous êtes attentifs à toutes ces situations-là, justement, permettre une commission de recours ou d'autres solutions qui pourraient être apportées pour simplifier les délais de ces voies de recours.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie Monsieur BREZZO. Je vous ai laissé du temps supplémentaire sur cette importante question.

Monsieur CELLARIO vous répond.

M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.- La question de l'installation, d'une part, de l'établissement en Principauté et du renouvellement de cet établissement par celui des cartes de séjour, est effectivement très importante. Je vous remercie d'avoir souligné le travail d'accueil et de traitement que la section des résidents de la Sûreté Publique mène.

Pour fixer les ordres de grandeur, pour que tout le monde comprenne un petit peu de quoi il s'agit, on a à peu près de l'ordre de 24 000 à 25 000 cartes de séjour qui sont présentes sur la Principauté, dont

plus de 15 000 cartes de première installation, de résidents temporaires. Cela montre le volume qui est traité chaque année par la section des résidents.

Il y a relativement peu de cas de refus de renouvellement par rapport au nombre de cas de demandes de renouvellement. Il faut distinguer la demande d'installation d'établissement en Principauté où les dispositions législatives et réglementaires laissent au pouvoir le choix régalién d'autoriser ou pas l'installation.

En revanche, pour ce qui est du renouvellement, et c'est ce que vous soulignez dans votre intervention, il y a relativement peu de cas de refus de renouvellement. Donc, je ne suis pas certain que l'on puisse parler d'un traitement qui soit illisible, discriminatoire ou par trop fantaisiste dans les éléments. Il y a des cas, il y a des recours qui sont formulés, il y a les voies qui sont classiques. S'il y a des cas particuliers, ils sont traités.

Je vous rejoins sur le fait que nous avons des améliorations à faire sur les délais de traitement car lorsque les personnes sont en demande, que ce soit d'une carte de première installation ou du renouvellement de la carte, plus on va vite, mieux la situation se traite.

Je ne suis pas certain, en ce qui concerne la question du renouvellement des cartes, que la problématique que vous évoquez soit si prégnante que cela. Il faut bien distinguer les demandes de première installation des demandes de renouvellement.

M. le Président.- Merci.

Vous êtes trois élus à me demander la parole. Monsieur GRINDA, Mme AMORATTI-BLANC et Monsieur NOTARI. Monsieur GRINDA tout d'abord.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais remercier Monsieur BREZZO pour l'intervention qu'il a faite car elle est effectivement très importante. Il a bien cadré le problème en parlant notamment de la différence que l'on doit faire entre les nouveaux arrivants et ceux qui sont déjà là et en même temps, en donnant une certaine idée de la lisibilité de ce que l'on fait.

Personnellement, je suis un peu choqué que l'on demande la même chose à des personnes qui sont ici, installées depuis – je ne parle pas d'enfants du pays comme disait le Président, c'est encore autre chose – dix ans, qui ont organisé leur vie personnelle ici en

Principauté et qui ont organisé leur patrimoine en fonction de critères d'entrée dans ce pays qui étaient ceci à un moment, une somme x, et qu'au bout de tant d'années on leur dise ce n'est plus x, c'est deux fois x. Et comment je fais ? Je vais organiser mon patrimoine, je vais donner à mes enfants et je ne peux plus justifier de cette somme à la banque. Et je trouve cela tout à fait dommageable car il n'y a pas de bons ou mauvais résidents – mais comprenez-moi – ce sont des personnes qui habitent ici, qui consomment ici, qui vont faire leurs courses dans les grands magasins, qui viennent dans les lieux de spectacle, qui vont dans les restaurants, des personnes qui font vivre. Je ne voudrais pas qu'on perde ces personnes-là au profit d'autres qui viennent investir en Principauté et qui n'y pensent que très peu car ils sont là quinze jours, trois semaines par an. Ces cas-là, moi j'en connais, donc ce n'est pas quelque chose que j'invente, ce soir, pour la beauté du geste, j'ai plusieurs cas très particuliers de personnes qui se sont adressées à moi et qui se sont fortement émues de cette différence de traitement. Ce n'est pas normal, je tenais à le dire et soutenir tout à fait les propos de Maître BREZZO.

M. le Président.- Tout à fait.

Nous continuons à écouter nos collègues. Monsieur NOTARI nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais dire que je suis tout à fait en phase avec ce qui a été dit, mais malheureusement je dois aller un petit peu plus loin. Car il arrive même aux Monégasques d'avoir des problèmes pour ouvrir un compte en banque. On leur demande 150 000 euros et je trouve cela assez particulier. Je ne suis pas là pour faire de la publicité pour un établissement ou autre, mais je pourrais vous donner des exemples et vous citer ce qu'il s'est exactement passé. Je pense que quand un Monégasque, autant que les étrangers et que les enfants du pays, n'arrive pas à ouvrir un compte en banque à Monaco au motif qu'on demande des montants minimum, cela devient très compliqué. Je pense qu'il y a quelque chose à faire pour que les choses soient plus simples.

M. le Président.- Monsieur CASTELLINI.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Ne mélangeons pas politique commerciale aussi agressive

et condamnable soit-elle et requête liée à l'obtention d'un document de résidence. Aucun établissement ne devrait demander des montants minimums à un Monégasque résidant en Principauté pour ouvrir un compte, sauf à ce que cela soit sa pratique commerciale et je n'ai pas de jugement à porter là-dessus. De tous temps, il y a eu des établissements bancaires à Monaco qui acceptaient des personnes à partir d'un certain niveau de montant déposé et d'autres qui étaient beaucoup plus réceptifs à tout type de clientèle. Certains avec une vocation davantage de banque privée, d'autres de banque de détail ou de banque d'entreprise. Mais je ne vous dirai pas que je suis favorable à cette pratique ou qu'elle doive se généraliser. En tous cas, certainement pas vis-à-vis des compatriotes.

M. le Président.- Merci.

C'est à Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne reviendrai pas sur les propos de Monsieur BREZZO ni sur ceux de Monsieur VAN KLAVEREN que j'approuve totalement. J'ai déjà été saisie par des personnes qui ont du mal à avoir des réponses, même en écrivant au Conseiller pour l'Intérieur et qui attendent depuis sept mois ou huit mois, voire des fois plus, une réponse pour savoir si on leur accorde ou pas leur carte de séjour. Ces personnes ont toutes les garanties, il n'y a aucun problème de ce côté-là, et attendent au moins un « oui » ou un « non », ce qu'elles n'ont pas.

Il est aussi arrivé que des personnes me saisissent pour des non-renouvellements de carte de séjour. Il faut savoir que quand il y a un non-renouvellement, les personnes assurées à la CCSS, qui sont parfois des retraités, se voient supprimer tout simplement la prise en charge par la CCSS. Je pense que c'est quand même un sujet très important et c'est vrai qu'il en va aussi de l'attractivité de Monaco, de son modèle social et là, pour le coup, cela fait un peu défaut.

Je suis donc tout à fait d'accord avec les propos de Messieurs BREZZO et VAN KLAVEREN, sans parler de celle qu'ont rajouté Monsieur GRINDA et Monsieur NOTARI, concernant les banques qui sont très exigeantes avec certains retraités ou certaines personnes qui vivent depuis très longtemps à Monaco et qui se font « balayer », alors qu'elles ont vécu toute leur vie à Monaco, qu'elles ont été pendant des

années dans la même banque. Je crois qu'il y aurait vraiment quelque chose à faire pour pouvoir aider ces personnes-là à continuer à vivre en Principauté.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci Madame AMORATTI-BLANC. Monsieur BREZZO.

M. Thomas BREZZO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur CELLARIO, je suis conscient qu'il y a effectivement peu de demandes qui sont rejetées, notamment des demandes de renouvellement, et je voudrais mettre de côté les demandes de première installation. Ces demandes-là, il y en a peut-être peu pour vous dans l'ensemble des demandes qui sont formulées chaque année, mais elles restent nombreuses. Nombreuses pour nous, car ce sont ces demandes-là qui posent problème, pour lesquelles les personnes viennent nous voir pour justement ces refus de renouvellement. Je pense qu'il y en a un grand nombre qui ne sont pas portées à votre connaissance car il n'y a pas de recours exercé contre ces demandes. Donc ce sont des refus de renouvellement. Pourquoi aujourd'hui ce pouvoir a été délégué au directeur de la Sûreté Publique ? Les personnes disposent de quatre mois pour exercer un recours, de deux mois pour exercer un recours gracieux et le Ministre d'Etat ou le Directeur de la Sûreté Publique disposent d'un délai de quatre mois pour pouvoir répondre à ce délai. Les recours gracieux viennent généralement à bout de ce délai de quatre mois. Il y a ensuite un délai de deux mois pour exercer un délai contentieux, on arrive déjà à huit mois de délai avant de saisir le Tribunal Suprême. Celui-ci peut être saisi directement, dans un premier temps, mais là encore, la procédure est longue à se dessiner et compte tenu de l'incertitude des personnes qui se disent « j'ai face à moi le Gouvernement », il y en a beaucoup qui baissent les bras et qui renoncent à exercer ces voies de recours, car cela prend du temps.

Il y a cette incertitude, compte tenu des délais qui sont nécessaires, pour la mise en place de ces recours qui ne leur permettent pas d'avoir l'assurance de pouvoir continuer à résider en Principauté de Monaco. Et ce sont tous ces dossiers-là où on perd des personnes aujourd'hui car elles s'en vont, car on va privilégier les personnes qui amènent de l'argent dans les banques à Monaco et celles qui viennent acquérir des appartements en payant des droits de mutation, au détriment de personnes qui peuvent

apporter des projets humains et des richesses humaines pour la Principauté de Monaco et dont on est en train de se priver de plus en plus. C'est là-dessus que je voudrais tirer le signal d'alarme car on a vraiment besoin de ces personnes pour l'avenir, on n'a pas seulement besoin de celles qui viennent remplir des comptes en banque ou les coffres des établissements bancaires. On a vraiment besoin de ces personnes qui viennent réaliser de vrais projets et qui viennent aussi constituer de la main d'œuvre dont on a besoin à Monaco.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Sans parler des chiffres et du nombre. Un, nous n'avons pas délégué au Directeur de la Sûreté Publique, c'est dans les textes. En fait, le texte définit les conditions de délivrance et de renouvellement des cartes et c'est au Directeur de la Sûreté Publique à qui il revient la mission de délivrer et de renouveler les cartes. Ceci est la première chose.

La délivrance des cartes et le renouvellement se fait en fonction d'un certain nombre de critères et notamment au niveau du renouvellement, ce sont essentiellement des critères de vérification de l'effectivité de la résidence et des revenus.

Vous attirez mon attention sur ces situations, je vais les regarder de près. Je n'ai pas le sentiment qu'il y ait des anomalies dans la gestion, si c'est le cas, effectivement, on corrigera. Là où je vous rejoins, c'est sur les délais qu'il faut que nous améliorions, je l'ai indiqué tout à l'heure. Sur la gestion de ces cas de figure, les revenus, on en a parlé tout à l'heure par rapport à l'attestation bancaire, il y a peut-être des cas anormaux qu'il faut que l'on corrige. Mais je ne peux pas vous en dire plus, car je ne connais pas les situations auxquelles vous faites référence. En tous cas, je n'ai pas eu de remontée comme quoi il y avait ces situations aussi délicates que vous évoquez. Je vais regarder la problématique de près.

M. Thomas BREZZO.- Je vous remercie Monsieur CELLARIO pour cette perche tendue. Je vous propose que l'on organise une réunion à ce sujet, peut-être avec Monsieur CASTELLINI, pour vous exposer toutes les situations auxquelles on a été confronté, que ce soit moi personnellement, Pierre VAN KLAVEREN, Nathalie AMORATTI-BLANC, Jean-Louis GRINDA si c'est le cas, pour que l'on puisse parler plus ouvertement

de ces situations personnelles qui ne peuvent bien évidemment pas être débattues dans cet hémicycle. Effectivement, je pense qu'il y aurait des informations qui devraient vous être remontées pour pouvoir justement prendre la mesure des difficultés que nous pouvons rencontrer aujourd'hui auprès de ce service.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Tout à fait. Et puis, cela permettra d'analyser les cas en question.

M. le Président.- Parfait. Le rendez-vous est pris à la rentrée pour cette réunion.

Monsieur VAN KLAVEREN.

M. Pierre VAN KLAVEREN.- Merci, Monsieur le Président.

Un dernier petit point, pour dire qu'effectivement la problématique va s'étaler dans le temps, donc je salue et je suis très content que l'on puisse avoir cette réunion. Comme le disait Monsieur GRINDA, comme on l'a tous dit également, aujourd'hui, la problématique c'est que les personnes que l'on souhaite le plus garder, ce sont celles qui s'inscrivent à Monaco dans la durée. Or, on sait tous qu'il y a un principe de renouvellement qui fait que sur les premières années, on est renouvelé tous les ans, ensuite trois fois trois ans et après tous les dix ans. Or, cette attestation bancaire, ce montant qui a augmenté, n'a pas forcément été communiqué à toute la population. Ce qui fait que, aujourd'hui, on se retrouve avec des surprises car les personnes vont à leur banque pour avoir leur attestation au moment où ils ont besoin de renouveler leur résidence. Je pense, sauf erreur de ma part que, c'est aux alentours de juillet 2016 que cette attestation a été mise en place. Donc, au jour d'aujourd'hui, ceux qui sont en résidence ordinaire – trois ans – n'ont pas eu à faire leur renouvellement. Je ne parle même pas de ceux de dix ans, on ne peut pas parler mathématiquement comme cela car tout le monde n'a pas fait la demande au même moment. Mais c'est pour dire qu'au plus on va aller dans le temps, au plus on risque de se retrouver à faire face à cette situation selon laquelle des personnes inscrites dans la durée, qui n'étaient pas au courant et qui n'ont pas forcément organisé leur patrimoine – pour reprendre les mots de Jean-Louis GRINDA – pour avoir de disponible 500 000 euros, au moment T, lors de leur demande. Cette réunion nous permettra d'éclaircir cela et de communiquer là-dessus.

M. le Président.- Tout à fait. Ces remarques sont très pertinentes et je crois que nous sommes d'accord pour en reparler avec le Gouvernement.

Monsieur ROSE demande la parole.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

C'est une remarque d'ordre politique, pour dire que je pense que toutes tendances confondues – je n'ai pas eu les propos de Madame FRESKO-ROLFO et de Monsieur RIT – mais je pense que le Conseil National montre aujourd'hui qu'on lui a fait beaucoup de faux procès lorsqu'on considère que le Conseil National s'intéresse exclusivement au sort des Monégasques. Nous nous intéressons bien sûr au sort des Monégasques, mais avant tout à celui de la Principauté à laquelle les Monégasques sont liés. Et ces interventions démontrent bien que la première chose qui est chère à notre cœur, c'est l'équilibre de cette Principauté, cet équilibre social, général dont dépendent les enfants du pays, les personnes qui vivent chez nous et cela est très important. On nous fait malheureusement souvent ce faux procès d'être exclusivement les Conseillers Nationaux des Monégasques. Nous sommes les Conseillers Nationaux de la Principauté de Monaco et je pense que là, on en a une belle démonstration.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROSE.

Monsieur NOTARI, je vous en prie.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais aussi faire part d'un effet pervers que je vois au travers de mon travail. Dans les appartements, le nombre de lits que l'on peut mettre dans les pièces a un impact sur les cartes de séjour et donc, quand la réglementation évolue, il y a aussi des problèmes qui ne sont pas identifiables tout de suite et qui font que, petit à petit, certaines personnes peuvent se retrouver avec un lit en moins dans leur appartement pour des raisons de volume et qui font qu'elles peuvent perdre une carte de séjour à cause de cela. A ce titre, je m'associe à mes collègues car il y a le côté bancaire, c'est vrai, mais il peut y avoir aussi d'autres côtés de réglementation qui peuvent entraîner certaines difficultés dans la remise des cartes de séjour.

M. le Président.- Merci.

Un sujet qui sera abordé dans la réunion que nous aurons donc à la rentrée.

Merci pour toutes ces interventions sur un sujet important. Tout a été dit.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 22 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

*Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. Daniel BOERI,
Thomas BREZZO, Mme Michèle DITLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA,
Mlle Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,
Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.23 -THEATRE DES VARIETES	
323.010 : FRAIS DE PERSONNEL	222 000
323.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	66 000
323.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	29 200
TOTAL DU CHAPITRE CH.23 -THEATRE DES VARIETES	317 200

M. le Président.- Monsieur le Doyen a la parole.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est une intervention courte, d'abord, pour féliciter tous ceux qui travaillent dans les salles de spectacle, derrière l'écran, derrière la scène et qui font un travail formidable.

Et dans le Théâtre des Variétés, pratiquement sept jours sur sept.

Mais une question : pourquoi leur budget a-t-il baissé de 20% ?

M. le Président.- Qui souhaite répondre ? Monsieur CELLARIO ou Monsieur CASTELLINI ?

Monsieur CELLARIO, bien-sûr, au niveau des affaires culturelles.

(Plusieurs personnes parlent hors micro, inaudible).

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Je pense qu'il y a des éléments relatifs au traitement, notamment le traitement des titulaires, il y a eu une baisse. Mais cela, peut-être que la Direction du Budget pourrait apporter les précisions.

Il y a des achats de matériels qui peuvent basculer d'une année à l'autre et qui peuvent expliquer que, faisant un investissement l'année N, on n'ait pas le même investissement l'année N+1 et donc un différentiel dans le coût.

Je voudrais profiter de ma réponse pour remercier le Doyen de ses propos sur les personnels qui travaillent pour accueillir l'ensemble des spectacles en Principauté. Nous avons une politique culturelle très ambitieuse et il faut des personnes qui, dans l'ombre, travaillent avant les spectacles, pendant et après, pour permettre à ceux qui se font applaudir de briller sur scène. Merci d'avoir pensé à eux, je leur transmettrai bien évidemment vos remerciements et vos félicitations.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Peut-être que Madame VATRICAN aurait une précision sur la baisse du budget du Théâtre des Variétés ?

Ce sera finalement Monsieur COLLE que nous allons écouter.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- En fait, c'est très conjoncturel, c'est le départ à la retraite d'un senior. Et son remplaçant par un junior, dans le classement, n'est pas le même. Voilà l'explication.

M. le Président.- Bien. Nous voilà rassurés, merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 23 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté ;
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,
Mmes Michèle DITTLLOT,
Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA,
Mlle Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN,
Franck LOBONO, Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT,
Christophe ROBINO et Stéphane VALERI
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.24 -AFFAIRES CULTURELLES

324.010 : FRAIS DE PERSONNEL	900 000
324.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	35 500
324.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	257 200
TOTAL DU CHAPITRE	1 192 700
CH.24 -AFFAIRES CULTURELLES	

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 24 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.25 -MUSEE D'ANTHROPOLOGIE	
325.010 : FRAIS DE PERSONNEL	365 000
325.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	68 000
325.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	41 500
TOTAL DU CHAPITRE	474 500
CH.25 -MUSEE D'ANTHROPOLOGIE	

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais en faire une.

On est très heureux de voir arriver à la tête de ce Musée une brillante jeune compatriote, doctorante et passionnée, qui vient de prendre la direction de ce Musée. Merci au Gouvernement pour ce choix et c'est aussi la preuve que les compatriotes diplômés, compétents et passionnés, ont leur chance dans ce pays et tout le monde ici, dans cette enceinte, s'en réjouit. On souhaite beaucoup de succès à cette personne et à ce Musée d'Anthropologie. D'ailleurs, on aura l'occasion de le visiter tous ensemble, les Conseillers Nationaux, à la rentrée, nous sommes en train d'organiser cela.

Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 25 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.26 -CULTES	
326.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 601 000
326.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	191 300
326.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	584 300
TOTAL DU CHAPITRE	2 376 600
CH.26 -CULTES	

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 26 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.27 -EDUCATION NATIONALE DIRECTION	
327.010 : FRAIS DE PERSONNEL	7 824 000
327.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	95 900
327.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	3 500
327.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	693 000
TOTAL DU CHAPITRE	8 616 400
CH.27 -EDUCATION NATIONALE DIRECTION	

M. le Président.- Madame DITTLLOT souhaite s'exprimer, puis Madame FRESKO-ROLFO.

Nous écoutons Madame DITTLLOT.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je m'associe à vos paroles élogieuses en ce qui concerne Madame Elena NOTTER, Directrice du Musée d'Anthropologie Préhistorique.

Mon intervention sera précédée d'un rappel sur l'Education Nationale, si vous le permettez pour ne pas être abscons.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Comme le Gouvernement, le Conseil National a été alerté par l'inquiétude grandissante des professeurs français détachés à propos des conséquences sur leur rémunération de l'éventuelle introduction, à Monaco, du nouveau dispositif français « Parcours Professionnel Carrière et Rémunération » (PPCR). Ce PPCR aurait une incidence fâcheuse sur leur salaire lors du renouvellement de leur détachement.

Nous savons tous ici que l'excellence de l'enseignement en Principauté tient en grande partie à la qualité des enseignants recrutés, Monégasques et Français. Il nous faut garder la possibilité de recruter les meilleurs professeurs pour nos enfants, et pour l'attractivité de notre Principauté.

Je me réjouis donc, Monsieur le Ministre, de la réponse que vous avez faite lundi dernier, après la lecture du rapport de Monsieur SEYDOUX, Président de la Commission des Finances et de l'Economie du Conseil National.

Vous nous avez appris, je vous cite « la mise en place d'un dispositif qui vise à conserver dans un esprit d'équité le grade et le classement des enseignants lors de leur détachement. » fin de citation. Néanmoins, pour dissiper tout malentendu, pourriez-vous, nous assurer que les indemnités

versées jusqu'alors aux professeurs détachés Français (comme à leurs collègues Monégasques d'ailleurs) leur seront maintenues ?

Le temps presse, Monsieur le Ministre, le corps enseignant a besoin d'être totalement rassuré. Il me semble donc urgent de communiquer sur ce sujet avec une réponse claire et apaisante.

Je vous remercie de m'avoir écoutée.

M. le Président.- Il y a trois élus qui souhaitent intervenir. Si c'est sur le même sujet, on les écoute avant d'écouter le Ministre d'Etat.

Madame **BOCCONE-PAGES.**

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Ma collègue Michèle DITLOT a parfaitement souligné notre attachement à la qualité de l'enseignement dont bénéficient nos élèves à Monaco et je ne peux que m'associer à la défense de notre système éducatif performant. Nous savons l'implication des enseignants, de tous ceux qui travaillent dans les établissements scolaires et qui accompagnent au quotidien nos jeunes, sous la direction de l'Education Nationale.

Les taux extrêmement importants de réussite aux examens témoignent bien, Monsieur le Conseiller, de cette qualité et de cette performance. Nous sommes particulièrement attentifs à ce que les mesures dont bénéficient les enseignants détachés à Monaco soient bien maintenues. Et je vous demande, Monsieur le Conseiller-Ministre, de bien vouloir nous faire un exposé des différentes mesures que vous avez prises à l'attention des personnels détachés dans l'enseignement français à Monaco.

Merci.

M. le Président.- Sur le même sujet, Monsieur **MOUROU.**

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

Pour appuyer les discours de Madame la Vice-Présidente et de ma collègue Michèle DITLOT, c'est vrai qu'on a reçu plusieurs professeurs qui étaient avec une certaine crainte par rapport à ce dispositif PPCR. Ce soir, nous voudrions une confirmation, vis-à-vis de ce procédé, de pouvoir évidemment continuer, pour Monaco, d'être un lieu attractif pour

tous les professeurs, il en va de la qualité de notre enseignement pour tous les élèves. Donc, si vous pouvez, s'il vous plaît, nous confirmer ce point.

Un très grand merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

Madame **AMORATTI-BLANC** sur le même sujet.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne peux que m'associer à ce qui a été dit par mes collègues. Je souhaiterais aussi rappeler que, pour certains professeurs, qu'ils soient étrangers ou monégasques, depuis apparemment plus d'un an, les salaires ont été gelés et même s'ils ont avancé d'échelon, tout a été gelé aussi depuis un an.

M. le Président.- Monsieur **CELLARIO** va vous répondre, à vous tous.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Tout d'abord, je remercie les Conseillers Nationaux d'être attachés, comme le Gouvernement, à la qualité de l'enseignement en Principauté et au niveau du recrutement des professeurs puisque c'est l'une des bases, comme j'ai eu l'occasion de l'exprimer ici-même, pour que l'on puisse former, donner envie à nos élèves de progresser et leur permettre d'arriver à avoir d'excellents résultats aux différents examens de fin de cycle.

Sans rentrer dans le détail et le schéma de ce qu'est la réforme Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR) en France, pour faire simple, effectivement, nous avons décidé, premièrement, de ne pas appliquer le PPCR en Principauté. Deuxièmement, c'est de conserver le dispositif qui était antérieur, on n'a rien changé sur les modalités qui étaient préexistantes à cette réforme en France, c'est-à-dire d'intégrer les personnels enseignants détachés au même niveau du grade et d'échelon qui est le leur, de les intégrer ainsi dans les grilles monégasques, ce qui était le cas précédemment à l'introduction de cette réforme. Ces personnels bénéficient, comme ceux de l'enseignement monégasque, de l'indemnité forfaitaire de 25% et de l'indemnité de 5%. Ils sont donc exactement traités comme l'étaient précédemment les personnels détachés et comme

le sont les personnels directement embauchés par l'Administration monégasque. Je crois que de cette manière-là nous conservons en Principauté un dispositif particulièrement attractif, sécurisé, pour les personnels détachés de l'enseignement français.

Pour finir, et pour répondre à l'observation de Madame AMORATTI-BLANC, il y a effectivement eu un décalage dans les termes de rémunération car il fallait qu'on prenne la décision, suite à l'analyse de ce PPCR, qui est relativement complexe, car il est évolutif dans le temps. Il y aura donc des rattrapages pour les personnels par rapport à leur date de détachement pour qu'ils ne soient pas lésés en la matière.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie.

Vous nous confirmez bien qu'il y avait ce décalage et qu'il va être régularisé.

M. le Président.- Merci pour ces réponses pleinement satisfaisantes, nous sommes d'accord.

Peut-être, par contre, y a-t-il encore un petit déficit d'information. Je ne sais pas comment le Gouvernement pourrait faire connaître clairement cette décision, Monsieur CELLARIO, à tous les enseignants.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Tout à fait. Nous avons une rencontre à mettre au point avec la Direction de l'Education Nationale et l'ensemble des personnels détachés pour les informer clairement de ceci car le décalage que nous avons vécu dans l'analyse et la prise de décision fait que les personnels se sont sans doute un petit peu inquiétés et ne savent pas exactement comment cela fonctionne. Mais nous allons le faire bien évidemment.

M. le Président.- Merci beaucoup, cela rassurera tout le monde, je crois.

Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Mais j'ai cru comprendre que les salaires étaient gelés depuis la rentrée. Quand est-ce que la différence va être versée ?

Une autre question complémentaire par rapport à l'avancement. Est-ce que pour ces personnels, vous

maintenez les avancements au choix, grand choix, etc ?

Et de combien la durée de leur détachement va-t-elle être, maintenant ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Concernant le rattrapage des salaires, c'est plus une question du budget pour mettre en place le processus informatique. Donc soit durant le mois de décembre, soit peut être janvier au plus tard.

Concernant le pas d'avancement, étant donné que nous ne mettrons pas en place, comme je vous l'avais indiqué, le PPCR en Principauté, les personnels conserveront leur rythme d'avancement qui est celui existant en Principauté, à savoir, l'avancement à l'ancienneté, au choix ou au grand choix, comme c'était le cas précédemment, ce que le PPCR a fait disparaître.

Enfin, concernant la durée de détachement, celle-ci n'est pas du tout impactée par la mesure. On reste sur les dispositions qui étaient en vigueur, c'est-à-dire 3 ans renouvelables. Il n'y a pas d'impact en la matière.

M. le Président.- Parfait, merci beaucoup.

Nous allons à présent écouter, sur un autre sujet concernant l'éducation nationale, Madame Béatrice FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Je tenais tout d'abord à vous remercier, Monsieur CELLARIO pour ces informations. J'ai appelé de mes vœux une meilleure communication lundi dernier lors de ma déclaration de politique générale. Me voilà rassurée.

Sur un autre thème, les élèves de seconde auront à passer un baccalauréat modifié en 2021. La réforme du baccalauréat entreprise plonge les parents de ces élèves dans un certain désarroi, probablement plus que les élèves qui sont, eux, plus enclins à affronter ces modifications de manière apaisée.

Formation du personnel encadrant, des professeurs, information des élèves et de leur parents, tels seront les challenges de l'Education Nationale pour les quelques années qui viennent. La grande difficulté réside dans le fait que nous ne savons pas encore quelles formations seront privilégiées

par les grandes écoles, les universités françaises et étrangères. Je ne doute pas des compétences des conseillers d'orientation et du centre d'information de l'Education Nationale, mais je crois que ce challenge mérite qu'une personne soit dédiée à la mise en place de la réforme du baccalauréat dans nos lycées, Albert 1^{er} et FANB, et ainsi rassurer les élèves et surtout les parents.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame FRESKO-ROLFO.
Monsieur CELLARIO.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Vous avez raison, Madame, d'attirer l'attention sur la problématique de la réforme du baccalauréat. Vous avez, sans doute, entendu et vu, dans la presse, l'écho que cela suscite dans les lycées français. C'est une problématique qui est importante, que nous avons prise ici, avec la Direction de l'Education Nationale et les deux lycées, à bras le corps avec des rencontres organisées au niveau de l'Académie pour bien comprendre et bien mettre en place la formation des professeurs que vous avez évoquée, la problématique de l'orientation puisque, dès la seconde, nous avons 54 heures d'orientation à prévoir pour les élèves et également pour pouvoir travailler en marchant, car il n'est pas impossible qu'il y ait quelques évolutions dans cette réforme qui soient encore à préciser au niveau des autorités de l'Education Nationale française puisque le baccalauréat, je le rappelle, celui qui sera modifié, sera celui de 2021. Ça commence en seconde mais nous avons encore trois années avant que l'élève passe le baccalauréat modifié. Donc il n'est pas impossible que d'ici cette échéance, il y aura encore un certain nombre de modifications.

Effectivement, nous avons un petit groupe de travail qui s'est mis en place tant au niveau de la Direction de l'Education Nationale, en lien avec le Rectorat, que dans les deux lycées, pour pouvoir travailler, se tenir informé et être le relais auprès de l'ensemble de la communauté éducative sur cette problématique qu'est la réforme du baccalauréat, de manière à ce que l'on prépare le mieux possible nos élèves à cette nouvelle échéance, qui interviendra en 2021. Je voudrais quand même rassurer les parents, même s'ils sont un peu plus inquiets que les élèves, sur le fait que notre objectif est d'accompagner les élèves pour qu'ils aient le même taux de réussite que leurs aînés dans la formule antérieure du baccalauréat.

C'est en tout cas l'objectif que nous nous assignons.

M. le Président.- Madame FRESKO-ROLFO, je vous en prie.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur le Conseiller. Je ne doute pas qu'ils seront très bien préparés. Ce qu'il m'inquiète néanmoins, c'est la préparation des dossiers d'inscription dans les écoles pour certains de ces élèves et c'est là-dessus, je crois, qu'il va falloir travailler en amont, car ce n'est pas en 2021, après le baccalauréat, qu'ils vont pouvoir demander à entrer dans ces écoles, c'est bien avant et là-dessus, il y a un choix sur les matières qui va être un peu problématique et il serait bon qu'ils soient au courant de ce qu'ils doivent faire.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Vous avez entièrement raison là-dessus, mais ce travail nous l'avons déjà commencé depuis l'an dernier. Notamment au niveau de la première, il va y avoir des choix de matières, de spécialités qui vont devoir être préparés. Ces choix de matières, de spécialités auront une incidence sur le futur des formations supérieures. Et concernant les dossiers, c'est dès à présent que nous travaillons car les dossiers de première et terminale seront des éléments très importants pour la suite du parcours dans l'enseignement supérieur de nos futurs étudiants. Nous y travaillons et vous avez raison de pointer du doigt cet élément, car c'est sans doute l'un des paramètres de modification les plus profonds que nous avons dans le cadre de cette réforme du baccalauréat.

M. le Président.- Merci, Monsieur CELLARIO.

Un autre élu a demandé la parole, il s'agit de Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Je serai un petit peu plus long.

Pour me féliciter évidemment des résultats de l'Education Nationale d'une façon générale, et nous avons comme critères, finalement, les résultats du Bac. J'avais eu l'occasion de le dire, on voit bien qu'aujourd'hui les réformes sont en train de poser des inquiétudes aussi bien aux élèves, qu'aux

professeurs. Nous suivons le modèle français, c'est presque naturel, il fut un des meilleurs du monde, j'en suis fier. Aujourd'hui, est-ce encore une référence ? Je me souviens, il y avait deux Bacs, au moins pour quelques plus anciens, puis il n'y en avait plus qu'un et puis maintenant, on s'achemine vers le contrôle continu.

J'avais indiqué, lors de la soirée de lundi, quelle vision de la scolarité future des jeunes générations, leur place dans la compétition mondiale et des filières d'avenir chez nous. Je crois que c'est une question essentielle. Je reviens donc au poète latin, PUBLILIUS SYRUS que vous connaissez tous maintenant, « *si tu veux des résultats dans l'année, sème des graines, si tu veux des résultats dans dix ans, plante un arbre, si tu veux des résultats toute la vie, développe l'éducation* ».

Il existe pourtant un indicateur, mondialement reconnu et vous le savez, le fameux PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis). J'ai déjà souligné tout l'intérêt qu'il y avait pour Monaco d'adhérer à ce programme. Je comprends que ce soit compliqué d'y adhérer et qu'un seul indicateur a ses propres limites. Toutefois, ce programme est utilisé dans 65 pays de l'OCDE, soit 80% de l'économie mondiale. Ce programme PISA vise à évaluer dans quelles mesures les élèves, qui se rapprochent du terme de leur scolarité obligatoire, possèdent certaines connaissances et compétences essentielles pour participer pleinement à la vie de nos sociétés modernes. Chaque année, 510 000 élèves, dont l'âge compris est entre 15 et 16 ans, suivent ce programme et passent cet examen. Si j'ose dire et à peine le dire, notre référentiel, la France, est tombée à la 27^{ème} place de ce classement. Elle est quand même, je le rappelle, la 7^{ème} puissance mondiale.

Cet indicateur montre également que huit pays d'Asie sont en tête. Ils seront les concurrents dans dix ans. J'insiste pour que le Gouvernement revisite les conditions d'adhésion au PISA. Si, alors, la réussite au Bac actuel était confirmée, nous serions tous extrêmement satisfaits.

Mais derrière ces classements – je vais dépasser légèrement – c'est parler de l'économie du bonheur. Les classements, en réalité, ont une profondeur autre. Trop ignorés, ils affectent l'image...

(Sonnerie).

... et l'estime de soi. Ils ont une mesure globale d'une valeur personnelle. On est toujours un ancien d'eux d'ailleurs. Telle ou telle école, université qui

objective les écarts de supériorité ou d'infériorité. Aurait-on alors l'avantage à maintenir une certaine ignorance, un flou opportun sur les performances relatives ? Mais qui peut dire aujourd'hui que ce ne serait pas un secret de polichinelle ? Les classements grandes écoles, universités, lycées et collèges sont certes imparfaits, mais c'est le même combat des jeunes pour préparer l'avenir de demain. C'est pour nos lycéens un horizon plein de promesses personnelles. Je vous invite à revisiter l'adhésion ou non au PISA.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le doyen.

Peut-être un mot, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur ?

M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.- J'avais eu l'occasion, ici, de vous indiquer les difficultés que l'on voyait dans le dispositif PISA par rapport à la Principauté, à la taille de cette dernière et au fonctionnement. On pourra revisiter, comme vous l'indiquez, cela, mais il n'est pas certain que ce soit un dispositif très adapté pour mesurer la performance de notre enseignement, de notre système éducatif et des résultats de celui-ci.

Je pense qu'il y a un autre critère que l'on peut regarder, car on l'a vraiment sous les yeux et par rapport au système français que vous venez d'évoquer, c'est la capacité de nos lauréats, nos jeunes qui passent un baccalauréat, d'aller faire des études à l'étranger, dans des systèmes qui ne sont absolument pas le système français et leur capacité d'adaptation. Leur réussite est peut-être une démonstration, on ne peut plus tangible, d'une part, de la qualité de notre système éducatif, et deuxièmement, de la formation de la capacité qu'on leur a donnée de s'adapter dans un milieu différent et de réussir dans un milieu très différent. Peut-être plus qu'un dispositif qui a des critères d'analyse parfois un peu opaques dans les éléments pour définir une jauge au niveau international, je crois qu'on a là une mesure très tangible de la capacité des jeunes de la Principauté de se projeter, de s'adapter à l'extérieur et de réussir dans des systèmes sensiblement différents à ceux dans lesquels ils ont évolué jusqu'au baccalauréat.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Il est 20h20, je vous le dis, il va falloir qu'on accélère un peu, car je crains qu'après la pause,

on ait tellement de chapitres à aborder qu'on aura beaucoup de mal à terminer dans les horaires prévus.

Très rapidement, Madame la Vice-Présidente.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

C'était juste pour saluer le travail effectivement remarquable de la Direction de l'Education Nationale et de l'ensemble des services. Je pense notamment aux bourses d'études, à Madame le Directeur, il n'en n'a pas toujours été ainsi. Mais là, je souhaitais vraiment, Monsieur le Conseiller, que vous soyez notre interprète auprès de la Direction de l'Education Nationale pour les remercier, tant au niveau du travail qu'ils effectuent chaque jour, mais également au niveau des excellents résultats que nous avons pu encore constater cette année au mois de juin, par la réussite brillante de l'ensemble des élèves qui se sont présentés aux examens.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Juste un mot. Merci, Madame la Vice-Présidente, je transmettrai très volontiers en m'associant à ces félicitations, non seulement au Directeur de l'Education Nationale et aussi à l'ensemble de la Direction de l'Education Nationale, à l'ensemble de la communauté éducative et des personnels qui encadrent, au sein des établissements scolaires, notre jeunesse, car l'établissement scolaire et l'ensemble du système c'est des professeurs, c'est aussi du personnel administratif qui font tourner les établissements, qui les maintiennent en état de fonctionnement, qui font régner une discipline sereine pour que nos élèves réussissent. Donc, je transmettrai très volontiers vos remerciements et vos félicitations.

M. le Président.- Très rapidement, Monsieur ROSE.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Très rapidement, sur un sujet tout de même important, sur lequel je voulais apporter mon total soutien aux propos tenus par Monsieur Daniel BOERI. Je voulais dire que, effectivement, quels que soient les problèmes techniques que peut poser, par exemple, le fait d'imposer un examen étranger, en tous les cas l'organisation de quelque chose de ce genre-là, tout mouvement de notre Education Nationale, à la fois vers une indépendance un petit peu plus évidente de la France et en même temps vers une évaluation

réelle en dehors des résultats du pourcentage des résultats au baccalauréat, serait bienvenu et nous permettrait d'être un outil d'amélioration de notre Education Nationale. Et je pense, de toute façon, même si nous sommes déjà dans l'excellence et personne n'en disconvient, il est toujours intéressant de viser justement sur l'excellence, réelle, c'est-à-dire l'amélioration permanente.

Concernant PISA, je serais content qu'il y ait une réunion, peut-être avec le Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, pour qu'on puisse comprendre quels sont les tenants et les aboutissants qui empêchent de mettre en place ce type de programme à Monaco, car je pense qu'on ne peut pas simplement se fier aux résultats du Bac pour juger l'ensemble de notre Education Nationale. Je pense que c'est un petit peu trop simple.

Merci.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* On pourra exposer dans le détail, mais peut-être pas en Séance Publique et en particulier ce soir, les éléments. PISA, c'est comme un examen, ça se prépare, mais ce n'est pas forcément très pertinent à cet égard. Vous avez sûrement vu, comme moi, les désastres que peuvent entraîner une sorte de sur-préparation des élèves pour réussir ce type de test et notamment à Singapour, les dégâts que cela a occasionné avec un taux de suicide des jeunes élèves particulièrement alarmant de ce point de vue-là.

Cela étant, je l'ai dit, le baccalauréat n'est pas le seul élément pour mesurer la performance du système. Je crois que l'adaptation de nos jeunes, à l'extérieur, dans des systèmes très sensiblement différents du système français, quand ils vont faire des études en Angleterre, en Australie ou aux Etats-Unis, ils sont un petit peu déracinés par rapport au cocon familial qu'ils peuvent avoir en Principauté, mais ils sont dans des systèmes très sensiblement différents du nôtre et ils s'adaptent et réussissent. Cela est une mesure réelle de la performance du dispositif. Cependant, je serai ouvert à vous expliquer en détail pourquoi cela ne nous paraît pas la mesure la plus pertinente pour la Principauté que de retenir PISA.

M. le Président.- Monsieur ROSE.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Je ne saurais être plus d'accord avec vous sur les propos que vous avez tenus concernant les élèves qui partent à l'étranger et qui s'y adaptent. Cela est probablement le point le plus fort. Mais justement, disposons-nous de statistiques, sont-elles accessibles ? Quand ? Comment ? Comment pouvoir, à ce moment-là, les mettre en musique afin que d'autres puissent suivre cet exemple ? C'est déjà un premier pas vers une pertinence et vers une indépendance.

Merci.

M. le Président.- Bien. Le rendez-vous est pris pour la rentrée sur les explications du système PISA.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 27 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

Nathalie AMORATTI-BLANC,

MM. José BADIA,

Pierre BARDY,

Mmes Corinne BERTANI,

Brigitte BOCCONE-PAGES,

MM. Daniel BOERI,

Jean-Charles EMMERICH,

Mmes Michèle DITTLOT,

Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI,

M. Jean-Louis GRINDA,

Mlle Marine GRISOUL,

MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,

Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT,

Christophe ROBINO, Guillaume ROSE,

Balthazar SEYDOUX,

Pierre VAN KLAVEREN et Stéphane VALERI

volent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.28 -EDUCATION NATIONALE LYCEE	
328.010 : FRAIS DE PERSONNEL	8 334 000
328.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	96 100
TOTAL DU CHAPITRE CH.28 -EDUCATION NATIONALE LYCEE	8 430 100

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 28 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.29 -EDUCATION NATIONALE COLLEGE CHARLES III	
329.010 : FRAIS DE PERSONNEL	8 960 000
329.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	119 100
TOTAL DU CHAPITRE CH.29 -EDUCATION NATIONALE COLLEGE CHARLES III	9 079 100

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 29 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.30 -EDUCATION NATIONALE ECOLE SAINT-CHARLES	
330.010 : FRAIS DE PERSONNEL	2 987 700
330.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	37 900
TOTAL DU CHAPITRE CH.30 -EDUCATION NATIONALE ECOLE SAINT-CHARLES	3 025 600

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 30 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.31 -EDUCATION NATIONALE ECOLE DE FONTVIEILLE	
331.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 918 900
331.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	27 900
TOTAL DU CHAPITRE	
CH.31 -EDUCATION NATIONALE ECOLE DE FONTVIEILLE	1 946 800

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 31 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.32 -EDUCATION NATIONALE ECOLE DE LA CONDAMINE	
332.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 155 500
332.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	32 000
TOTAL DU CHAPITRE	
CH.32 -EDUCATION NATIONALE ECOLE DE LA CONDAMINE	1 187 500

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 32 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.33 -EDUCATION NATIONALE ECOLE DES REVOIRES	
333.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 691 600
333.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	25 300
TOTAL DU CHAPITRE	
CH.33 -EDUCATION NATIONALE ECOLE DES REVOIRES	1 716 900

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 33 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.34 -EDUCATION NATIONALE LYCEE TECHNIQUE	
334.010 : FRAIS DE PERSONNEL	6 339 000
334.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	361 000
TOTAL DU CHAPITRE	
CH.34 -EDUCATION NATIONALE LYCEE TECHNIQUE	6 700 000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 34 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.36 -EDUCATION NATIONALE ECOLE DU PARC	
336.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 053 500
336.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	18 100
TOTAL DU CHAPITRE	
CH.36 -EDUCATION NATIONALE ECOLE DU PARC	1 071 600

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 36 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.37 -EDUCATION NATIONALE PRE-SCOLAIRE CARMES	
337.010 : FRAIS DE PERSONNEL	924 000
337.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	12 800
TOTAL DU CHAPITRE	
CH.37 -EDUCATION NATIONALE PRE-SCOLAIRE CARMES	936 800

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 37 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.40 -EDUCATION NATIONALE CENTRE AERE	
340.010 : FRAIS DE PERSONNEL	373 000
340.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	356 100
TOTAL DU CHAPITRE	
CH.40 -EDUCATION NATIONALE CENTRE AERE	729 100

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 40 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.41 -EDUCATION NATIONALE ECOLE LE STELLA	
341.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 453 500
341.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	18 100
TOTAL DU CHAPITRE	
CH.41 -EDUCATION NATIONALE ECOLE LE STELLA	1 471 600

M. le Président.- Madame la Vice-Présidente a la parole.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais rappeler l'urgence de faire quelque chose au bas de la rue Aureglia devant l'école Le Stella, Madame le Conseiller, car effectivement les personnes et les parents, le matin, lorsqu'ils accompagnent les enfants, traversent. Et je pense qu'un jour, il va y avoir un accident. Il faut vraiment

mettre un dos d'âne juste après le panneau école, de façon à ce que les personnes ralentissent car le dos d'âne qu'il y a devant la résidence Azur, qui est un peu plus haut, ne suffit pas car dès qu'ils l'ont passé, les automobilistes reprennent de la vitesse et arrivent juste au bas de la sortie du parking Aureglia à pleine vitesse. Je le vis tous les jours, nous en avons déjà parlé avec mes collègues, mais c'est vraiment très urgent.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci. Vous l'aviez dit effectivement l'autre soir. Madame GRAMAGLIA, souhaitez-vous dire un mot ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui, je prends note et comme je vous l'ai dit, nous allons faire quelque chose, soit un miroir soit un dos d'âne. Les services sont en train de l'étudier.

M. le Président.- Merci, Madame GRAMAGLIA.

Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 41 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. José BADIA, Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Jean-Charles EMMERICH, Mmes Michèle DITTLLOT, Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mlle Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX, Pierre VAN KLAVEREN et Stéphane VALERI votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.42 - EDUC.NATIONALE - CENTRE D'INFORMATION	
342.010 : FRAIS DE PERSONNEL	180 000
342.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	64 100
TOTAL DU CHAPITRE CH.42 - EDUC.NATIONALE - CENTRE D'INFORMATION	244 100

M. le Président.- Nous écoutons le Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, Monsieur MOUROU.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

Pour faire un lien avec notre discussion d'il y a quelques secondes, on parlait de la nouvelle réforme du baccalauréat, avec un autre sujet qui est en lien et très important, c'est évidemment l'orientation. L'orientation pour tous les jeunes, la possibilité de pouvoir s'épanouir et de trouver des débouchés, bien choisir son cursus scolaire, c'est vraiment très important. Par rapport à ce centre d'information, qui est là, comme son nom l'indique, pour informer, il y a une vraie mission. En effet, une des demandes de la majorité est de pouvoir faire du coaching personnalisé pour tous les élèves, pour pouvoir enfin trouver leur voie, leur motivation, leur confiance en soi. Je sais qu'il y a beaucoup de conseillers d'orientation qui font un gros travail, ce qui est d'ailleurs leur mission. Le centre d'information est plus là à titre informatif, mais peut-être trouver un juste milieu et une nouvelle formule par rapport à cette orientation, à un coaching et évidemment, la majorité du Conseil National sera là pour appuyer tous les moyens nécessaires, notamment s'il y a un poste à créer, pour pouvoir continuer à orienter au mieux nos jeunes après leurs études.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* On avait déjà apporté des éléments de réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur le projet de budget. Ce sont des réflexions que nous avons en cours, notamment liées à cette problématique de réforme du baccalauréat et de la problématique de l'orientation. Il y a plusieurs éléments qui doivent être pris en compte dont celui-ci, dont les heures

qui sont à introduire au sein des établissements scolaires pour les 54 heures dédiées à l'orientation et également les éléments liés à la transition numérique qui viennent apporter des éléments. Tout ceci est en cours de réflexion, mais j'entends et j'apprécie le soutien que d'ores et déjà vous apportez à la démarche qui pourrait être proposée en la matière.

M. le Président.- Merci, Monsieur CELLARIO.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 42 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté ;
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. José BADIA, Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mmes Michèle DITLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mlle Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX, Pierre VAN KLAVEREN et Stéphane VALERI votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.43 - EDUC.NATIONALE - CENTRE DE FORM. PEDAGOGIQUE	
343.010 : FRAIS DE PERSONNEL	990 000
343.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	14 700
TOTAL DU CHAPITRE CH.43 - EDUC.NATIONALE - CENTRE DE FORM. PEDAGOGIQUE	1 004 700

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 43 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.46 -EDUCATION NATIONALE STADE LOUIS II	
CF ANNEXE P50	
TOTAL DU CHAPITRE CH.46 -EDUCATION NATIONALE STADE LOUIS II	11 213 100

M. le Président.- Nous avons longuement parlé du Stade Louis II mais c'était du bâtiment, des travaux, là on est juste sur l'éducation nationale. Il n'y a pas d'intervention.

Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 46 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.47 –INSTITUT DU PATRIMOINE	
347.010 : FRAIS DE PERSONNEL	283 000
347.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	70 000
347.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	35 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.47 –INSTITUT DU PATRIMOINE	388 000

M. le Président.- Nous écoutons notre Doyen, par ailleurs Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine du Conseil National.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste pour dire que ce sera l'occasion, au premier trimestre ou un peu plus tard, de faire un point sur l'avancement de l'Institut du Patrimoine et la mise en place du Conseil du Patrimoine. Dans le cadre du budget, maintenant, il faut voir les points forts, les points faibles, ce qui a été fait, ce qu'il convient de bouger ou pas.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président de la Commission concernée.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets aux voix

ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 47 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.48 -FORCE PUBLIQUE POMPIERS	
348.010 : FRAIS DE PERSONNEL	8 734 000
348.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	289 500
348.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	561 300
TOTAL DU CHAPITRE CH.48 -FORCE PUBLIQUE POMPIERS	9 584 800

M. le Président.- Monsieur ROBINO a demandé la parole.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Je l'ai déjà fait, mais je le refais bien volontiers, je voudrais saluer le travail qui est fait au quotidien, de jour comme de nuit, sept jours sur sept, par les pompiers de Monaco. Leur collaboration est précieuse, évidemment auprès des établissements de santé, mais également dans tous les événements de la Principauté. Ils ont un travail essentiel et c'est bien, à l'occasion du budget, de pouvoir comme chaque année, leur rendre hommage. C'est donc ce que je fais et je pense que tous les Conseillers seront d'accord avec moi.

M. le Président.- On s'associe, j'en suis certain, les 23 autres élus, à vos propos élogieux pour cette formidable compagnie, les Sapeurs-Pompiers de la Principauté, qui vient d'être mise à l'honneur, à juste titre, pour un anniversaire important qu'elle a fêté en présence du Prince Souverain récemment.

Monsieur CELLARIO.

M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.- Merci de vos propos sur la Compagnie des Sapeurs-Pompiers qui est, effectivement, un corps assez remarquable, composé d'hommes qui sont particulièrement engagés

et dévoués avec une charge de travail loin d'être négligeable. Il faut souligner, à cette occasion, que la compagnie ne s'occupe pas que des interventions mais également, mène une action importante en matière de prévention et c'est ce qui nous amène à avoir un taux de sinistres en Principauté relativement faible. Elle participe à la commission technique d'hygiène et de sécurité qui est une commission pilotée par la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité. C'est une action qui est très importante, donc merci des propos que vous avez faits pour la compagnie. Elle a dû intervenir, dans les derniers mois, pour des opérations particulièrement périlleuses qui montrent que l'entraînement de ces personnels, leur engagement, leur savoir-faire, leurs compétences, sont excessivement précieux pour la Principauté.

Merci pour eux.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Je mets aux voix ce chapitre, voté avec enthousiasme par les élus des Monégasques.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 48 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.49 -AUDITORIUM RAINIER III	
349.010 : FRAIS DE PERSONNEL	770 000
349.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	24 000
349.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	62 000
349.050 : ENTRETIEN-AMELIORATION LOCAUX	71 000
TOTAL DU CHAPITRE	927 000
CH.49 -AUDITORIUM RAINIER III	

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 49 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

Chers collègues, avec l'adoption de ce chapitre, je vous propose de suspendre la séance afin que nous puissions nous restaurer.

Il est 20 heures 35, nous reprendrons nos débats, dans une heure environ, vers 21 heures 35.

En attendant, bon appétit à tous ! La séance est suspendue

—
(La séance est suspendue à 20 heures 35).

—
(La séance est reprise à 21 heures 40).

M. le Président.- La séance est reprise. Nous sommes donc arrivés au « Département des Finances et de l'Economie », chapitre 50.

Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-

D) DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE	
CH.50 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	
350.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 569 000
350.020 : FRAIS D'ETUDES & FORMATION	300 000
350.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	130 000
TOTAL DU CHAPITRE	1 999 000
CH.50 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a la parole.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais intervenir sur un sujet technique après cette pause.

Suite à notre demande, le Gouvernement nous a fait parvenir l'étude réalisée par les fonctionnaires français détachés, missionnés par le Gouvernement pour la mise en place d'une comptabilité analytique. Je vous remercie, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances, pour cette communication que nous avons étudiée avec attention.

Nous avons pu constater que cette démarche va nécessiter un travail de longue haleine, avec la remise à plat de l'ensemble des documents budgétaires existants et la création d'un outil informatique plus performant.

Je souhaiterais vous inciter à mener ces travaux en concertation avec le Conseil National. En effet, les documents budgétaires permettent aux élus d'examiner les orientations politiques prises pour l'année qui vient et les moyens qui sont prévus à cet effet. Les documents existants, Programme Gouvernemental d'Actions, exposé des motifs de la loi de budget et fascicule mériteraient de gagner en cohérence et appellent souvent des questions du fait d'un manque de visibilité. Nous sommes favorables à une comptabilité analytique qui permette de dégager de manière claire les actions menées dans chaque domaine. Nous regrettons ainsi qu'à ce jour, trop de dépenses figurent dans des articles divers, affectés aux différents services de l'Etat, et ne permettant pas de connaître de manière précise les moyens dévolus à chacune des politiques du Gouvernement : logement, santé, éducation, etc.

Vous savez que, parallèlement à ces travaux, le Conseil National, à travers la Commission de suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel et de la Modernisation des Comptes Publics, étudie également cette question. Elle s'est adjoint les services d'un expert qui a démarré sa mission le mois dernier. Cet expert, outre la réflexion sur l'utilisation du Fonds de Réserve Constitutionnel pour certaines dépenses publiques, émettra un avis sur la modernisation des comptes publics. Nous échangerons dans les prochains mois sur ces questions importantes avec pour objectif, pour les élus, de disposer de supports d'études du budget leur permettant de parfaitement connaître les moyens affectés à chaque politique.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur SEYDOUX.

Y a-t-il d'autres interventions ? Nous écoutons Monsieur CASTELLINI.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Simplement pour vous dire que je partage évidemment votre constat et vos ambitions concernant ce projet de longue haleine, d'une comptabilité nationale plus lisible. Comme vous, nous avons le souhait

que, pour ceux qui sont amenés à décortiquer ces budgets et comme pour ceux qui sont amenés à les établir, la tâche s'avérera à la fois plus simple mais surtout plus performante. Vous avez évoqué le Plan Gouvernemental d'Actions, nous l'avons dit, lorsque nous nous sommes réunis pour la première fois avec la Commission que préside Monsieur GRINDA, il y a quelques mois de cela, où l'idée était de gagner en efficacité et en lisibilité. Toutes les avancées qui pourront être faites seront évidemment partagées avec vous, car je pense que c'est clairement un intérêt commun d'arriver à mieux comprendre pour mieux expliquer.

Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Je mets aux voix ce chapitre car je ne vois pas d'autres interventions.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 50 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Jean-Charles EMMERICH, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, M. Jean-Louis GRINDA, Mlle Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX, Pierre VAN KLAVEREN et Stéphane VALERI votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.51 -BUDGET ET TRESOR DIRECTION	
351.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 158 500
351.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	35 000
351.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	1 000
TOTAL DU CHAPITRE	1 194 500
CH.51 -BUDGET ET TRESOR DIRECTION	1 194 500

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 51 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.52 -BUDGET ET TRESOR TRESORERIE	
352.010 : FRAIS DE PERSONNEL	580 000
352.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	27 500
352.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	1 700
TOTAL DU CHAPITRE	609 200
CH.52 -BUDGET ET TRESOR TRESORERIE	

M. le Président.- On pourrait en profiter, on ne le fait pas assez souvent, pour remercier Madame le Directeur du Budget et toute son équipe, car si on a tous ces documents et si on peut travailler dans ces bonnes conditions, c'est aussi car elle fait, avec son équipe, un très bon travail. Vous êtes là ce soir, donc on vous remercie Madame le Directeur.

Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 52 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.53 -SERVICES FISCAUX	
353.010 : FRAIS DE PERSONNEL	2 780 000
353.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	129 000
TOTAL DU CHAPITRE	2 909 000
CH.53 -SERVICES FISCAUX	

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 53 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.54 -ADMINISTRATION DOMAINES	
354.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 510 400
354.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	155 000
354.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	2 000
354.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	133 000
TOTAL DU CHAPITRE	1 800 400
CH.54 -ADMINISTRATION DOMAINES	

M. le Président.- Personne ne demande la parole. Il est vrai que l'on a déjà beaucoup parlé du logement sur d'autres chapitres.

Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention

Le chapitre 54 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.55 -EXPANSION ECONOMIQUE	
355.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 790 000
355.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	100 000
355.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	500
355.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	1 440 500
TOTAL DU CHAPITRE CH.55 -EXPANSION ECONOMIQUE	3 331 000

M. le Président.- Monsieur SEYDOUX demande la parole.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais utiliser ce chapitre pour parler de l'activité de marchands de biens.

Selon les informations dont nous disposons, il y aurait plus de 200 marchands de biens à Monaco. Ces derniers ne sont pas soumis à des conditions particulières pour l'exercice de leur activité. Ils ne sont notamment pas soumis aux obligations relatives

à la lutte contre le blanchiment. Ils disposent aussi d'une fiscalité avantageuse.

Cette situation les place donc dans une position plus favorable que les agents immobiliers qui, eux, doivent répondre à un ensemble de conditions fixées par la loi. Cela crée, de fait, une distorsion de concurrence avec les agents immobiliers.

Nous soutenons donc la Chambre Immobilière dans son désir de voir réglementer l'activité de marchand de biens.

Je vous remercie.

M. le Président.- C'est vrai qu'il y a une requête de la Chambre Immobilière qui est faite auprès du Gouvernement et du Conseil National, de limiter le nombre, Monsieur le Conseiller, de marchands de biens et de les protéger contre ce qu'ils considèrent parfois comme une concurrence déloyale. Nous sommes assez enclins à penser qu'ils ont raison, Monsieur le Conseiller.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Ils sont assez enclins à partager une bonne partie de cette analyse notamment sur le plan quantitatif. Je pense qu'il conviendrait que, dès le début de l'année prochaine, nous fassions un bilan des autorisations qui ont été délivrées courant 2018 et qu'éventuellement, nous envisagions de considérer cette activité comme suffisamment représentée et puis, qu'on puisse faire une analyse peut-être un peu plus fine des typologies car, derrière ce qualificatif, on retrouve en effet des professionnels et des non professionnels, des personnes ou des structures qui sont assez proches des agents immobiliers et puis d'autres sans doute moins. J'entends également cette demande de la part de la Chambre et je suis favorable à ce qu'on mène assez rapidement cette analyse un peu plus fine à la fois sur le nombre de personnes qui exercent cette activité, mais aussi sur ce que j'ai appelé les typologies car c'est toujours assez brutal lorsque l'on considère qu'une activité est suffisamment représentée, parfois on ferme la porte à des personnes qui pourraient l'exercer de manière tout à fait correcte. Je partage votre diagnostic et nous en reparlerons en début d'année prochaine.

M. le Président.- Merci, Monsieur CASTELLINI.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 55 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. José BADIA,
Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,
Mmes Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA,
Mlle Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT,
Christophe ROBINO, Guillaume ROSE,
Balthazar SEYDOUX,
Pierre VAN KLAVEREN et Stéphane VALERI
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.57 -TOURISME ET CONGRES	
357.010 : FRAIS DE PERSONNEL	2 421 200
357.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 845 000
357.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	756 000
357.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	5 442 000
TOTAL DU CHAPITRE	11 464 200
CH.57 -TOURISME ET CONGRES	

M. le Président.- Y a t-il des interventions sur le tourisme ?

Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 57 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.59 -POSTES ET TELEGRAPHES	
CF ANNEXE P53	
TOTAL DU CHAPITRE CH.59 -POSTES ET TELEGRAPHES	13 239 300

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 59 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.60 -REGIE DES TABACS	
CF ANNEXE P51	
TOTAL DU CHAPITRE CH.60 -REGIE DES TABACS	5 307 900

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 60 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.61 -OFFICE DES EMISSIONS DE TIMBRES-POSTE	
CF ANNEXE P54	
TOTAL DU CHAPITRE CH.61 -OFFICE DES EMISSIONS DE TIMBRES-POSTE	2 883 400

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 61 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.62 -DIRECTION DE L'HABITAT	
362.010 : FRAIS DE PERSONNEL	620 000
362.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	30 000
362.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	500
TOTAL DU CHAPITRE CH.62 -DIRECTION DE L'HABITAT	650 500

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission du Logement, souhaitez-vous parler ?

Nous écoutons Monsieur LOBONO.

M. Franck LOBONO.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais dire un mot, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Madame le Conseiller, Messieurs les Conseillers, sur la mobilité, car c'est vrai que l'on a déjà parlé de ce sujet lors de nos échanges préliminaires dans le cadre de la Commission du Logement. On l'a évoqué ensemble, on pense que c'est sans doute une solution qui pourrait venir contribuer à l'amélioration du logement des Monégasques.

La mobilité c'est de pouvoir sans doute, à moyen terme, mieux gérer le parc domanial en fonction des besoins et de l'évolution des besoins. Donc, on s'était engagé, ensemble, avec le Gouvernement, à y travailler. Je pense qu'il faudra, à la rentrée, qu'on s'y attèle, cela sera une chose importante. Et également, évoquer les échanges, qui est une pratique assez courante au niveau domanial, sachant que beaucoup de Monégasques viennent nous voir en nous disant qu'il faudrait que les échanges soient un peu plus simples, facilités. Là aussi, je crois qu'on peut sans doute améliorer les choses, avoir une réflexion commune sur le sujet dans les mois qui viennent.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* En effet, nous avons eu cette première réunion, il y a deux ou trois mois de cela, qui nous avait permis d'avancer sur d'autres sujets et sur les questions de mobilité. On s'était accordé à prendre un peu de temps pour y réfléchir ensemble puisque la question des échanges et celle de la mobilité sont assez intrinsèquement liées. Je vous propose bien volontiers, quand nous reprendrons nos travaux avec ce groupe de travail – car ce n'est pas vraiment une commission – que vous avez constitué, à la rentrée, que nous regardions ces sujets et que peut-être, comme nous l'avions

évoqué ensemble, nous réfléchissions à une possible évolution du texte de l'arrêté ministériel aujourd'hui en vigueur qui régit un certain nombre de dispositions concernant les attributions de logements domaniaux, puisque vous, comme nous, avons des suggestions. En effet, l'une d'entre elles, qui émanait de vous, nous l'avons mise en œuvre et je pense que nous ne pouvons, ensemble, que nous en féliciter et les personnes qui ont candidaté dans le contexte de la prochaine commission ne peuvent que s'en réjouir.

Maintenant, il y a d'autres sujets qu'il me semble opportun de voir ensemble, un peu à froid, entre deux commissions, pour qu'on ait le temps de mettre au point ces dispositifs et ensuite de les mettre en œuvre.

M. Franck LOBONO.- Absolument. C'est vrai que concernant l'attribution des appartements domaniaux, c'était un point. Pour vous remercier ce soir de façon officielle, en public, d'avoir donné une suite favorable à la demande du Conseil National, sur le fait de mieux prendre en compte l'antériorité des demandes puisqu'aujourd'hui des personnes qui ont fait une demande, avec une demande antérieure qui a moins d'un an d'espacement, auront des points supplémentaires. Effectivement, on va se revoir en début d'année pour réfléchir à des améliorations pour correspondre davantage aux situations qu'on a pu constater.

Merci.

M. le Président.- Tout à fait. En ce qui concerne la mobilité, qui est une très bonne idée que nous partageons, on s'est rendu compte, quand même, lors des premières réunions de réflexion sur ce sujet, que l'idée de récupérer, bien sûr, des cinq pièces ou des quatre pièces est une bonne chose – je rappelle qu'ils sont parfois aujourd'hui occupés par des couples sans enfants, par des personnes seules – mais pour cela, il faut qu'on puisse leur proposer des deux ou trois pièces de qualité. Et on se rend compte, aujourd'hui, qu'il y a une très forte pression sur les appartements de plus petites dimensions. Donc, cette idée, qui est excellente, d'aller vers une meilleure adéquation des foyers monégasques dans le parc domaniaux, nécessite qu'on commence d'abord à recueillir ensemble les fruits de la nouvelle politique du logement. Je vous le rappelle, plus de 730 appartements seront livrés dans les quatre prochaines années. C'est vrai qu'il faudra d'abord, sans doute, patienter un peu et mettre fin à la pénurie des trois pièces en particulier, car on a dit qu'on donnerait une pièce de plus que les besoins normaux à ces personnes qui nous rendraient

des grands appartements. Mais on se rend compte, aujourd'hui, qu'on n'en a sans doute pas encore les moyens car, récupérer des grands appartements, alors que les couples sans enfant, les jeunes célibataires et les couples avec un enfant ne sont pas logés dans les deux ou trois pièces, il n'y en a pas assez, c'est sans doute un peu tôt. C'est une très bonne idée, on ne doit pas y renoncer, mais sans doute faut-il attendre un petit peu que les livraisons massives, que nous avons programmées avec le Gouvernement, soient réalisées. Donc je crois qu'on pourra vraiment avoir le fruit de cette nouvelle politique de mobilité, probablement plutôt dans trois ans, voire quatre ans, mais la discussion, bien-sûr est ouverte sur ce sujet, avec le Gouvernement dans les mois qui viennent.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 62 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.63 -CONTROLE DES JEUX	
363.010 : FRAIS DE PERSONNEL	481 700
363.020 : FRAIS ETUDES & FORMATION	80 000
363.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 900
TOTAL DU CHAPITRE CH.63 -CONTROLE DES JEUX	563 600

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 63 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.64 -SERVICE D'INFO. SUR LES CIRCUITS FINANCIERS	
364.010 : FRAIS DE PERSONNEL	945 600
364.020 : FRAIS D'ETUDES & FORMATION	290 000
364.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	118 300
364.040 : ACHAT & ENTRETIEN DE MATERIEL	84 600
TOTAL DU CHAPITRE CH.64 -SERVICE D'INFO. SUR LES CIRCUITS FINANCIERS	1 438 500

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur le Président de la Commission de Législation.

M. Thomas BREZZO.- Merci, Monsieur le Président.

Selon les informations qui nous ont été communiquées, la transmission des rapports aux établissements financiers et bancaires s'est considérablement améliorée et ces rapports s'effectuent désormais dans des délais raisonnables.

Je voudrais en effet rappeler que les autorités de régulations bancaires sont très regardantes sur la délivrance de ces rapports annuels nécessaires à l'efficacité du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la corruption. Existe-t-il, Monsieur CASTELLINI, encore un retard dans la transmission de ces rapports ?

Ne serait-il pas souhaitable de renforcer davantage - et on sait que cela a été fait récemment - les moyens de ce service, notamment en les dotant d'effectifs supplémentaires ? Ne devrait-on pas anticiper ainsi la cinquième directive qui va venir renforcer encore le dispositif de lutte contre le blanchiment et accroître les contraintes du service ?

Est-ce que l'organigramme actuel du service est définitif ou va-t-il encore évoluer ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Dans tous les cas de figure, il sera amené à évoluer puisque nous avons inscrit, je crois, au Budget Primitif, trois créations de postes pour renforcer les équipes dans ces différentes composantes. Là, je ne peux que me réjouir avec vous déjà du travail...

M. Thomas BREZZO.- Il s'agit de trois en plus de celles que vous aviez annoncées au mois de juin lors du vote de la loi n° 1.462 ou ce sont les trois postes que vous avez annoncés ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Non, je pense que c'était déjà ces trois postes-là mais, sauf erreur de ma part, je vais vérifier avec Madame VATICAN. En revanche, je sais qu'il y avait des postes existants à pourvoir également. Donc, l'idée était d'arriver, dans un premier temps, à pourvoir ces postes et puis bien évidemment à proposer des postes supplémentaires, car nous sommes bien conscients, comme vous, de la charge de travail croissante de ce service.

Je profite à nouveau, je l'ai fait ce matin lors d'une réunion organisée par un cabinet d'expertise comptable et je le refais bien volontiers ce soir en public, j'en profite pour vous remercier car sans esprit d'escalier avec le Ministre d'Etat, la « méthode BREZZO » c'est aussi quelque chose qui permet de traiter des dossiers compliqués dans un temps record pour le bien du pays. Donc merci à vous, merci à tous les permanents et à toutes vos équipes qui ont permis que ce texte complexe soit étudié, analysé et amélioré dans des délais extraordinairement courts. Je vous assure qu'il n'en sera pas de même pour son successeur.

En revanche, il est clair que nous y travaillons déjà de manière assez intensive au niveau du Département, avec le soutien du service et de la DAJ et que nous devrions être en mesure de vous proposer quelque chose dans le courant du premier trimestre, mais avec des délais d'analyse et d'instruction qui seraient plus conformes à ce qui est souhaitable, notamment au vu de la complexité du texte, tout en sachant que, je pense, le pas principal a été franchi avec la transposition de la quatrième directive. La cinquième directive venant compléter le dispositif, mais introduisant peut-être des ajustements moins significatifs ou en tous cas numériquement moins importants que ceux que nous avons eus à étudier ensemble, il y a maintenant à peu près 9 mois.

M. Thomas BREZZO.- Nous avons aussi anticipé de notre côté ce travail législatif qui s'impose et je vous remercie pour les compliments formulés à mon égard.

Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Je vais donc mettre aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 64 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.65 -MUSEE DU TIMBRE ET DES MONNAIES	
CF ANNEXE P49	
TOTAL DU CHAPITRE CH.65 -MUSEE DU TIMBRE ET DES MONNAIES	708 200

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 65 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

E) DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE	
CH.66 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	
366.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 431 000
366.020 : FRAIS D'ETUDES & FORMATION	64 500
366.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	111 300
366.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	1 500
TOTAL DU CHAPITRE CH.66 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	1 608 300

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 66 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.67 -DIRECTION DE L'ACTION SANITAIRE	
367.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 350 000
367.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	39 000
367.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	14 500
367.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	122 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.67 -DIRECTION DE L'ACTION SANITAIRE	1 525 500

M. le Président.- Madame la Vice-Présidente a levé la main.

Mme Brigitte BOCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais intervenir sur l'agriculture biologique dans la restauration collective.

Actuellement, le pourcentage de produits issus de l'agriculture biologique est de 20% dans la restauration collective, notamment scolaire. Nous avons tous conscience aujourd'hui de l'importance de rechercher des aliments de qualité qui contribuent à une bonne santé. Or, ce taux de 20% apparaît désormais bien trop faible et nous souhaiterions qu'il soit significativement relevé. Il est essentiel de sensibiliser nos enfants à l'importance de manger sainement et de mettre à leur disposition les produits les plus naturels possibles. La ville voisine de Cap d'Ail propose déjà, depuis plus de 10 ans, chaque jour, une restauration bio. Il me paraît ainsi important de suivre cet exemple et d'appliquer cette règle dans nos établissements, car en plus de favoriser les produits frais et de saison, cette initiative permet aussi de respecter les circuits les plus courts possibles entre les producteurs et les consommateurs. Nous demandons donc au Gouvernement de prendre en compte notre demande d'augmentation significative du pourcentage de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective, pour la santé de tous.

M. le Président.- Merci, Madame la Vice-Présidente.

Nous écoutons Monsieur CELLARIO.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Peut-être deux mots dans la restauration collective dans les établissements scolaires. Comme j'ai eu l'occasion de l'exprimer précédemment, ce taux de 20% est effectivement dans les documents contractuels avec les entreprises, mais il est largement supérieur dans les faits puisqu'il dépasse les 30% en matière de produits bio et, en matière de produits locaux, on est à plus de 40%. Mais, comme vous, nous allons poursuivre l'effort et augmenter contractuellement le pourcentage d'alimentation bio dans les cantines scolaires.

M. le Président.- Madame GRISOUL a la parole.

Mme Marine GRISOUL.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, je vais rebondir – je voulais intervenir avant, mais ce n'est pas grave – c'est vrai que c'est important de frôler le 100% entre l'association du bio et des produits de circuit court au niveau de l'agriculture, c'est nécessaire pour nos enfants. Il faut se préoccuper de la prévention dans le domaine de l'alimentation et de la bonne nutrition. Je compte sur vous et on est là pour discuter avec vous et pourquoi pas, organiser une réunion. Une réflexion globale serait nécessaire.

Merci.

M. le Président.- Merci. Il n'y a pas d'autres demandes de parole.

Je mets donc aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 67 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.68 -DIRECTION DU TRAVAIL	
368.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 645 400
368.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	108 500
368.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	9 300
TOTAL DU CHAPITRE	1 763 200
CH.68 -DIRECTION DU TRAVAIL	

M. le Président.- Vous êtes deux à lever la main : Madame FRESKO-ROLFO et Monsieur BARDY. Nous écoutons Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

En décembre 2017, était voté dans cet hémicycle un projet de loi sur le harcèlement et la violence au travail qui devait devenir la loi n° 1.457. Il y avait, au sein de cette loi, l'obligation de faire nommer un référent dans les entreprises de plus de dix salariés et les sociétés concessionnaires de façon à, tout d'abord, faire des opérations de prévention et, ensuite, pouvoir, le cas échéant, accompagner les victimes.

Monsieur le Conseiller, l'existence de ces référents constituait un élément fort de la loi. Et je souhaiterais savoir si vous avez eu des difficultés à faire appliquer cette modalité particulière - le calendrier proposé aux entreprises pour cette mise en place - et si vous avez déjà des retours positifs ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur GAMERDINGER va vous répondre.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Je vous remercie de mettre un éclairage sur ce texte qui est extrêmement important pour la Principauté de Monaco et qui a traduit une réelle avancée dans ce domaine.

C'est un peu tôt pour avoir une vision suffisamment synthétique de la situation. Ce que je peux vous indiquer, c'est que la Direction du Travail a accompagné les entreprises de la Principauté de Monaco dans cette mission qui était nouvelle pour elles, précisément de mettre en œuvre une procédure et de désigner des référents. Et sur la procédure notamment, ce que nous avons fait, c'est que nous avons établi une procédure type en fonction de la loi et qui permettait, par conséquent, plus commodément, aux chefs d'entreprises d'appliquer les dispositions législatives impératives.

Les retours que j'en ai eus sont positifs, en ce sens que les chefs d'entreprises concernés ont bien ressenti cette démarche de la Direction du Travail auprès d'eux, qui a consisté à faciliter la mise en œuvre de ces dispositions législatives nouvelles.

Je n'ai pas d'autres éléments à ce stade, ce que je peux vous proposer, c'est que nous fassions un bilan d'ici quelques temps, de manière à avoir une vision suffisamment synthétique de la situation. Mais je n'ai pas eu de remontées sur une difficulté pratique de mise en œuvre de ces dispositions nouvelles et très attendues.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Très volontiers, nous attendons un retour.

M. le Secrétaire Général du Gouvernement.- Peut-être un petit mot complémentaire.

L'Administration a bien naturellement suivi ce dispositif. Une référente a été nommée au sein de

la DRH avec un effet, bien-sûr, de communication d'informations. Une circulaire a été diffusée à l'ensemble des chefs de service et a été affichée dans les services et est disponible sur le Net de l'Administration. Je peux donc vous dire que nous avons pris le sujet à cœur, car c'est quelque chose qui est effectivement extrêmement important.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BARDY a demandé la parole, puis Madame GRISOUL.

M. Pierre BARDY.- Merci, Monsieur le Président.

Je prends l'occasion de ce chapitre concernant la Direction du Travail pour aborder le sujet du télétravail car on a vu que aujourd'hui, plus de 650 télétravailleurs étaient recensés en Principauté, que le nombre d'entreprises ayant mis en place les mesures, afin de faciliter le télétravail entre 2017 et 2018, est passé de 25 à plus de 60. On constate donc que c'est un dispositif qui est en bonne voie de développement avec une montée en puissance. On sait aussi que chaque télétravailleur, c'est une personne de moins sur la route donc un allègement du trafic, mais aussi au niveau des transports.

On sait aussi que c'est un pas de plus vers l'agilité que demandent les entreprises aujourd'hui.

Ma question est très simple. Est-ce que vous partagez aujourd'hui notre évolution positive sur le dispositif du télétravail ?

Je vous remercie.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Monsieur le Conseiller National, après votre intervention, je n'ai plus grand-chose à dire en définitive.

(Rires).

Si ce n'est que le télétravail, ça n'a pas été un raz-de-marée, mais c'est normal, car c'est une mesure nouvelle. Il fallait que chacun puisse s'y confronter et se tester. En revanche, et vous l'avez dit, il y a incontestablement un frémissement, puisque depuis que j'ai pris mes fonctions, il y a un an et demi, quand je suis arrivé, il y avait environ 4 360 télétravailleurs et vous avez rappelé le chiffre le plus récent puisque nous en décomptons désormais 670. C'est remarquable, cela veut dire plus de 300, en moins

d'un an et demi. Les retours sont extrêmement positifs. Les entreprises qui mettent en œuvre le télétravail se disent satisfaites, elles indiquent que le dispositif est à la hauteur de ce qu'elles en attendent, en définitive, et que les salariés télétravailleurs assument bien les missions qui leur sont confiées. Et quant aux télétravailleurs eux-mêmes, ils gagnent en efficacité et aussi, vous l'avez souligné, en qualité de vie, car c'est une mesure nouvelle qui s'adresse peut-être plus particulièrement aux personnes qui ont de la route à faire pour venir jusqu'en Principauté de Monaco et quand on a la possibilité de rester chez soi pour y travailler efficacement, en évitant les allers-retours fastidieux, on a incontestablement un gain de qualité de vie. Cela est tout à fait appréciable. Et cette appréciation mutuelle, tant par les salariés que par les employeurs, fait qu'il y a aujourd'hui un effet d'entraînement qui trouve à s'appliquer et nous avons médiatisé, vous l'avez vu, récemment, une réunion qui a été organisée par la Direction du Travail et le Service de l'Emploi avec les sociétés partenaires qui s'impliquent, qui vont de l'avant et qui nous disent qu'elles souhaitent aller encore plus loin.

Et c'est pour aller plus loin, que de mon côté, je travaille. J'ai eu des contacts avec le Maire de Menton qui souhaiterait développer un centre de télétravail sur sa commune, c'est une initiative intéressante. Je l'ai mise en relation avec certaines sociétés de la Principauté qui pourraient y trouver un intérêt. J'ai également reçu le Maire de Vintimille, Monsieur IOCLANO, qui souhaiterait que nous puissions mettre en œuvre, à destination des travailleurs transalpins, les mêmes dispositions que celles qui sont aujourd'hui applicables pour les travailleurs venant de France. Et par conséquent, je me suis adressé à l'Ambassadeur d'Italie pour réactiver ce dossier que Stéphane VALERI avait déjà, à l'époque, mis en œuvre, qui consiste à voir avec nos amis italiens si nous pouvons développer cette piste. J'ai failli avoir une réunion de travail, puis le Gouvernement italien a changé, donc elle a été annulée. A ce jour, je suis en attente d'un rendez-vous avec les autorités italiennes compétentes à Rome, et une petite délégation monégasque fera le déplacement pour plaider cette cause.

Un mot de la situation dans le public, puisque j'ai évoqué la situation dans le privé. Dans le public, le Département des Affaires Sociales a proposé au Secrétaire Général du Gouvernement, au Maire, qui est d'accord, ainsi qu'à la Direction des Services Judiciaires, l'idée que l'Administration publique participe également à ce grand mouvement et à cet élan. Nous voyons déjà qu'il y a certaines activités

professionnelles pour lesquelles, effectivement, on pourrait proposer aux fonctionnaires et agents de l'Etat du télétravail.

Un dernier mot pour dire qu'il n'aurait pas été concevable que l'on s'intéresse au privé ou aux administrations sans un regard vers le Centre Hospitalier Princesse Grace. J'ai été très bien accueilli dans cette démarche puisque la nouvelle directrice elle-même est favorable à cela, a même déjà déterminé quels étaient les métiers pour lesquels on pourrait songer à la mise en œuvre du télétravail, qui suppose cependant - mais c'est souvent le cas - une modification des dispositions réglementaires régissant les relations entre l'administration hospitalière et ses collaborateurs. C'est donc en bonne voie.

Le reportage sur Monaco Info, qui a déjà été diffusé et qui continue à l'être, vante les mérites du télétravail et c'est très bien. Donc, pour vous dire que le Gouvernement s'engage, s'implique et entend continuer de l'avant dans ce domaine.

M. Pierre BARDY.- Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Nous partageons la même analyse et c'est très bien si vous arrivez à étendre l'accord à l'Italie. C'est un peu complexe, le Gouvernement italien a changé assez souvent, mais bon courage, et on souhaite que vous y arriviez, car il y a un peu moins de 5000 pendulaires italiens, entre 4000 et 5000, donc c'est certes seulement environ 10% par rapport aux pendulaires français, mais il y a là encore un potentiel complémentaire pour le télétravail.

Nous sommes, bien-sûr, totalement avec vous pour l'extension du télétravail à la Fonction Publique et au CHPG. Ce sont de bonnes nouvelles et de bonnes initiatives que nous partageons et que nous approuvons.

Y a-t-il d'autres interventions ? J'avais noté Madame GRISOUL d'abord, puis je vois se lever la main de Monsieur ROBINO.

Monsieur ROBINO d'abord sur le télétravail.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Au sujet du télétravail, vous avez évoqué la Fonction Publique, effectivement, c'est une mesure très certainement intéressante et je voulais vous

dire à nouveau que nous avons prévu d'amender le texte sur le statut des fonctionnaires en intégrant des mesures permettant le télétravail. Donc, je pense qu'on pourra à cette occasion en reparler.

La deuxième chose, c'est que le télétravail démarre tranquillement, c'est positif pour l'avenir, cela permettra de diminuer, on l'espère, la circulation entre Monaco et les communes avoisinantes et de donner un certain confort de travail pour les personnes concernées.

Le troisième point, c'est ouvrir à l'Italie, même s'il y a moins de travailleurs et de salariés italiens. C'est une possibilité qu'il faut s'offrir en prenant comme précaution, comme cela avait été fait pour la France, de négocier un avenant aux conventions de sécurité sociale afin de ne pas se retrouver dans des difficultés de droit social applicable, car dans les règles de coordination, c'est le lieu où est effectué le travail qui, normalement, prévoit l'application du droit du pays. Selon moi, tout cela va dans le bon sens et doit continuer à évoluer.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.

Madame GRISOUL.

Mme Marine GRISOUL.- Merci, Monsieur le Président.

Nous avons déjà eu l'occasion d'échanger à ce sujet, les personnes résidentes à l'étranger se trouvent, dans certains cas, confrontées à des difficultés lorsqu'elles cherchent à revenir en Principauté et plus spécifiquement dans le cadre de leur recherche d'emploi. Leur éloignement géographique constitue, dans de nombreuses situations, un frein.

Vous nous avez informés des nouveaux moyens de communication, qui seront déployés prochainement tels que la vidéoconférence, afin d'accompagner au mieux les Monégasques de l'étranger. Nous ne pouvons que nous satisfaire de cette avancée, qui s'inscrit parfaitement dans les volontés du Conseil National de soutien aux Monégasques résidant à l'étranger. C'est une évolution positive, qui va dans le sens de la simplification des démarches administratives et de développement des télé-services. Nous ne pouvons qu'encourager ces démarches qui amèneront la Principauté à devenir une Smart City.

M. le Président.- Merci Madame GRISOUL.

Oui, Monsieur GAMERDINGER.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Oui, un bref élément d'appréciation.

Evidemment les Autorités monégasques sont très heureuses quand elles voient que des Monégasques expatriés souhaitent revenir au Pays. Et donc, notre rôle, c'est d'accompagner cette démarche de retour et c'est ce que nous faisons, comme j'ai eu l'occasion de vous l'indiquer. C'est ce que nous faisons en inscrivant d'emblée comme demandeur d'emploi dans son domaine de compétence, à la fois le ou la Monégasque, mais également le conjoint, car c'est souvent le couple ou la famille qui souhaite revenir en Principauté de Monaco. Nous procédons à ces inscriptions prioritaires, nous accompagnons les compatriotes dans le cadre d'un retour à l'emploi en Principauté de Monaco et comme l'éloignement pourrait être un obstacle, vous l'avez dit, nous mettons en œuvre de nouveaux outils et en particulier la messagerie électronique, internet et puis de plus en plus maintenant les systèmes de visioconférence par Skype. Tout ceci donne de la fluidité aux relations et permet d'avoir une approche très humaine et très personnalisée de l'accompagnement que nous devons mettre en œuvre pour nos compatriotes désireux, et c'est bien de revenir en Principauté de Monaco.

Mme Marine GRISOUL.- Oui, il y a les familles de Monégasques de l'étranger, mais il y a aussi les étudiants qui sont actuellement à l'étranger, qui font leurs études ou qui font des stages, qui pourront aussi utiliser ce moyen de communication pour pouvoir revenir à Monaco et travailler au plus vite.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Oui bien sûr, c'est un suivi qui est assuré par la Commission d'Insertion des Diplômés avec sa très dynamique nouvelle responsable qui, cela vous a été indiqué, utilisera beaucoup Skype puisque c'est un outil qui est très en vogue auprès des jeunes. Nous nous adaptons et nous mettons en œuvre les moyens de communication qui leur vont bien, de manière à ce que nous puissions les accompagner.

M. le Président.- Merci.

Je sais, Madame GRISOUL, que cela vous tient particulièrement à cœur. Vous avez été, il n'y a pas si

longtemps, dans le cas de ces étudiants Monégasques vivant à l'étranger et expatriés, vous êtes donc très sincère et très motivée sur ces questions. On vous en remercie.

Monsieur ROBINO reprend la parole.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Je rebondis en fait sur l'intervention de Marine GRISOUL. Je pense qu'effectivement c'est très important de favoriser le retour en Principauté des Monégasques qui le souhaitent, en leur donnant un poste à la mesure de leur espérance, surtout lorsqu'ils ont été formés à l'étranger, qu'ils reviennent avec des diplômes. Et je pense en particulier, comme c'était le cas de Marine, à l'établissement hospitalier où il est bien que l'on puisse revaloriser un certain nombre de postes, les rendre attractifs et offrir des débouchés correspondant, finalement, aux qualifications des jeunes Monégasques qui voudraient revenir. Je crois que c'est vraiment très important, cela fait partie, je dirais, quelque part aussi, du rôle social de l'hôpital, que d'offrir des emplois à juste mesure à tous les jeunes qui voudraient revenir. Je crois qu'on a besoin aussi de reconquérir l'hôpital puisque le nombre de Monégasques y travaillant est extrêmement faible, donc rendre ces carrières attractives et ne pas leur compliquer les choses, cela me paraît indispensable.

M. le Président.- Absolument.

Monsieur BARDY sur le même sujet.

M. Pierre BARDY.- Merci, Monsieur le Président.

Sans relancer un débat, je partage bien entendu les propos de Mademoiselle GRISOUL et de Monsieur ROBINO. Juste pour ajouter qu'on sent autour de ce débat qu'il y a vraiment aussi un pilier sur lequel on peut s'appuyer, à la fois pour le télétravail et au titre de l'attraction de la réinsertion des talents en Principauté, c'est le pilier informatique. Je sais que ce pilier-là peut être souvent un irritant, que ce soit dans le service public ou dans les entreprises, car en tous cas c'est une maraude souvent dans les entreprises, les services informatiques peuvent être lents, mais je ne doute pas en les qualités du Délégué Interministériel et de toutes les équipes des services informatiques de l'Administration pour faire en sorte que cela fonctionne.

M. le Président.- Monsieur GAMERDINGER, je vous en prie.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* L'informatique n'est pas un irritant dans ces domaines, au contraire. Ce qu'on a constaté, c'est que cela nous permet de fluidifier la relation de nos interlocuteurs. Et donc, c'est un outil extrêmement positif dont les services concernés se sont emparés à bras le corps et qui répond tout à fait à nos attentes. Et donc cela n'a pas nécessité d'efforts particuliers car, finalement, c'était un nouvel équipement qui tombait à point nommé.

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 68 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.69 - PRESTATIONS MEDICALES DE L'ETAT	
369.010 : FRAIS DE PERSONNEL	875 000
369.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	348 000
369.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	722 000
TOTAL DU CHAPITRE	
CH.69 - PRESTATIONS MEDICALES DE L'ETAT	1 945 000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 69 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.70 -TRIBUNAL DU TRAVAIL	
370.010 : FRAIS DE PERSONNEL	138 000
370.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	23 400
TOTAL DU CHAPITRE	
CH.70 -TRIBUNAL DU TRAVAIL	161 400

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 70 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.71 -D.A.S.O - FOYER DE L'ENFANCE	
371.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 345 000
371.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	40 700
371.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	177 000
371.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	126 000
TOTAL DU CHAPITRE	
CH.71 -D.A.S.O - FOYER DE L'ENFANCE	1 688 700

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 71 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.72 -INSPECTION MEDICALE	
372.010 : FRAIS DE PERSONNEL	245 000
372.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	13 400
372.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	47 500
TOTAL DU CHAPITRE	
CH.72 -INSPECTION MEDICALE	305 900

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 72 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.73 -CENTRE MEDICO-SPORTIF	
373.010 : FRAIS DE PERSONNEL	215 000
373.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	10 000
373.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	8 600
TOTAL DU CHAPITRE CH.73 -CENTRE MEDICO-SPORTIF	233 600

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 73 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 74 -DIRECTION DE L'ACTION ET DE L'AIDE SOCIALES	
374.010 : FRAIS DE PERSONNEL	3 473 000
374.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	50 200
374.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	70 700
TOTAL DU CHAPITRE CH. 74 -DIRECTION DE L'ACTION ET DE L'AIDE SOCIALES	3 594 000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 74 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

F) DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME	
CH.75 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	
375.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 796 000
375.020 : FRAIS D'ETUDES & FORMATION	450 000
375.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	221 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.75 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	2 467 000

M. le Président.- La parole est au Président de la Commission de l'Environnement et de la Qualité de Vie, Monsieur NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président. Madame GRAMAGLIA.

(Rires).

Je vous l'ai déjà dit dans mon intervention de politique générale et je tiens à vous le répéter, comme tous mes collègues, pour vous remercier de la publication des deux arrêtés concernant l'encadrement des chantiers et les mesures de contrôle du bruit. Nous sommes très satisfaits que ces deux arrêtés aient pu être enfin publiés. Comme toute chose nouvelle, il y a eu quelques réticences par certains professionnels et je pense qu'il faut s'habituer, que les choses vont se mettre en place tranquillement.

Cependant, nous aurions aimé certaines mesures un peu plus sévères, entre autres sur les dérogations pour le samedi. Il y a certains chantiers qui vont s'arrêter assez vite parce qu'ils font partie de ces dérogations, d'autres auraient pu être aussi un peu limités, mais cela va dans le bon sens. Il va falloir attendre un peu pour voir comment les choses évoluent au niveau du bruit et voir comment on va pouvoir appliquer des sanctions assez fortes dans certains cas. Ces mesures devraient aider à forcer un petit peu les intervenants à prendre des mesures qui permettront de se protéger de ces désagréments qui sont très ressentis par la population monégasque.

M. le Président.- Merci, Monsieur NOTARI.

Sur ce sujet important, y a-t-il d'autres interventions ? C'est vrai qu'on en a déjà parlé, dans une soirée précédente, notamment à travers nos commentaires dans la discussion générale sur ce budget. Pour autant, je vois deux autres mains se lever. Monsieur GRINDA m'a demandé la parole ainsi que Madame AMORATTI-BLANC.

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne comptais pas intervenir, à ce stade, sur ce sujet puisque j'avais déjà dit tout le mal que j'en pensais dans mon propos liminaire il y a quelques jours de cela. Je m'étonne un peu, Monsieur le

Président de la Commission, que vous trouviez ces mesures suffisantes.

(M. Fabrice NOTARI parle hors micro, inaudible).

Vous vous êtes réjoui, alors je ne sais pas moi...

(M. Fabrice NOTARI parle hors micro, inaudible).

... le premier pas, c'est une très jolie chanson.

Ecoutez, ce premier pas, on va dire, en ce qui me concerne, est tout à fait insuffisant. Il le sera pour la population monégasque et pour les résidents car, évidemment, on va se retrouver dans des situations extrêmement compliquées qui seront incompréhensibles, je ne développe pas, ici, plus avant. Nous en avons parlé en séance privée, n'est-ce pas, Monsieur le Président du Conseil National ? Donc je tiens à faire connaître ici, très sérieusement et très publiquement, mon regret que ces décrets n'aillent pas plus loin et ne soient pas plus audacieux. Mais vous avez sans doute vos raisons et moi j'ai les miennes, car j'entends les Monégasques depuis que je suis élu, c'est-à-dire depuis six ans, dès qu'ils sont exaspérés par les bruits des chantiers. Cette colère monte dans la population, chez les Monégasques, chez les résidents et je me souviens, Monsieur le Président, de la commission lors de laquelle vous aviez voté contre et même contre le Budget Rectificatif avant même qu'il soit évoqué, ligne par ligne, pour protester contre la dégradation du climat du cadre de vie en Principauté. Alors si vous pensez que ces deux décrets vont les améliorer, j'espère avoir tort et je vous souhaite bonne chance pour l'avenir.

M. Fabrice NOTARI.- Je n'ai pas dit que c'était suffisant, si vous avez bien écouté mon propos, j'ai dit que c'était un premier pas qui allait mériter des dérogations plus importantes et un contrôle plus sévère des choses, c'est exactement les propos que j'ai tenus.

M. le Président.- Madame GRAMAGLIA avant que l'on continue le tour de parole.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Oui, alors je comprends les deux interventions. Je comprends l'attente et l'impatience également de la population, de tous les résidents de la Principauté de Monaco. Mon rôle, c'est vrai, n'était pas facile, car il fallait essayer de trouver le meilleur compromis entre trois enjeux qui sont indissociablement liés.

S'agissant de répondre aux attentes légitimes, et vous en avez parlé, Monsieur GRINDA, de la population en matière de cadre de vie, en essayant de garantir le plus de périodes de calme, de répit en Principauté de Monaco, c'est ce que j'ai fait en interdisant les chantiers le samedi.

Mais, dans le même temps, il faut également répondre aux attentes légitimes de la population en matière de logement, de mise à niveau des équipements publics qui contribuent également à améliorer le cadre de vie des Monégasques. Et c'est ce que j'ai fait en maintenant, dans le planning actuel, des opérations comme le CHPG, Testimonio II, une opération de logements domaniaux, la darse nord ou l'opération entrée de ville. Il me semble que tout cela correspond également à vos attentes et à celles de la population. Il y a aussi les chantiers de la SBM qui se terminent en tout début d'année.

Je rappelle qu'il y a actuellement 48 chantiers - pas tous évidemment de la même importance - et que sur ces 48 chantiers, 19 vont continuer à bénéficier - c'est une liste qui a été établie, et publiée au Journal de Monaco - des anciens horaires. Sur ces 19 chantiers, il y a déjà les deux opérations importantes de la SBM qui se terminent tout début février 2019. Il y a des chantiers publics qui sont, comme je vous l'ai explicité, dans l'intérêt des Monégasques, tels que les logements domaniaux. Il y a des chantiers privés qui ne pouvaient pas s'arrêter pour certaines raisons et là, je pense qu'il fallait agir de façon responsable vis-à-vis du secteur de la construction qui apporte beaucoup en Principauté de Monaco et dont le poids dans l'activité économique de la Principauté n'est plus à démontrer.

Des chantiers privés ont demandé à bénéficier des anciens horaires car les contrats signés l'ont été sur cette base et l'équilibre économique de l'opération aurait pu être mise en péril. Malgré tout, certains chantiers, pas tous, se sont engagés à ne pas travailler le samedi, et à bénéficier, ainsi, des horaires de la semaine des anciens arrêtés ministériels.

Cela a été un travail laborieux et je remercie les différentes entités avec lesquelles nous avons

travaillé : les représentants de syndicats des promoteurs, la Chambre Patronale du Bâtiment, l'Ordre des architectes et mon Département bien-sûr. Maintenant que nous avons publié ces arrêtés ministériels, le travail n'est pas terminé, nous allons prendre à bras le corps cette nouvelle réglementation pour que les effets bénéfiques de ces nouveaux horaires, de ces nouvelles contraintes, soient ressentis positivement dans toute la Principauté de Monaco. Nous allons renforcer, améliorer tous les contrôles, c'est important, pour essayer de répondre aux plaintes des riverains. Nous allons améliorer l'information aux riverains en imposant d'abord aux maîtres d'œuvre des informations régulières sur le chantier, avec des réunions avec les riverains. Nous travaillons aussi avec la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique, dont Monsieur GENTA, pour identifier des outils numériques qui nous aideront aussi à améliorer l'information. Nous allons également durcir les règles des chantiers publics et être vraiment très vigilants quant aux dérogations accordées. Elles ne seront accordées, c'est prévu dans les arrêtés ministériels, que dans des cas très précis et très réglementés. Cet arrêté ministériel, on va le laisser évoluer, on va le laisser vivre, s'adapter à la Principauté et aux différents chantiers en cours et, s'il le faut, on reviendra d'ici six mois pour le transformer, le modifier, l'adapter et voir les améliorations que nous pourrions y apporter. Tous les services concernés du Département de l'Équipement seront vigilants.

M. le Président.- Merci.

Monsieur ROSE puis Madame AMORATTI-BLANC.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais prendre la parole pour répondre à mon estimé collègue Jean-Louis GRINDA dont j'ai vu le travail pendant des années, il y a cinq, six ans, pendant les années vraiment un petit peu noires du Conseil National, où il a été effectivement une parole de minorité tout à fait salutaire dans un Conseil National qui ne l'écoutait pas.

Maintenant, je tiens à dire que, ici, la majorité du Conseil National a pris en main le problème. Nous n'en sommes pas évidemment déjà à la solution miracle, mais depuis quelques mois que nous sommes là, et non depuis six ans, nous avons déjà réussi à obtenir de Madame GRAMAGLIA de renforcer les contrôles, donc, si je reprends ce que vous venez de dire, et d'obliger à informer, identifier des nouveaux outils

d'information, de nouvelles manières d'informer, de durcir les règles des chantiers publics, d'accorder des exemptions uniquement dans des cas précis et argumentés. Tout cela, je dirais, pour avoir un petit peu connu le travail de Monsieur GRINDA en amont, c'est tout ce dont il pouvait rêver, c'est-à-dire tout ce dont les Monégasques rêvent. C'est-à-dire que nous ayons enfin une prise en compte du bruit, des nuisances et un début d'action.

Nous sommes au tout début de cette action, je demande solennellement à Monsieur GRINDA de nous accorder le crédit que nous avons fait bouger les choses. Voyons comment elles vont bouger et voyons, à l'épreuve de cette année 2019, si les propos extrêmement nouveaux pour nous du Conseiller Madame GRAMAGLIA vont être tenus, et nous verrons, au cours de cette année 2019. Toutefois, je peux vous dire, Monsieur GRINDA, que la majorité du Conseil National en a fait, comme le disait mon collègue et ami Fabrice NOTARI, un de ses combats et vraiment une de ses avancées.

Nous sommes donc vraiment très attentifs là-dessus. C'est extrêmement important pour nous. Pourquoi ? Parce que c'est extrêmement important pour les Monégasques, pour Monaco. Nous sommes contents que vous en ayez pris conscience et nous espérons que ces propos iront dans le sens que nous attendons.

Nous vous remercions beaucoup.

M. le Président.- Madame AMORATTI-BLANC nous vous écoutons.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Effectivement, comme vient de l'exposer Monsieur ROSE, je suis tout à fait en phase avec ces arrêtés ministériels et nous vous remercions, Madame GRAMAGLIA, d'avoir procédé à cette publication.

C'est vrai que pendant des années, Jean-Louis GRINDA, vous avez essayé de faire bouger les choses, vous n'y êtes pas arrivé, on a réussi – alors c'est vrai, ce n'est peut-être pas comme vous le vouliez – mais on a quand même fait bouger les lignes, on a eu des avancées concrètes. On peut tout à fait entendre le Conseiller Madame GRAMAGLIA dire qu'il y a des chantiers qui sont en cours, des contrats qui ont été signés avec des sociétés, dont certaines font des efforts. Donc, je pense qu'on ne peut que louer cette avancée, cet esprit d'ouverture et cela va diminuer quand même, je pense, de façon

conséquence, les bruits. Il y aura des sanctions qui n'étaient pas appliquées avant, on espère qu'après certains contrôles, les sociétés éviteront de faire du bruit après certaines heures et respecteront les contrats qu'ils ont signés.

Je pense que tout n'est pas parfait, comme tout le monde l'aurait souhaité avec des horaires très contraints, mais je crois qu'on peut aussi comprendre des chantiers qui sont en cours, qui ont été programmés, que l'on veut pour avoir des logements au plus vite, on ne peut pas tout avoir, le beurre et l'argent du beurre. Je crois qu'il faut aussi savoir, peut-être ne pas se réjouir, mais tout au moins noter quand il y a des avancées qui sont faites et savoir aussi remercier le Gouvernement quand il fait des efforts dans la matière. Nous n'hésiterons pas, de toutes façons, à demander au Gouvernement de modifier ces arrêtés ministériels et de les renforcer autant que de besoin si on estime que c'est nécessaire et je pense qu'on est tous conscients de l'impact des chantiers, le bruit et les nuisances sonores, ont sur l'attractivité de Monaco, pour essayer de faire un maximum pour préserver notre qualité de vie.

Je vous remercie.

M. le Président.- Madame GRAMAGLIA, je vous en prie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* - Je vous remercie Madame AMORATTI-BLANC.

Je voulais ajouter que, outre les arrêtés qui vont entrer en application à partir de janvier 2019, on peut voir dans les rues de Monaco pas mal de palissades vertes, de sarcophages sur les différents chantiers, soit sur des opérations privées d'importance, soit sur les chantiers de voie publique qui causent pas mal de nuisances, et qui sont réalisés principalement par l'Etat. C'est une obligation de recourir à de nouveaux dispositifs pour limiter les nuisances, comme placer dans les camions des sortes de matelas en caoutchouc amortissant le bruit. Enfin, aux côtés de ces nouveaux moyens, il faut souligner la volonté de toute la profession du bâtiment de travailler dans ce sens en sollicitant des réunions régulières avec le Gouvernement. La Commission Innovation BTP a été justement créée pour échanger avec les acteurs de la construction et rechercher les nouvelles technologies existantes en matière de réduction des nuisances sonores. On va se réunir régulièrement, il

y a vraiment cette volonté que je voulais saluer de la part des professionnels du bâtiment.

M. le Président.- Madame AMORATTI-BLANC, puis Monsieur NOTARI a redemandé la parole.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Merci, Madame GRAMAGLIA et je pense que c'est très important, effectivement, de communiquer, et pour ma part, j'ai en effet remarqué, dans la rue, ces nouvelles technologies pour amortir le bruit. Vous nous aviez parlé d'un pourcentage de réduction des nuisances sonores, mais honnêtement, je ne m'en souviens plus, je crois que c'était de l'ordre d'à peu près 30% de réduction, il me semble. Une réduction assez conséquente.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* - Oui, il y avait une réduction assez conséquente et surtout dans les chantiers sur la voie publique qui n'étaient pas du tout inclus dans la réglementation sur les chantiers et qui le sont désormais. C'est vrai que ce sont ces travaux-là qui sont bruyants. Nous voyons apparaître des caissons qui permettent notamment de s'isoler à l'intérieur, par exemple, pour scier. Cet ensemble de petites mesures mises bout à bout vont permettre une amélioration conséquente.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie d'avoir pris conscience de tout cela, Monsieur le Ministre.

On en a parlé la dernière fois, le délégué qui sera en charge du cadre de vie, pour les doléances et les réclamations, s'occupera-t-il également de cette partie-là ou pas du tout ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* - Il y a un délégué pour le cadre de vie qui est chargé de faire l'interface entre les administrés, les résidents de la Principauté de Monaco et le Gouvernement.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Il va y avoir beaucoup de travail pour la qualité de vie. Mais je vous remercie de vous en préoccuper.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je rappelle la création que je vous avais annoncée en décembre, il y a un an et demi, des missions de Madame Elisabeth LANTERI-MINET...

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- C'est peut-être pour cela qu'on a déjà eu ces avancées jusqu'à présent. Je vous remercie quoi qu'il en soit de cette prise de conscience.

M. le Président.- Nous écoutons à nouveau le Président de la Commission Environnement et Qualité de Vie.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Bien-sûr, je confirme tous mes propos de tout à l'heure, je dirais, avec humour, qu'« on était au bord du gouffre », qu'on a fait un grand pas en avant, c'est déjà pas mal.

(Rires).

Mais donc, comme je l'ai dit tout à l'heure, on va voir à l'usage, car c'est une nouveauté, quelque chose qui va changer le paysage monégasque. On va voir à l'usage toutes ces mesures. D'ailleurs, c'est pour cela que je voulais intervenir un peu plus tard, précisément sur ce sujet, sachant que nous avons obtenu deux postes de contrôle en plus donc je vais intervenir sur la ligne de la DPUM.

Nous avons obtenu deux postes en plus et 150 000 euros de budget pour une société qui pourra être là et procéder à des contrôles 24h/24h, ce que ne peuvent pas forcément faire les fonctionnaires, on le comprend bien. Donc, je pense que toutes ces mesures vont dans le bon sens. Cela n'est pas forcément le maximum du résultat qu'on attendait, je l'ai dit tout à l'heure. Il y a des choses qui vont dans le bon sens, nous vous félicitons pour cela, nous vous remercions et bien-sûr, nous serons très attentifs et nous allons regarder l'évolution de ce dossier pour constater que les choses changent.

M. le Président.- Merci.

Monsieur JULIEN a demandé la parole.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, je pense qu'il ne faut vraiment pas boudier son plaisir par rapport aux mesures qui ont été annoncées. De mémoire, dans la Commission Plénière d'Étude lors de laquelle vous aviez expliqué les mesures concernant la lutte contre le bruit qui provenait de la chaussée, je me souviens d'un chiffre, de moins 20db, ce qui est très significatif, ce qui fait toute la différence entre un bruit qui est supportable et un bruit qui est insupportable. Donc, je pense qu'il faut souligner l'efficacité des mesures qui ont été prises. Et il y a un autre effet extrêmement positif, c'est que les sanctions dont il est fait objet dans l'arrêté ministériel sur la lutte contre le bruit auront uniquement des effets dissuasifs sur des comportements qui n'étaient pas admissibles de la part de certaines entités qui menaient les chantiers. Donc, je pense que rien que le fait de connaître ces sanctions cela améliorera, je dirais, mécaniquement, le comportement et un certain laxisme qu'on avait tous pu constater sur certains chantiers.

M. le Président.- Merci.

Deux mots sur ce sujet fondamental qui a été au cœur de la campagne électorale, qui correspond à un vrai besoin, une attente majeure des Monégasques et des résidents de la Principauté.

Je dirais, ce soir – comment lutter contre la dégradation de la qualité de vie et bien sûr, l'améliorer, c'est notre but – que le verre est à moitié plein. Et je me rappelle, encore ce soir avec émotion, ce que m'a dit Jean-Charles REY, l'ancien Président qui m'a formé à la politique : « Tu verras, dans ce Conseil, avec le Gouvernement, c'est compliqué. Tu n'obtiendras pas tout, tout de suite, il faudra t'y faire, j'en ai trente ans d'expérience, crois-moi petit, quand tu pourras faire un pas dans la bonne direction, fais-le, accepte-le. Ne fais pas de l'immobilisme et puis essaie de faire en sorte, avec le temps, que ce pas soit beaucoup plus grand. ». Eh bien, ce sage conseil du regretté Jean-Charles REY, je voulais vous le faire partager ce soir.

Nous sommes élus depuis dix mois, nous avons ce soir la confirmation de deux arrêtés ministériels importants qui paraîtront, dans quelques jours, en janvier, c'est-à-dire dans deux semaines à peine, contre le bruit. Incontestablement, avec les mesures importantes qui sont dans l'arrêté ministériel, avec les engins insonorisés, avec les sarcophages acoustiques etc... l'interdiction des travaux le samedi pour tous les nouveaux chantiers, pour un nombre majoritaire de chantiers en cours, sont des pas importants. Je

dirais que l'ancien Conseil National a beaucoup soulevé ces problèmes dans le dernier mandat, et d'ailleurs Monsieur GRINDA a présidé pendant tout le mandat la Commission de l'Environnement, (elle s'appelait autrement mais avait les mêmes objectifs), mais l'ancien mandat n'a rien obtenu, en tout cas pas d'arrêté ministériel. Donc ce soir, en dix mois, nous, on obtient des choses que d'autres ont essayé d'obtenir pendant des années, sans y parvenir.

Pour autant, je rejoins Monsieur GRINDA sur un point. Les Monégasques, je vais vous dire, nos débats théoriques de ce soir et même les textes ministériels, je ne dirais pas qu'ils s'en moquent, mais je dirais que ce n'est pas là-dessus qu'ils vont observer et juger. C'est d'abord et avant tout sur le terrain. Et donc, bien sûr on aurait préféré, cela aurait été l'idéal, que ces arrêtés s'appliquent immédiatement à tous les chantiers. On a longuement écouté Madame GRAMAGLIA en séance privée, le Ministre d'Etat en Séance Publique aussi, nous expliquer que, selon eux, c'était impossible à appliquer immédiatement. Mais il est vrai que cela aurait été beaucoup plus simple et beaucoup plus facile à expliquer et à comprendre de la part de l'ensemble des résidents, si tout était immédiatement appliqué dès le 1^{er} ou le 2 janvier prochain.

Donc, moi je crois qu'il faut être vigilant, il faut voir sur le terrain. Ce soir, le verre est à moitié plein. Si dans les mois qui viennent, Madame GRAMAGLIA l'a évoqué elle-même, cela n'est pas satisfaisant, que les choses ne se passent pas sur le terrain comme on l'espère, nous tous, dans cette enceinte, nous saurons réagir à nouveau avec fermeté.

Elle a dit aussi qu'elle était prête à faire évoluer ces arrêtés et à les renforcer encore si nécessaire. Le Conseil National sera donc très vigilant aux côtés des Monégasques et des résidents dans les prochains mois, pour voir comment ça se passe concrètement, si oui ou non on sent une vraie différence. Car c'est cela que vont regarder les résidents, ce n'est pas nos débats de ce soir, ni les textes. Ils vont concrètement regarder si les choses vont changer ou pas, dans les mois qui viennent, dans les chantiers de la Principauté. Si ce n'était pas le cas, on le dit clairement et là on sera tous d'accord, on ne manquera pas de le faire savoir, de vous le dire, de vous expliquer pourquoi à notre avis, malgré tout, ce n'est pas encore suffisant et pourquoi alors le pas mérite d'être allongé davantage, dans la direction d'un Monaco à la qualité de vie idéale.

Il faut renforcer les contrôles, on l'a dit, Monsieur le Ministre, Madame le Conseiller-Ministre, il faut

faire davantage. Deux postes de plus et 150 000 euros par an, ce n'est vraiment pas assez. Vous nous avez dit que vous seriez attentifs aussi aux contrôles, car si on veut que ça change, il faut aussi contrôler et sanctionner ceux qui ne respecteront pas la tranquillité à laquelle ont droit les résidents de la Principauté.

On ne manquera pas de faire un point, il faut se donner rendez-vous, objectivement, tous. Donnons-nous rendez-vous dans quelques mois, après un trimestre ou deux d'application. Et s'il faut aller plus loin, Monsieur GRINDA, tous ensemble dans cette enceinte, je ne doute pas en Commission Plénière d'Etude ou en Séance Publique, que tous ensemble nous serons là pour rappeler au Gouvernement ce qui doit encore être amélioré. Mais reconnaissons quand même, et j'en ai terminé, que, ce soir, on fait un pas dans la direction souhaitée par les résidents et les élus des Monégasques.

Monsieur GRINDA, je vous en prie.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas polémiquer davantage, Monsieur le Président. Je vais répondre un peu à mes collègues qui se sont exprimés de façon fort sympathique.

Effectivement, j'ai présidé la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie pendant cinq ans - elle s'appelait comme cela - dont le travail principal, entre autres, était de mettre au point le Code de l'environnement, dans lequel il y a une partie « bruit » très importante, vous en conviendrez, et tous les cas de figure dont nous parlons y sont déjà inclus. Après, vous les appliquez, vous les modifiez, ce que vous faites, Madame le Conseiller-Ministre, et de façon très satisfaisante.

Je n'ai jamais dit que les intentions du Gouvernement étaient mauvaises et je note, comme tout le monde, les grandes améliorations au niveau des chantiers de voirie que vous avez mis en place, qui sont des choses nouvelles, et certainement au bénéfice de tous. Je rejoins le Président, on se rejoint, on fait chacun la moitié du chemin l'un vers l'autre et on l'a déjà fait en commission privée donc on sait très bien ce qu'on allait dire aujourd'hui, puisque vous saviez très bien ce que j'allais dire. On se rejoint en disant que ce qui compte, Monsieur Stéphane VALERI vient de le dire, c'est comment les personnes ressentent les choses.

Quant à la lisibilité de ce projet, là, je pense qu'on a peut-être une divergence d'appréciation, je crois que ce ne sera pas très bien compris par les résidents et les Monégasques, mais ce n'est que mon avis et après tout, si j'ai tort, je le reconnaitrai bien volontiers. Mais vous pourrez difficilement expliquer à quelqu'un qui, dans son quartier, à 20 mètres, a un chantier qui travaille et à 50 mètres derrière, un autre qui ne travaille pas. Il y aura une nuisance de toute façon.

J'aurais préféré qu'on prenne des solutions plus drastiques, Madame, vous nous avez expliqué que ce n'est pas si simple, il ne suffisait pas d'appuyer que sur un bouton, la machine ne s'arrête pas comme ça, et vous avez certainement raison. Mais le rôle de l'élu que je suis, et que j'ai été depuis cinq ans, qui s'est emparé de ces sujets, je crois, avec au moins un certain enthousiasme, on va dire...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Ténacité.

M. Jean-Louis GRINDA.- Ténacité, enthousiasme car c'est vrai, je crois que c'est très important. Je n'ai pas été suivi – Guillaume ROSE l'a dit avec esprit tout à l'heure – par les majorités successives, mais ce n'est pas une surprise, ce soir non plus, je ne suis pas suivi.

J'avais envie de me faire plaindre, un peu, à la télévision.

M. le Président.- Bien. Pour ma part, je vous dis, en politique, la seule chose qui compte ce sont les résultats. Le premier résultat est là. Cinq ans de mandat précédent, aucun arrêté ministériel contre le bruit et contre les travaux les week-ends. Dix mois de ce nouveau mandat, deux arrêtés ministériels au premier janvier prochain. Observons, regardons, je suis d'accord, ce n'est pas parfait, il faudra que le Gouvernement fasse sans doute plus. On le lui rappellera et, dans quelques mois, on reparlera de tout cela avec, effectivement, la réaction de terrain des Monégasques et des résidents.

Je vous propose de mettre aux voix ce chapitre et cet important sujet de l'amélioration de la qualité de vie.

Y a-t-il des avis contraires ? Un avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 75 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. José BADIA, Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mmes Michèle DITTLLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, Mlle Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX, Pierre VAN KLAVEREN et Stéphane VALERI votent pour ; M. Jean-Louis GRINDA vote contre).

M. le Secrétaire Général.-

CH.78 -DIRECTION AMENAGEMENT URBAIN	
378.010 : FRAIS DE PERSONNEL	8 803 100
378.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	162 900
378.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	657 600
378.050 : ENTRETIEN & AMELIORATION	6 522 600
378.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	1 675 000
TOTAL DU CHAPITRE	
CH.78 -DIRECTION AMENAGEMENT URBAIN	17 821 200

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Oui, Monsieur GRINDA a la parole.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, Madame GRAMAGLIA, très brièvement, c'est une vieille histoire entre nous, la signalétique des ascenseurs, vous vous souvenez ? J'en parle à peu près aussi depuis six ans, cela fait à peu près cinq ans que vous me répondez que vous vous en occupez et que cela va se faire. Pour mes collègues, ils sont très bien signalés, mais de façon plate sur les immeubles, ce qui fait que les personnes, quand elles ne sont pas devant, ne les voient pas. Je demande donc qu'on ait une signalétique dans l'autre sens. Personnellement, je n'en fais pas l'enjeu de mon mandat, je vous rassure tout de suite.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* On a commencé à modifier les signalétiques.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je n'ai pas bien entendu, c'est dommage.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* J'ai dit que nous avons commencé à modifier certaines signalétiques, mais nous devons continuer, vous avez entièrement raison.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je suis dans la théorie du verre à moitié plein là, c'est bien.

M. le Président.- C'est le pas dans la bonne direction de Jean-Charles REY !

(M. Jean-Louis GRINDA parle hors micro, inaudible).

Monsieur JULIEN.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

Puisqu'on en est aux signalétiques, il avait été évoqué par Madame DITLOT une problématique de signalétique au niveau de la gare et les services de Madame GRAMAGLIA ont dit qu'ils travaillaient dessus pour améliorer la compréhension des usagers sur la direction qu'allaient prendre les trains ou la possibilité de se repérer d'une manière plus aisée.

M. le Président.- Madame GRAMAGLIA est d'accord avec vous.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Il y a eu une enquête qui a été menée en septembre 2018 pour les déplacements et les informations, et il y a une note de 8,3 sur 10 en matière de signalisation qui a été rendue sur la signalétique de la gare par les usagers. Cependant, on a fait des progrès par rapport à juillet et il y a tout un diagnostic qui est en cours en collaboration avec le chef de gare, pour l'améliorer et des modifications vont être encore faites, d'autant

qu'on profite de toute la nouvelle galerie qui a été inaugurée le 13 décembre, qui permet, aux sorties de la gare, de traverser directement sous la chaussée, dans le but d'améliorer la fluidité de la circulation. Une nouvelle signalisation est en place et dans le cadre de cette nouvelle signalisation, on en profite pour encore un petit peu améliorer toute la signalisation de la gare.

M. le Président.- Merci, Madame GRAMAGLIA.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 78 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.85 -SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION	
385.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 336 000
385.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	179 000
385.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	258 000
385.050 : ENTRETIEN & AMELIORATION	17 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.85 -SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION	1 790 000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.86 -SERVICE DES PARKINGS PUBLICS	
CF ANNEXE P48	
TOTAL DU CHAPITRE CH.86 -SERVICE DES PARKINGS PUBLICS	21 206 000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 86 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.87 -AVIATION CIVILE	
387.010 : FRAIS DE PERSONNEL	922 000
387.020 : FRAIS ETUDES & FORMATION	22 000
387.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	11 700
387.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	989 200
387.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	712 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.87 -AVIATION CIVILE	2 656 900

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 87 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.88 -SERVICE DE MAINTENANCE DES BATIMENTS PUBLICS	
388.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 998 400
388.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	27 400
388.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	42 200
388.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	30 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.88 -SERVICE DE MAINTENANCE DES BATIMENTS PUBLICS	2 098 000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 88 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.89 - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT	
389.010 : FRAIS DE PERSONNEL	975 400
389.020 : FRAIS ETUDES & FORMATION	128 500
389.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	83 400
389.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	224 400
389.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	204 500
TOTAL DU CHAPITRE CH.89 - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT	1 616 200

M. le Président.- Monsieur BADIA demande la parole.

M. José BADIA.- Merci, Monsieur le Président.

Quelques mots sur la création d'un indice de la qualité de vie. Vous le savez, c'est un engagement que Primo! a pris à l'égard des Monégasques mais aussi des résidents de la Principauté.

Madame GRAMAGLIA nous a expliqué assez longuement l'état de sa réflexion. Nous savons, ainsi, qu'un bureau d'étude spécialisé a été choisi pour aider le Gouvernement dans cette démarche et nul ici ne doute de la capacité de cet organisme de mener à bien cette mission ainsi que de sa qualité à la faire. Mais, Monaco est une ville-Etat, avec des contraintes tout à fait spécifiques, et le Conseil National se sent d'autant plus concerné qu'il est souvent sollicité, qu'il reçoit des doléances et également des suggestions.

Je voudrais donc, Madame le Conseiller de Gouvernement-Ministre, vous dire tout l'intérêt que le Conseil National porte à ces travaux. La Haute Assemblée souhaite bien-sûr y être étroitement associée, mais elle se propose aussi, autant que faire se peut, à vous y aider en y participant.

M. le Président.- Merci, Monsieur BADIA.

Madame GRAMAGLIA prend note.

Y a-t-il d'autres interventions sur la Direction de l'Environnement ?

Monsieur JULIEN.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

Je m'associe aux propos de mon collègue José BADIA. Il avait aussi été évoqué dans les séances privées l'intérêt d'avoir l'indice de qualité de vie par quartier, car on estimait que cela pouvait être un

outil permettant un petit peu de planifier le degré de sensibilité à ouvrir des chantiers dans différents quartiers pour être un outil d'aide à la décision. Je vous encourage, là aussi, à tenir compte de cette remarque.

M. le Président.- Merci.

Monsieur GRINDA demande la parole.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais parler d'environnement, pour changer, pour aborder le problème qui m'est cher. Je voudrais rappeler les engagements du Souverain dans le cadre de la réduction des gaz à effet de serre, moins 50% en 2030, neutralité de carbone en 2050. Ce sont les engagements qui ont été pris par le Chef de l'Etat lors de la COP21, où j'ai d'ailleurs eu l'honneur de l'accompagner au titre du Conseil National et cela restera l'un des très grands souvenirs de ma vie.

Je répète, moins 50% en 2030, neutralité carbone en 2050. Pour rappel, et vous le dites très bien, le Gouvernement le rappelle à chaque fois, les gaz à effet de serre en Principauté, c'est 30% pour la circulation, 30% pour le cadre bâti et 30% pour le traitement des déchets. Alors, j'aimerais bien que vous m'expliquiez ce soir comment, en n'excluant pas l'incinération, vous allez pouvoir respecter, être dans les clous de cette feuille de route donnée par le Chef de l'Etat.

Merci.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipe-ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Par le tri des déchets, puisque dans l'incinération, ceux qui créaient le plus de gaz à effet de serre, ce sont les déchets plastiques. D'abord, nous avons éliminé progressivement de la Principauté de Monaco l'utilisation des sacs plastiques à usage unique, puis ceux pour emballer les fruits et légumes. A partir de 2019, nous serons les premiers à également interdire l'usage des pailles en plastique et en 2020 tous les couverts en plastique. La disparition du plastique, qui ne sera plus incinéré implique qu'une grosse partie des gaz à effet de serre sera éliminée.

Ensuite, un tri des déchets de plus en plus important puisque je vous ai également explicité que je voulais réduire le nombre de tonnages incinérés en Principauté de Monaco. Actuellement, il y a 45 000 tonnes par an de déchets qui sont incinérés, nous voulons nous limiter à 30 000 tonnes, et ce

en incluant les déchets qui normalement devraient croître avec la création de l'extension en mer et l'augmentation de la population.

Nous n'excluons pas l'incinération mais nous n'excluons pas non plus toutes les autres technologies, comme nous nous y étions engagés. Il y aura donc peut-être d'autres technologies plus innovantes qui pourront correspondre à l'usage de la Principauté.

M. Jean-Louis GRINDA.- On est bien d'accord sur tous les chiffres pour préciser, devant tous nos collègues, que 45 000 tonnes, c'est la quantité que l'on brûle aujourd'hui, ce que l'on incinère en Principauté, avec 15 000 tonnes qui viennent de la CARF et qui ne viendront plus. Donc, l'objectif des 30 000 n'est pas un objectif, c'est une réalité qui s'impose à nous, cela est clair, avec un nouveau quartier comme vous l'avez dit.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipe-ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Si on suit la courbe, normalement la quantité de déchets, si j'enlève ceux de la CARF, ne devrait pas rester à 30 000, mais être bien au-dessus. Notre objectif est, grâce au tri, de ne pas dépasser ces 30 000 tonnes.

M. Jean-Louis GRINDA.- Ecoutez, je comprends très bien...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipe-ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Peut-être arriver à faire mieux.

M. Jean-Louis GRINDA.- Oui, ça c'est un objectif, c'est sûr qu'il faut chercher à faire mieux que cela, c'est certain. Je comprends bien vos explications, on se reverra quand vous parlerez du cahier des charges, puisque nous l'aurons dans un certain temps, vous l'avez annoncé pour dans quelques mois, voire un an, je ne me souviens plus exactement, nous verrons bien ce que vous allez proposer. Je ne vois pas, en continuant avec comme objectif de 30 000 tonnes à incinérer, pour peu que l'incinération soit la solution retenue, je vais dans votre sens, comment pourrait-on respecter les engagements du Chef de l'Etat pris lors de la COP21. Je ne vois pas, mais bon, j'ai sans doute tort.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Les déchets, c'est 30% Monsieur. Je vous rappelle qu'il y a la mobilité, le bâtiment également.

M. Jean-Louis GRINDA.- Tout à fait. Le bâtiment, toutes les nouvelles réglementations et tout ce que vous faites pour les nouveaux bâtiments mais aussi tout le travail qu'il va falloir faire sur les anciens bâtiments également. La fin du chauffage au fioul par exemple, tout cela vous l'avez programmé. Pouvez-vous me rappeler la date ? C'est intéressant.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* 2022.

M. Jean-Louis GRINDA.- 2022.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Et pas plus tard que ce matin, nous avons une réunion avec la Mission pour la Transition Énergétique et le syndicat du Château Périgord. Cet immeuble devrait passer sur la boucle thalassothermique que nous sommes en train de créer.

Vous savez qu'il y a deux boucles thalassothermiques qui sont créées en Principauté de Monaco, une à la Condamine et une qui va englober tout le secteur du Larvotto. À partir de cette boucle qui traverse le Boulevard Princesse Grace, et longer toute cette voie, une deuxième boucle partira de celle-ci pour remonter le vallon de La Rousse et permettre le raccordement du Château Périgord et d'autres immeubles, puisque le même syndicat a notamment le Vallespir. Tous ces immeubles devraient être raccordés d'ici 2022 à la boucle thalassothermique. Je rappelle que la nouvelle réglementation énergétique comporte, notamment, l'obligation de ne plus avoir de fioul en 2022.

En matière de mobilité, je ne vais peut-être pas revenir à 23 heures sur tous ces sujets, mais beaucoup de choses ont été faites en faveur d'une mobilité douce, comme les subventions en faveur des véhicules écologiques, nous travaillons sur un ensemble de mesures. Avec l'aide de toute la communauté monégasque nous atteindrons les objectifs très ambitieux que le Souverain nous a fixés en matière de réduction des gaz à effet de serre.

M. le Président.- On a eu un long débat l'autre soir, je n'y reviens pas. Vous avez été nombreux à intervenir sur l'avenir de ce qu'il est convenu d'appeler désormais l'usine de valorisation des déchets et non plus l'usine d'incinération. On est tous d'accord ici pour dire qu'il faut que l'appel d'offres permette d'éliminer l'incinération dans la mesure des possibilités technologiques, pour dire que tout doit être mis en œuvre, tous les moyens techniques et financiers, pour que la prochaine unité de valorisation des déchets soit ce qui se fait de mieux en Europe et dans le monde pour la qualité de l'air et pour la qualité de vie en Principauté. C'est un débat qui est renvoyé à quelques années, vous nous avez expliqué Madame GRAMAGLIA, que l'appel d'offres, ce n'est pas pour tout de suite et la réalisation encore moins, de mémoire c'est 2023 ou 2024.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* L'appel d'offres n'est pas pour tout de suite et la principale raison, c'est qu'il faut travailler un petit peu plus sur le socle et la boîte qui va contenir cette future usine de valorisation des déchets. Je vous rappelle que le projet est complètement différent de celui qui avait été envisagé à l'origine. Ce ne sera pas sur l'usine actuelle et c'est plutôt une bonne nouvelle car cela permet à l'usine actuelle de poursuivre son activité pendant que l'on crée cette nouvelle usine de valorisation des déchets. Dans un deuxième temps, cela avait été imaginé sur un immeuble existant de la Principauté, cela ne sera pas non plus le cas et pour l'heure, nous travaillons sur l'implantation de cette usine sur l'îlot Charles III, sur lequel nous avons bien avancé. Une présentation technique un peu détaillée vous a été faite, mais il faut affiner ce socle avant de lancer l'appel d'offres. C'est la raison pour laquelle nous prenons du retard dans le lancement de l'appel d'offres. Nous voulons être fin prêts sur l'ensemble du socle qui est très compliqué car il y a une implication sur tout le schéma de circulation et sur les autres immeubles industriels, de bureau, et le Centre de Distribution Urbaine qui sont à l'intérieur de cet îlot.

M. le Président.- Merci.

Autre sujet consensuel entre nous tous, limiter au maximum le volume des déchets à traiter. Il y a des villes comme San Francisco qui sont des modèles dans ce domaine, qui sont quasiment à 0 déchet traité. Cela a pris du temps, ils ont commencé,

il y a 20 ou 30 ans, à suivre cette politique, mais l'avenir c'est aussi ça, le recyclage et la limitation au maximum du volume de déchets à traiter.

Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 89 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.90 -DIR. AFFAIRES MARITIMES	
390.010 : FRAIS DE PERSONNEL	622 700
390.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	23 000
390.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	142 000
390.050 : ENTRETIEN AMELIORATION LOCAUX	250 000
390.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	1 500
TOTAL DU CHAPITRE CH.90 -DIR. AFFAIRES MARITIMES	1 039 200

M. le Président.- Monsieur NOTARI souhaite intervenir.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je profite de cette ligne pour vous redemander l'étude sur les fonds marins et les ancrages des bateaux lors des grandes manifestations, c'est-à-dire Yacht Show, Grand Prix et autres, où les bateaux en grand nombre mouillent dans la baie de Monaco.

On a aussi constaté des irrégularités au niveau de la circulation au droit de la réserve marine puisqu'il y a des bateaux qui ont tendance à couper pendant les festivités, le périmètre propre. Il y aura une surveillance aussi, pendant ces événements, à apporter qui sera un peu plus importante.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une question sur les navires de croisière, cela vient d'être instauré. Est-ce qu'on a déjà quelques idées sur les résultats ou est-ce que c'est prématuré ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller

de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- C'est prématuré.

Je ne manquerai pas de vous faire un rapport dans quelques mois là-dessus.

M. le Président.- Merci.

Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 90 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.93 -DIR. DE LA PROSPECTIVE, L'URBANISME ET DE LA MOBILITE	
393.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 824 700
393.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	68 900
393.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	2 500
TOTAL DU CHAPITRE CH.93 -DIR. DE LA PROSPECTIVE, L'URBANISME ET DE LA MOBILITE	1 896 100

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 93 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

G) SERVICES JUDICIAIRES	
CH.95 -DIRECTION	
395.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 447 600
395.020 : FRAIS ETUDES & FORMATION	256 000
395.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	708 000
395.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	5 300
TOTAL DU CHAPITRE CH.95 -DIRECTION	2 416 900

M. le Président.- Monsieur BREZZO a la parole.

M. Thomas BREZZO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je ne voudrais pas développer de nouveaux symptômes d'un syndrome portant mon nom. Je ne reviens donc pas sur les difficultés rencontrées dans le cadre de la diffusion du droit en Principauté et notamment par l'intermédiaire des Codes papier ou du site internet LégiMonaco, j'avais évoqué ce point lors de la séance du 5 décembre dans le cadre du vote de la loi relative au renforcement de la protection des personnes contre la diffamation et l'injure. Vous nous avez affirmé, l'autre soir, avoir pris la mesure de ce problème, c'est une excellente chose. A ce sujet, je voudrais davantage rappeler le travail que nous avons entamé dans le cadre d'un groupe restreint sur la publication des décisions de justice. Nous avons, en effet, convenu d'adopter une méthode de travail commune au Gouvernement et au Conseil National pour faire suite au projet de loi qui aurait dû être voté il y a tout juste un an et qui avait été retiré par le Gouvernement. Ce travail est en cours, nous commençons à entrevoir une vision commune au Gouvernement et au Conseil National sur cette problématique et nous devons encore rencontrer certains professionnels du droit, mais nous avons bon espoir d'être en mesure de nous accorder sur un projet de texte dans le courant du prochain semestre.

Je tenais simplement à le souligner et à saluer une nouvelle fois le travail effectué par les juristes de nos deux institutions.

M. le Ministre d'Etat.- Merci Maître. Je vous confirme que nous travaillons bien ensemble.

M. le Président.- Merci.

Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 95 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.96 -COURS ET TRIBUNAUX	
396.010 : FRAIS DE PERSONNEL	5 086 100
396.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 394 100
TOTAL DU CHAPITRE CH.96 -COURS ET TRIBUNAUX	7 480 200

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 93 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.97 -MAISON D'ARRET	
397.010 : FRAIS DE PERSONNEL	2 340 000
397.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	55 000
397.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	456 500
397.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	339 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.97 -MAISON D'ARRET	3 190 500

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 97 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

SECT.4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1.2.3.	
CH.1 -CHARGES SOCIALES	
401.130 : CHARGES SOCIALES - TITULAIRES	88 616 900
401.230 : CHARGES SOCIALES - NON TIT.	22 472 300
401.231 : CAISSE PREVOYANCE RETR. AVOCATS	295 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.1 -CHARGES SOCIALES	111 384 200

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.2 -PRESTATIONS & FOURNITURE	
402.265 : TRANSP.& DEMENAG.FONCTION	40 000
402.317 : REPARATIONS CIVILES	150 000
402.330 : PREST. SERVICES TELEPHONIQUES	5 500 000
402.3311 : NETTOYAGE LOCAUX: PRESTATIONS	3 041 000
402.334 : EAU, GAZ, ELECTR.,CLIMAT.B.D.	3 766 000
402.336 : CHAUFFAGE DES IMM.DOM.PUBL.	200 000
402.337 : LOGEMENTS DE FONCTION	5 017 000
402.338 : LOCATION DE LOCAUX USAGE ADM.	3 947 500
402.3391 : ASSURANCE IMMEUBLES	2 183 000
402.3392 : ASSURANCE VEHICULES, BATEAUX	547 000
402.371 : HABILLEMENT DU PERSONNEL ADM.	18 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.2 -PRESTATIONS & FOURNITURE	24 409 500

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.3 -MOBILIER ET MATERIEL	
403.352 : MOBILIER DES SERVICES ADM.	420 000
403.353 : MOBILIER DES ETS D'ENSEIGN.	420 000
403.3541 : ENTRET.& MANUTENT.MAT. EDUCAT.	95 000
403.3542 : ENTRET.& MANUTENT.MAT. ADMINIST	145 000
403.355 : MOBILIER DES AMBASSADES	156 400
403.356 : MOBILIER DES EGLISES	141 800
403.360 : RES RADIO NUMERIQUE CARDELINA	255 000
403.368 : MATERIEL INFO. SERVICES ADM.	5 000 000
403.3681 : MATERIEL INFO.ETS ENSEIGNEMENT	872 500
403.369 : ENTRETIEN MAT.INFORMATIQUE	10 000
403.370 : LOCATION PHOTOCOP. SERV. ADMI.	350 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.3 -MOBILIER ET MATERIEL	7 865 700

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.4 -TRAVAUX	
404.381 : PETITS TRAVAUX & ENTRETIEN	5 750 000
404.383 : REPAR.& ENTRET.AMBASSADES	293 500
TOTAL DU CHAPITRE CH.4 -TRAVAUX	6 043 500

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.5 -TRAITEMENTS-PRESTATIONS	
405.115 : TRAITT TIT PERSONNEL SERVICE	145 000
405.215 : TRAITT NONTIT PERSONNEL SERVIC	1 005 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.5 -TRAITEMENTS-PRESTATIONS	1 150 000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.6 -DOMAINE IMMOBILIER	
CF ANNEXE P47	
TOTAL DU CHAPITRE CH.6 -DOMAINE IMMOBILIER	39 931 000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.7 -DOMAINE FINANCIER	
CF ANNEXE P56	
TOTAL DU CHAPITRE CH.7 -DOMAINE FINANCIER	330 600

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

SECT.5 - SERVICES PUBLICS	
CH.1 -ASSAINISSEMENT	
501.4321 : NETTOIEMENT DE LA VILLE	10 400 000
501.4322 : COLLECTE ET INCINERATION	18 232 300
501.4323 : ASSAINISSEMENT COLLECTE PNEUMA	150 000
501.436 : ENTRETIEN STATION D'EPURATION	900 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.1 -ASSAINISSEMENT	29 682 300

M. le Président.- Nous écoutons Madame AMORATTI-BLANC. C'est sur ce chapitre ?

Mme AMORATTI-BLANC.- C'est sur le chapitre 4.

M. le Président.- Là, nous sommes au chapitre 1 « Assainissement ».

Mme AMORATTI-BLANC.- J'ai levé la main trop tôt.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.2 -ECLAIRAGE PUBLIC	
502.434 : CONSOMMATION	1 300 000
502.435 : ENTRETIEN DES INSTALLATIONS	2 082 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.2 -ECLAIRAGE PUBLIC	3 382 000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.3 -EAUX	
503.436 : CONSOMMATION	1 400 000
503.437 : ENTRETIEN DES INSTALLATIONS	240 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.3 -EAUX	1 640 000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.4 -TRANSPORTS PUBLICS	
504.438 : CIE AUTOBUS MC-MINORAT.RECETTE	8 661 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.4 -TRANSPORTS PUBLICS	8 661 000

M. le Président.- Nous écoutons Madame AMORATTI-BLANC.

Mme AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Je reviens sur cette ligne car je vois 8 M€ de subventions qui sont octroyés pour les transports de la Compagnie des Autobus. C'était juste pour avoir un débat, pour savoir si on doit en faire un service public car il me semble remarquer, depuis les années où je siége, que les subventions augmentent de façon assez conséquentes pour arriver jusqu'à 8,6 millions. Est-ce qu'il ne serait pas possible de proposer un service de bus gratuit ? Cela se fait dans de nombreuses villes européennes, au Luxembourg par exemple, des villes comme Dunkerque, Toulouse qui ont proposé la gratuité des bus. Cela pourrait pousser les usagers à ne plus utiliser leur voiture, mais à utiliser les transports en commun. Ils se sont aperçus que justement, il y avait une importante diminution de l'utilisation des voitures. Cela supprime la billetterie et les contrôles. Pourrait-on, un jour, avoir une réflexion sur la gratuité des bus ? Également, de le faire passer en service public au vu des subventions qui sont allouées.

M. le Ministre d'Etat.- On a été très sensibilisé à ces questions, Madame AMORATTI-BLANC. Didier GAMERDINGER m'a rappelé qu'il avait obtenu la gratuité totale pour les personnes âgées. On est en train de réfléchir à une gratuité totale pour les jeunes. On n'est pas loin de ce que vous souhaitez. Et c'est vrai qu'il y a un certain nombre d'avantages, un inconvénient certain aussi, qui est le coût pas encore totalement estimé sur les finances publiques, car il est vrai que cela créera un appel d'air, les personnes pourraient prendre le bus plutôt que leur voiture ou d'autres moyens de locomotion. Il n'est pas impossible que d'autres personnes viendraient aussi en Principauté pour prendre le bus. En tous les cas, on y regarde de très près, cela fait partie de ces réflexions que l'on a commencées à avoir il y a quelques jours sur la mobilité. La mobilité, c'est un problème très large et vous avez raison, le transport en autobus en fait certainement partie, donc votre point est bien noté.

Mme AMORATTI-BLANC.- Dans toutes les villes qui l'on pratiqué, ils se sont aperçus que les usagers délaissaient la voiture. Ils se disent « c'est gratuit, je vais faire un essai ». Cela permet d'augmenter les rotations des bus et automatiquement, les gens le prennent de plus en plus facilement. Je ne pense pas que cela fera venir plus de personnes car on est quand même limité en termes d'accueil. En revanche, les touristes eux, continueraient à le payer. Je pense que cela servirait plutôt aux usagers, aux

personnes qui travaillent, qui se rendent d'un endroit à un autre, et prendre le bus sans se poser la question d'avoir sa carte ou pas et peut-être regarder quelles sont les recettes générées par la billetterie et de voir s'il y a un réel intérêt à continuer à faire payer les trajets en bus.

M. le Président.- Avant d'écouter notre collègue Daniel BOERI, je souhaite dire que pendant très longtemps, j'ai été assez hostile à imaginer la gratuité des transports publics. Et puis, j'ai observé des études sur les villes d'Europe qui avaient mis en place la gratuité. Je ne suis pas un expert, mais j'ai lu des articles, il semble quand même que cette gratuité ait abouti à plus de passagers dans les bus, moins de voitures dans les villes. Donc, si on poursuit l'idée d'une ville où l'on développe la mobilité douce par tous les moyens possibles, si on veut lutter contre le trafic automobile – personnellement, j'ai changé d'avis – par l'expérience de ces villes qui ont déjà quelques années de recul par rapport à nous. En France il n'y en a pas encore beaucoup, mais il y a quelques villes importantes qui ont commencé, Limoges par exemple. Il y en a beaucoup d'autres, comme toujours dans les pays du nord qui sont souvent en avance au niveau de l'organisation sociale, je pense à la Scandinavie. Honnêtement, Monaco est la ville-Etat du Prince Souverain, qui se bat dans le monde entier et qui est un modèle en matière de lutte contre la pollution et de défense de l'environnement. Monsieur le Ministre d'Etat, regardons de près les expériences qui ont été établies à l'étranger. Je répète, je ne suis pas un expert, et il faut bien sûr s'entourer des avis de personnes compétentes. Si c'est quelques millions d'euros par an à investir, ça vaut largement le coup et pourquoi pas franchir le pas. Le Conseil National est très ouvert à vos réflexions et à vos études sur cette question.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Juste une précision, le bus est gratuit, pas pour les personnes âgées, mais à partir de 60 ans.

(Rires).

Mme AMORATTI-BLANC.- Ce qui en font des personnes âgées quand même.

M. le Président.- Monsieur le Doyen, vous souhaitiez intervenir.

M. Daniel BOERI.- Vous me coupez, Madame, mes effets ! Je me demandais pourquoi c'était gratuit pour moi.

Effectivement, c'est une bonne idée, mais je crois qu'elle doit être couplée, même s'il y a des progrès, avec l'amélioration de la fréquence des bus. Car, si on attend le bus mais qu'on l'attend trop longtemps, il y a une amélioration sensible. Il y a encore beaucoup de progrès à faire, il faudrait que le bus devienne notre métro.

M. le Ministre d'Etat.- C'est pour cela que ça demande des études approfondies. L'idée est vraiment intéressante et on va la creuser, mais cela demande un certain ordre de travail et de réflexion et Madame GRAMAGLIA, qui tient beaucoup au TCSP, peut-être que ce sera l'autre élément de gratuité absolue, le TCSP, je vous l'annonce ce soir, sera gratuit.

(Rires).

M. le Président.- La question, est « quand est-ce qu'on va pouvoir profiter du Transport Collectif en Site Propre ? », car une gratuité d'un projet qui n'est pas encore là, ce n'est pas vraiment engageant !

M. le Ministre d'Etat.- En tous les cas, on va regarder.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci.

Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

Nathalie AMORATTI-BLANC,

MM. José BADIA, Pierre BARDY,

Mmes Corinne BERTANI,

Brigitte BOCCONE-PAGES,

MM. Daniel BOERI,

Thomas BREZZO,

Mme Michèle DITLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
MM. Jean-Louis GRINDA,
Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT,
Christophe ROBINO, Balthazar SEYDOUX,
Pierre VAN KLAVEREN et Stéphane VALERI
voient pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.5 - COMMUNICATIONS	
505.431 : DIFFUSION METEO MARINE	240 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.5 - COMMUNICATIONS	240 000

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

SECT.6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES	
I-COUVERTURE DEFICITS BUDGET. COMMUNE ET ETABL. PUBLICS	
CH.1 - BUDGET COMMUNAL	
601.101 : DOT. GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	44 548 300
601.1012 : SUBVENTION SPECIALE COMMUNE	6 236 200
TOTAL DU CHAPITRE CH.1 - BUDGET COMMUNAL	50 784 500

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.2 -DOMAINE SOCIAL	
602.1011 : C.H.P.G. (CF ANNEXE P58)	7 045 000
602.1013 : RESIDENCE DU CAP FLEURI (CF ANNEXE P61)	2 899 200
602.102 : ECOLE D'INFIRMIERES	721 300
602.103 : DEFICIT DU C.T.S.	1 602 400
602.104 : OFF. PROTEC. SOC. (CF ANNEXE P63)	30 264 900
602.105 : A QIETUDINE (CF ANNEXE P65)	788 300
602.106 : CENTRE RAINIER III (CF ANNEXE P67)	3 049 800
602.108 : SERV.MEDIC.D'URG.& REANIMATION	427 900
TOTAL DU CHAPITRE CH.2 -DOMAINE SOCIAL	46 798 800

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, vous avez la parole.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Je la prendrai donc deux fois, car j'ai deux interventions si vous me le permettez.

La première, sur le CHPG.

La subvention d'équilibre du CHPG connaît depuis 3 ans une augmentation : 4,9 millions à la clôture des comptes de 2017, 6 millions au Budget Primitif 2018, proposition d'une subvention d'un peu plus 7 millions pour le Budget Primitif 2019. C'est le prix qu'il nous faut payer pour maintenir au CHPG des prestations tant sur le plan hôtelier que sur celui des soins, à un niveau bien supérieur aux établissements des pays voisins.

Je l'ai déjà dit, la santé n'a, pour moi, pas de prix, que ce soit pour nos compatriotes, les résidents de la Principauté mais aussi ceux des communes limitrophes, un hôpital public n'a pas forcément vocation à faire des bénéficiaires. Si l'on doit tout faire pour contenir le déficit, notamment en prévision du passage à la tarification à l'acte, si l'on doit tout faire pour limiter les conséquences du retard du chantier du nouvel hôpital, si l'on doit rechercher des sources de financement alternatives, pour autant nous ne pouvons pas et ne devons pas faire d'économie sur la santé.

J'en profite une nouvelle fois pour saluer le dévouement des personnels soignant du CHPG et pour nous féliciter à nouveau de l'attribution de la prime majorée de fin d'année selon des modalités

équivalentes à celles des fonctionnaires et agents de l'Etat.

Je vous remercie.

M. le Président.- Nous avons un deuxième Docteur dans cette enceinte qui demande la parole, Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Je crois, Monsieur le Président, que le Docteur ROBINO avait une deuxième intervention.

M. le Président.- Oui, mais si c'est sur le CHPG, on vous écoute.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, dans sa question numéro 44 portant sur l'hôpital, la Commission des Finances demandait au Gouvernement si les investissements étaient bien en adéquation avec les besoins du bassin de recrutement des patients ayant servi de base à l'élaboration du programme technique détaillé pour le nouveau CHPG. Je rappelle, pour ceux qui suivent ces débats, que ce bassin de recrutement a été défini comme s'étendant de Villefranche à la frontière italienne. Et la Commission exprimait également ses préoccupations quant aux mesures que prévoit le Gouvernement pour prioriser l'accès au CHPG des résidents de ce bassin.

Ces questions, et encore plus les réponses que le Gouvernement allait leur apporter, ne pouvaient pas manquer de susciter de ma part l'intérêt plus vif. En effet, j'ai toujours exprimé les doutes qui sont les miens au sujet de la possibilité de définir, a priori, le bassin de recrutement d'un établissement hospitalier et d'en déduire ensuite le dimensionnement de ce dernier. Tout particulièrement quand la raison initiale de la démarche est de contenir dans des proportions tolérables le déficit que devait engendrer la mise en place de la tarification à l'activité. Je rappellerai également que ce mode de rétribution des établissements de santé devait, lors du choix prévalant de ce bassin de recrutement, être mis en place en Principauté, ce qui n'est en fait pas encore le cas à ce jour.

Les doutes que j'exprimais se fondaient, en outre, sur deux points :

- le premier est que la Convention franco-monégasque de sécurité sociale prévoit un libre

accès, en hospitalisation, aux assurés sociaux français résidents de manière permanente dans l'ensemble du département des Alpes-Maritimes.

- le second point concerne les critères qui, pour les hospitalisations, pourraient permettre d'exclure, tant conventionnellement qu'humainement, les patients du 06 ne résidant pas dans le bassin de recrutement défini unilatéralement par le Gouvernement monégasque. Et l'expérience de plus de 30 années d'exercice hospitalier au sein du CHPG ne me permet toujours pas de concevoir cette éventualité.

Dans leur question, les élus de la majorité souhaitent, dans l'immédiat, être plus particulièrement renseignés sur les mesures prévues par le Gouvernement pour prioriser l'accès au CHPG des résidents de Monaco et des communes limitrophes.

Je retrouve bien là, à l'échelle près, mes interrogations restées à ce jour sans réponse, puisque nous parlons cette fois du Monaco *intramuros* et des communes de ceinture.

Monsieur le Conseiller, les deux éléments de réponse qui nous sont apportés laissent persister mes interrogations :

- l'un, parce qu'il prône, certes pour des raisons conjoncturelles, l'antithèse de ce qui est annoncé, je cite : « il importe que le CHPG veille à accroître sa patientèle au-delà de son bassin naturel immédiat. ».
- l'autre, parce qu'il représente une déclaration d'intention beaucoup plus que l'exposé d'une méthode, je cite : « il demeure entendu cependant que le CHPG priorise son bassin naturel de population, notamment les patients résidant en Principauté dans les communes limitrophes. ».

Pourriez-vous, Monsieur le Conseiller, m'éclairer plus avant sur ces points ?

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT. Nous écoutons Monsieur GAMERDINGER.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* - Cher Docteur, la question est complexe. Je vais essayer d'y répondre simplement.

Le bassin de patientèle de notre établissement s'étend, et vous l'avez dit, de la frontière italienne à Beaulieu à peu près, c'est-à-dire 70 000,

100 000 personnes. Il est légitime de dimensionner une infrastructure hospitalière compte-tenu du besoin à desservir. Sinon, cela signifie que nous sommes hors contexte, hors sol, hors toute rationalité. Donc, il est tout à fait cohérent, au moment de dimensionner le nouveau CHPG, de déterminer quelle est la patientèle à laquelle il va s'adresser. C'est tout à fait raisonnable je trouve.

Au-delà de cela, la Principauté est aussi un Etat Souverain. Cela peut expliquer que dans certains domaines, pour certaines disciplines, il y ait le souhait de développer une activité qu'on ne retrouvera pas forcément pour un bassin de population de 100 000 personnes. Prenez la radiothérapie par exemple, c'est un service extrêmement efficace, ambitieux, en pointe, qui est emblématique de ce que je viens de dire. C'est avec ces deux éléments qui sont à la fois complémentaires et un peu contradictoires que nous devons raisonner, réfléchir et faire en sorte que l'établissement réponde au mieux aux différents impératifs. Une fois que nous avons indiqué que la carte sanitaire que nous desservirons concerne un bassin de population de 100 000 personnes, d'un autre côté, il faut aussi considérer que notre hôpital - et c'est normal - doit être tourné essentiellement vers les résidents de la Principauté de Monaco, les compatriotes et les personnes qui résident dans les communes voisines.

Je sais bien que tout ceci peut paraître un peu antithétique, mais c'est par cette agrégation de différents éléments que nous arrivons à faire de cet établissement ce qu'il est, c'est-à-dire un phare qui rayonne dans l'Est de la région et qui permet de répondre aux besoins à la fois de nos résidents, mais au-delà, des personnes qui nous sont voisines et que nous avons plaisir à accueillir au CHPG.

M. le Président.- Monsieur RIT, je vous en prie.

M. Jacques RIT.- Je vous remercie pour cette réponse, Monsieur le Conseiller. J'ajouterai par contre un certain nombre de réflexions.

Tout d'abord, vous parliez de ce que j'ai dit au sujet du bassin, accordez-moi une chose, ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est le Gouvernement puisque, précisément, j'ai dit le contraire. C'est-à-dire le fait qu'il était difficile, voire impossible, de définir a priori un bassin. Cela n'engage que moi bien sûr.

Le deuxième point : je suis personnellement entièrement d'accord avec tout ce que vous avez dit. Le seul problème, c'est que vous ne m'apportez pas

le moyen du tri, c'est-à-dire, comment expliquer à un patient que l'on suit en soins externes – je rappelle que les soins externes sont ouverts à l'ensemble des résidents français – à qui on explique qu'un jour, il va falloir s'orienter vers un traitement qui nécessite une hospitalisation. Là, est-ce que l'on doit se saisir de sa carte d'identité ? Je schématise, voire je caricature, mais se saisir de sa carte d'identité, se dire « c'est Villefranche, ça va, voilà une date d'hospitalisation », « c'est Nice, désolé mon cher, je vais vous adresser à un confrère ». En pratique, vous avouerez que c'est une situation qui est intenable pour un soignant.

J'ai donc interrogé l'administration de l'hôpital sur ce sujet, on a eu des débats. Je crois que la solution est difficile à trouver, pour en tout cas quelque chose que vous pourriez mettre clés en main pour les soignants. Et je vous rappelle que je rapprocherais de cela quelque chose qui a existé et qui existe peut-être encore partiellement, c'est ce que j'ai qualifié, et Dieu sait que j'ai la plus grande admiration pour Monsieur Michel HAMON, responsable des finances de l'hôpital, ce que j'appelle « le paradoxe selon Saint Hamon », puisque ce paradoxe consistait à expliquer que, « chers médecins hospitaliers, essayez de garder le moins longtemps possible un patient naturellement dans un cadre sécuritaire et sans altérer la qualité des soins qui lui sont destinés, par contre essayez quand même de ne pas travailler contre votre établissement et gardez-le suffisamment longtemps car je vous rappelle que nous sommes encore en prix de journée ». Ce raisonnement, et, malgré toutes les explications et la pédagogie dont j'ai fait preuve à l'époque de mon service, a amené plusieurs de mes collaborateurs à la dépression, je vous l'assure.

Merci.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* - Je ne répondrai pas sur la dépression car je ne suis pas qualifié pour le faire.

Je reviens sur un point. Ce n'est pas contradictoire de dire que le bassin d'attractivité première du CHPG c'est de Beaulieu jusqu'à la frontière italienne, à peu près 100 000 personnes. Ce que nous pouvons dire aussi, c'est que les assurés sociaux du département des Alpes-Maritimes sont admis à bénéficier de soins au CHPG et sont remboursés. Pour répondre à votre question, si un patient vient de Nice, de Saint-Laurent du Var ou d'un peu plus loin, tant qu'il ne sort pas du département 06, il est le bienvenu au CHPG. Il se trouve que la carte sanitaire est ainsi faite, que

ce patient aura peut-être plus tendance à aller vers un établissement de soins de Nice, plus proche de lui que de venir en Principauté de Monaco. Mais s'il doit venir chez nous, il n'y a aucun souci, il est admis et remboursé.

Ce qu'il faut aussi savoir, c'est qu'en dehors du département 06, les patients assurés sociaux des régimes français peuvent être admis aux soins à l'hôpital Princesse Grace, à condition que ce soit, soit en urgence, soit qu'il y ait eu l'accord du médecin conseil de la caisse primaire d'assurance maladie du département concerné.

Donc, si vous voulez, c'est l'ensemble de ces éléments à la fois juridiques et de proximité géographique qui trouvent à s'exercer. Mais pour répondre à votre question, il ne nous arrive pas de dire à un patient « Madame, Monsieur, nous sommes désolés, nous ne vous prenons pas en compte ». Car le rôle de l'hôpital c'est précisément soigner. Après, que l'on informe le patient sur les difficultés qui peuvent se présenter en matière de remboursement, c'est notre rôle et c'est légitime.

M. le Président.- Monsieur ROBINO, souhaite reprendre la parole.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis d'accord sur une partie de vos propos, Monsieur GAMERDINGER. Effectivement, il y a un bassin de recrutement naturel et le format, la taille de l'hôpital a été conçue pour répondre aux besoins de ce bassin. Il est donc à mon sens tout à fait légitime qu'à Monaco on priorise les patients provenant de ce bassin de recrutement. Où je vous suis un peu moins, c'est quand vous dites, il faut développer certaines activités. Je ne voulais pas prendre d'exemple, mais vous citez la radiothérapie. La radiothérapie, c'est l'oncologie et effectivement, des patients qui vont venir en ambulatoire au CHPG pour bénéficier des soins en radiothérapie et qui sont habituellement suivis ailleurs et qui vont, par facilité d'accès, venir à Monaco puisqu'on sait que les structures de la région niçoise sont saturées, une fois qu'ils ont été dans ce service en ambulatoire, s'ils justifient d'une hospitalisation, on va avoir du mal à leur dire non, on ne vous prend pas. Car ils ont créé une attache avec l'établissement. Or, ces patients-là n'ont pas été *stricto sensu* comptabilisés lorsqu'a été fait le programme capacitaire de l'hôpital, puisqu'ils vont peut-être venir de très loin.

Je crois que là, il y a un risque de glissement qui fait que si on sature les capacités d'accueil du centre hospitalier, on sera peut-être contraint par rapport à notre obligation de prise en charge des patients réellement locaux ou des communes limitrophes, puisque dans la convention franco-monégasque notre territoire premier, c'est quand même la Principauté et les communes limitrophes. Là-dessus, il faut faire attention lorsqu'on fait des choix stratégiques, à ne pas aller trop loin car, sinon, fort de notre succès, on pourrait être débordé et cela serait préjudiciable car cela va provoquer un mécontentement des usagers résidents de la Principauté et on ne le souhaite pas.

M. le Président.- Monsieur GAMERDINGER.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Je crois qu'il ne faut pas faire peur, il ne faut pas agiter le spectre du risque d'afflux massif de patients dans des services qui ne pourraient pas les accueillir. Au contraire, nous savons qu'avec la baisse des durées moyennes de séjour, dont on a parlé abondamment ici, il faut que l'hôpital soit en capacité d'augmenter le recrutement. C'est précisément ce à quoi nous tendons et c'est très bien.

J'ajoute que les équipes médicales ont un savoir-faire qui fait qu'elles attirent, et c'est positif, une patientèle. Tout ceci concourt à assurer une activité soutenue au sein de l'établissement. Je pense qu'il faut plus s'en réjouir que de redouter, qu'il vaut mieux gérer une demande qui est en attente de soins plutôt qu'aller chercher très loin des patients car l'hôpital serait déserté.

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Quand je vois le taux d'occupation des services de médecine, je vois mal comment on pourra encore accroître l'arrivée de nouveaux patients.

M. le Président.- Disons que le théorème posé par Jacques RIT est complexe à résoudre. Il l'a fait avec beaucoup d'humour. Mais c'est vrai que ce n'est pas simple et pourtant, il faut qu'on concilie ces deux objectifs qui sont parfois difficiles à concilier dans certains services, où il peut y avoir beaucoup d'afflux et de saturation.

Pour conclure, sur ce point, dans la mesure où nous avons cet accord avec la sécurité sociale française, qui permet à tous les résidents des Alpes-Maritimes de se faire soigner, et rembourser, à l'hôpital de Monaco, même si on peut partager l'idée qu'il faut prioriser les habitants de la zone qui a été choisie, c'est-à-dire de la frontière italienne à Villefranche, environ 130 000 personnes, il est néanmoins complexe de résoudre l'équation difficile qu'a posée, selon le théorème dont je ne répéterai pas le nom, tout à l'heure, Jacques RIT.

Merci de cet échange tout à fait pertinent entre vous trois.

Monsieur ROBINO, un dernier mot et Madame GIBELLI a levé la main.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

C'est sur l'Office de Protection Sociale.

La subvention de l'OPS connaît une augmentation de 6,8% passant à près de 30,3 millions d'euros, traduisant les efforts fait par Monaco pour maintenir l'excellence de son système social. Cette augmentation permet de faire face à la revalorisation de la Prestation d'Autonomie, que ce soit à domicile ou en établissement ainsi que l'augmentation des plafonds d'attribution de ces aides. Elle traduit également l'augmentation de l'Aide Médicale de l'Etat et des aides aux personnes handicapées sous la forme de l'Allocation Adultes Handicapés complétée par la création de l'Allocation Handicap Vieillesse, ces dernières étant indexées sur la valeur du SMIC et revalorisées au 1^{er} janvier.

Je ne peux bien sûr que souscrire à tout cela et cela me conforte dans l'idée que la création du Fonds Dépendance est une nécessité pour sécuriser ces prestations pour l'avenir. Je crois vraiment qu'il faut se pencher sur le développement de ce Fonds.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.

Monsieur GAMERDINGER répond.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.-* Evidemment, je souscris à la déclaration du Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses. Pour ce qui concerne le fonds de dotation vieillissement, il est abondé chaque année. Nous aurons, en votre initiative

prochainement, des échanges fructueux sur le vieillissement, l'accompagnement du vieillissement, la prise en charge des personnes âgées et la prise en charge de la dépendance, soit à domicile, soit en institution et nous serons amenés à débattre de la meilleure utilisation envisageable de ces crédits publics provisionnés précisément pour faire face aux échéances qui sont devant nous dans ce domaine.

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- J'avais prévenu d'intervenir sur le fonds, mais en principe, c'est un chapitre ultérieur.

M. le Président.- Respectons l'ordre budgétaire alors.

On écoute maintenant Madame GIBELLI.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, nous vous avons questionné sur les personnes bénéficiant du statut d'aidant familial. Et vous nous avez répondu qu'aujourd'hui 25 personnes sont concernées par celui-ci. Certes, si ce statut offre une protection particulière aux personnes qui restent auprès de leur proche, attributaire du statut de personne handicapée, pour les accompagner et les soutenir dans leur quotidien, il reste toutefois peu connu de la population.

Je voudrais juste profiter de ces débats pour rappeler que nous encourageons le Gouvernement à développer une communication spécifique à ce sujet.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame GIBELLI.

Monsieur GAMERDINGER.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* - Madame le Conseiller National, je souscris à ce que vous avez indiqué et lors des précédents débats, nous avons abordé la notion de guichet unique. Et je vais tout à fait dans le sens de ce que vous appelez de vos vœux. Nous allons renforcer l'information sur le fait qu'un service de l'Administration est

effectivement en charge d'un premier accueil, d'un premier enseignement des personnes concernées et vos interventions nous font mieux prendre conscience du fait qu'il faudrait certainement, sur une page internet, récapituler l'ensemble des mesures d'aide et d'accompagnement qui sont ouvertes aux Monégasques ou aux résidents, plutôt qu'une brochure papier qu'on lit et qu'on égare. Et donc, nous allons y travailler car c'est la bonne façon sans doute de se mettre beaucoup plus à proximité des personnes qui sont précisément concernées par ces politiques nombreuses et bienveillantes mises en œuvre par l'Etat monégasque.

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Oui, je crois que c'est effectivement une bonne solution car, entre les différentes aides attribuées par la commune, par l'Office de Protection Sociale, par la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales, on finit par s'y perdre, plus trop savoir à qui on doit s'adresser, de quoi on peut bénéficier. Je crois qu'un document informatisé, dématérialisé qui permettrait finalement de connaître toutes les aides qu'offrent la Principauté dans ce domaine social, où les obtenir et quelles démarches faire, c'est vraiment quelque chose de très utile. La loi qui a été votée sur l'Aide Nationale à la Famille et les aides sociales, qui étaient d'une certaine complexité, même en la lisant plusieurs fois, on a parfois du mal à faire l'articulation ne serait-ce que dans les aides qui sont citées dans cette loi. Quand on y rajoute d'autres aides existantes, on finit par s'y perdre. Donc, je souscris tout à fait à cette proposition.

M. le Président.- Merci.

Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. Daniel BOERI,

*Thomas BREZZO, Mme Michèle DITTLT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI, Marine GRISOUL,
MM. Franck LOBONO, Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT,
Christophe ROBINO, Guillaume ROSE,
Balthazar SEYDOUX, Pierre VAN KLAVEREN et
Stéphane VALERI
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.3 - DOMAINE CULTUREL	
603.101 : MUSEE NATIONAL (CF ANNEXE P69)	3 755 900
603.102 : CENT.SCIENTIFIQUE (CF ANNEXE P71)	5 490 500
TOTAL DU CHAPITRE CH.3 -DOMAINE CULTUREL	9 246 400

M. le Président.- Madame GIBELLI a la parole.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais intervenir sur le Centre Scientifique de Monaco.

Après avoir assisté à trois Conseils d'Administration, dont le dernier a eu lieu le 14 décembre, je tiens ce soir à saluer la qualité des travaux de recherche réalisés au sein du Centre Scientifique de Monaco et en particulier les études qui portent sur les récifs coralliens. Ces travaux contribuent également à une large attractivité du Centre Scientifique de Monaco à l'international. Et en octobre dernier, l'ensemble du Conseil National a pu visiter les installations de ce centre.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame GIBELLI pour cet hommage qu'on partage. Nous étions une dizaine d'élus, effectivement, présents pour visiter le centre. Nous avons pu constater la motivation et la qualité des travaux de recherche des équipes du Centre Scientifique.

Nous votons donc avec grand plaisir les crédits que vous destinez au Centre Scientifique de Monaco.

Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté à l'unanimité des présents.

*(Adopté ;
Mmes Karen Aliprendi-de Carvalho,
Nathalie Amoratti-Blanc,
MM. José Badia, Pierre Bardy,
Mmes Corinne Bertani, Brigitte Boccone-Pages,
MM. Daniel Boeri, Thomas Brezzo,
Mme Michèle Dittlot,
M. Jean-Charles Emmerich,
Mmes Béatrice Fresko-Rolfo,
Marie-Noëlle Gibelli,
M. Jean-Louis Grinda,
Mlle Marine Grisoul,
MM. Franck Julien, Franck Lobono,
Marc Mourou, Fabrice Notari, Jacques Rit,
Christophe Robino, Guillaume Rose,
Balthazar Seydoux, Pierre Van Klaveren et
Stéphane Valeri
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

II-INTERVENTIONS	
CH.4 - DOMAINE INTERNATIONAL ET COOPERATION	
SC.4.1 SUBVENTIONS	
604.101 : SUBVENTIONS DIVERSES	20 000
604.102 : O.H.I.	67 500
604.103 : COMMISSION MEDICO-JURIDIQUE	2 000
604.105 : AGENCE INTER.ENERGIE ATOMIQUE	1 435 000
604.106 : ASSOCIA°CONSULS à MONACO:ACHIM	88 000
604.107 : ACCOBAMS SECRET. FONCTIONNEMENT	200 000
604.108 : INSTITUT DROIT ECONOMIQUE MER	98 500
	1 911 000
SC.4.2 POLITIQUES PUBLIQUES	
604.201 : CONTRIB. OBLIG. ORG. INTERN.	3 046 000
604.202 : FONDATION ALBERT II	690 800
604.204 : FONDATION PRINCESSE CHARLENE	500 000
604.217 : CONTRIB.VOLONT.MULTI ET BILAT.	2 306 000
604.218 : PROTOCOLE KYOTO	446 000
604.220 : APD-COOPERATION BILATERALE	9 802 600
604.2201 : APD-COOPERATION MULTILATERALE	2 615 000
604.2202 : APD-ONG MONEGASQUES	863 900
604.2203 : APD-PREV° URGENCE REHABILITAT°	960 000
604.221 : EXPOSITION UNIV. DUBAI 2020	2 000 000
604.227 : PARTICIPATION ITER	500 000

604.228 : CONFERENCES INTERNATIONALES	3 230 000
	26 960 300
TOTAL DU CHAPITRE CH.4 - DOMAINE INTERNATIONAL ET COOPERATION	28 871 300

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.5 - DOMAINE EDUCATIF ET CULTUREL	
SC.5.1 SUBVENTIONS	
605.101 : ORCHESTRE PHILHARMONIQUE MCO	8 651 100
605.1012 : OPERA DE MONTE-CARLO	3 101 000
605.102 : COMMISSION NATIONALE UNESCO	4 000
605.103 : COMITE NATIONAL ARTS PLASTIQ.	14 000
605.104 : C.I.M.	5 800
605.105 : MUSEE OCEANOGRAPHIQUE	8 795 000
605.106 : INSTITUT PALEONTOLOGIE HUMAINE	213 400
605.108 : UNIVERSITE DE NICE	30 000
605.109 : RENCONTRES PHILOSOPHIQUES MCO	600 000
605.110 : JEUNESSE AVENIR	8 500
605.112 : STUDIO DE MONACO	22 400
605.113 : SCOUTS ET GUIDES DE MONACO	72 500
605.115 : COEURS VAILLANTS	57 300
605.116 : JEUNESSE CATHOLIQUE	27 000
605.117 : SUBVENTIONS DIVERSES	888 200
605.122 : COMITE NAT.TRADITIONS MONEGAS.	20 000
605.124 : CIE DE BALLETS DE MONTE-CARLO	9 845 800
605.125 : CENTRE JEUNESSE PSSE STEPHANIE	721 500
605.126 : ASSOC. DES JEUNES MONEGASQUES	95 300
605.128 : ACADEMIE LANGUES DIALECTALES	9 200
605.129 : ASSOC. FOI ACTION RAYONNEMENT	263 700
605.131 : SPECTACLES DU FORT ANTOINE	170 000
605.132 : INSTITUT AUDIOVISUEL MONACO	1 842 900
605.133 : A.P.E.E.M.	9 800
605.137 : PRINTEMPS DES ARTS	1 556 000
605.138 : THEATRE PRINCESSE GRACE	1 271 000
605.139 : GARDEN CLUB	195 500

605.141 : CULTURE - CONTRIBUTIONS	1 620 000
605.142 : DIVERS CONTRIBUTIONS	10 000
605.143 : MEDIARAMA - LE LOGOSCOPE	11 200
605.144 : AIDES DIVERSES CULTES	40 000
605.145 : FONDATION PRINCE PIERRE	563 400
	40 735 500
SC.5.2 POLITIQUES PUBLIQUES	
605.220 : ETABL.D'ENSEIGNEMENT PRIVE	10 824 000
605.230 : VOYAGES ECOLIERS-PROJET JEUNES	149 000
605.234 : PROGRAMME JEUNESSE	23 000
	10 996 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.5 - DOMAINE EDUCATIF ET CULTUREL	51 731 500

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse a la parole, puis j'ai vu se lever les mains de Monsieur BOERI, de Mesdames DITLOT et AMORATTI-BLANC.

Ecoutons Monsieur MOUROU.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite intervenir sur la ligne « Programme Jeunesse », notamment le Pass'Sport Culture qui, actuellement, est pour tous les jeunes de 13 à 21 ans, et propose des activités sportives et culturelles. Nous avons constitué un groupe de travail qui est ouvert à la minorité. On a pu travailler ici, en interne, au Conseil National, pour pouvoir réfléchir sur de nouvelles pistes et de nouvelles réflexions. Cela a abouti sur plusieurs idées qu'on vous a adressées par courrier, notamment l'élargissement de la tranche d'âge, de 11 à 25 ans, et également de nouvelles activités dans le domaine du numérique, ou encore des types de jeux comme *Escape Game* et des sports d'hiver, ainsi que pourvoir l'augmenter à toutes les vacances scolaires.

S'il est possible, je pense début janvier ou février, de pouvoir se réunir avec la Direction de l'Education Nationale et des Sports et la Direction des Affaires Culturelles pour voir un petit peu quel est le nouveau format que l'on pourrait faire prendre à ce Pass'Sport Culture qui est très important et par lequel nous avons eu beaucoup de jeunes et de parents qui nous ont indiqué leur envie de le voir évoluer.

Je vous remercie.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres remarques sur le

Pass'Sport Culture avant que l'on écoute Monsieur le Conseiller ?

Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

C'était juste pour féliciter mon collègue Marc MOUROU, le Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, pour son implication, on y reviendra tout à l'heure un petit peu plus loin dans l'étude de ce budget, pour tout ce qu'il a fait en tant que Président de cette commission et, à ce titre, pour avoir siégé auparavant dans cet hémicycle, je ne peux que le féliciter de sa motivation pour donner plus aux jeunes et leur donner envie de rester à Monaco pendant les vacances et de pouvoir s'occuper de façon tout à fait saine.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci. Nous écoutons Monsieur CELLARIO.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* - Oui, ainsi que je l'avais indiqué précédemment, nous sommes effectivement en train d'examiner ces éléments et notamment l'ouverture de l'âge d'accès à ce Pass'Sport Culture, 11-25 ans, et également, le développement de nouvelles activités. On en reparlera au début de l'année 2019.

M. le Président.- Cela vous convient Monsieur MOUROU ?

M. Marc MOUROU.- Merci beaucoup.

M. le Président.- Nous avons encore deux demandes d'intervention, Madame DITLOT puis Monsieur BOERI.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention porte sur l'article 605.105 : « Musée Océanographique ».

Le Conseil National a constaté le dynamisme du Musée Océanographique, sous l'impulsion de son Directeur et de son équipe, avec notamment l'exposition consacrée aux Princes de Monaco. Pour

l'année 2019, le Gouvernement nous a informés des opérations qui seront financées grâce à la subvention, qui passe d'environ 2 millions d'euros l'an dernier à 4,8 millions d'euros pour l'année 2019, et qui permettra notamment l'achèvement du bassin des tortues, des aménagements intérieurs et l'initiation d'un plan de rénovation énergétique. Nous souhaitons confirmer notre soutien aux actions du Musée Océanographique qui contribue pleinement au rayonnement de la Principauté.

M. le Président.- Tout à fait. Juste une petite remarque sur les chiffres. Je partage totalement votre analyse et votre intervention.

Mais, au Primitif 2018, c'était 5,35 millions d'euros et là, il s'agit de 8,795 millions d'euros. C'est une forte augmentation qui est parfaitement justifiée pour les projets dont vous avez parlé. C'était juste pour qu'on ait les bons chiffres quand on écoute les débats.

S'il n'y a plus d'intervention sur le Musée, nous écoutons Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais essayer, comme il est tard, d'être un peu plus bref.

Deux aspects d'abord.

Avec plus de 5 % du budget des dépenses consacrées à la culture, je crois que beaucoup nous envient. Je dis plus de 5 % pour que Monsieur COLLE ne cherche pas après la virgule. En réalité, c'est 5,75 %. Nous pouvons nous en féliciter tous ensemble car c'est un chemin continu et au fond, la culture, c'est un des éléments de la notoriété, de l'attractivité grâce d'abord à nos Institutions internationales que nous connaissons tous. Je crois vraiment que nous devons être fiers, non seulement pour les présentations qui sont faites à Monaco, mais aussi pour les tournées et la création. C'est un point important.

En revanche, la fréquentation est relativement stable depuis plusieurs années. Je crois que c'est aussi bien que nous ayons inventé des événements complémentaires à ceux qui existent : la Nuit Blanche, Nuit de la Danse. Elles ont été reproduites maintenant pour 2020 et 2021 et pour 2019, on a le concert pour les jeunes, ce qui fait qu'on va vraiment avoir toute une série d'événements qui sont vraiment importants et nouveaux pour le pays.

L'autre aspect, ce sont les associations. Je ne vais pas m'étendre.

Le budget consacré aux associations vit une étrange vie. Il est victime des algorithmes. Je suggère, pour simplifier, que l'on crée à l'instar de la Commission des sports, à l'instar de la Commission pour l'aide aux artistes, une Commission pour travailler sur les subventions données aux associations culturelles sur leurs missions, sur les résultats, sur la perspective. Pourquoi je parle d'algorithme ? Parce que tout d'un coup, on bout de trois ans, il y a un coup de fusil qui tombe et on leur supprime les subventions et au coin de table, on en redonne à d'autres. On peut organiser tout ça avec une commission *ad hoc* qui permettrait effectivement, de faire un peu de rationalité.

Pendant qu'on y est, je voudrais maintenant simplement aussi nous féliciter, pour les associations, en particulier la Tête de Chien et le Fort Massena...

(Sonnerie).

... qui prend son élan. Nous allons avoir au premier trimestre 2019 une présentation de là où on en est. Je voudrais simplement préciser aussi, il faudra prendre des contacts, c'est sûrement fait, avec la Mairie de la Turbie car au fond, c'est un ensemble environnemental que l'on va travailler même si on est plus dans le périmètre du Fort Massena.

Pour conclure, il ne faut pas déshabiller Pierre pour habiller Paul.

Merci.

M. le Président.- Merci. Je ne sais pas si le Conseiller pour l'Intérieur souhaite ajouter un mot ?
Oui, Monsieur CELLARIO.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Je pense que tous les sujets qui viennent d'être soulevés par le Doyen méritent des échanges et on a prévu une réunion de la Commission de la Culture et du Patrimoine dans le courant du premier trimestre 2019. Ce sera l'occasion d'échanger de manière approfondie sur l'ensemble de ces points.

M. le Président.- Merci.

Monsieur GRINDA souhaite intervenir.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je souhaite vous signaler, Monsieur le Président, que je me déporte évidemment.

M. le Président.- Oui, ce chapitre comporte effectivement la subvention de l'Opéra, ce qui explique votre position.

Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Un élu se déporte. Tous les autres approuvent ce chapitre.

Le chapitre 5 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

*Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI,
Brigitte BOCCONE-PAGES,
M. Daniel BOERI,
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
Mlle Marine GRISOU,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT,
Christophe ROBINO, Guillaume ROSE,
Balthazar SEYDOUX, Pierre VAN KLAVEREN et
Stéphane VALERI
votent pour ;
M. Jean-Louis GRINDA
s'abstient).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.6 - DOMAINE SOCIAL ET SANITAIRE	
SC.6.1 SUBVENTIONS	
606.101 : CROIX-ROUGE MONEGASQUE	2 897 700
606.102 : AMICALE DES DONNEURS DE SANG	32 000
606.113 : SOCIETE PROTECTRICE ANIMAUX	71 400
606.114 : SUBVENTIONS DIVERSES	818 700
606.115 : FIGHT AIDS	162 000
606.119 : D'AMOREPSY MONACO	93 200
606.120 : FONDATION FLAVIEN NOUV. ESPOIR	50 000
606.129 : JEUNE J'ECOUTE	450 000
606.137 : AMAPEI - CAPS	1 532 000
	6 107 000
SC.6.2 POLITIQUES PUBLIQUES	
606.203 : PREST.SOCIALES AUX ETUD.MONEG.	200 000
606.204 : GRATIFICATIONS & AIDES SOC.	380 000

606.205 : BOURSES D'ETUDES	4 111 900
606.206 : PREVENTION MEDICO-SOCIALE	674 500
606.207 : AIDE A LA FAMILLE	195 000
606.208 : FONCT.CENTRE MEDICO-PSYCHOLOG.	696 300
606.209 : AIDE TRAVAILLEURS-IND.AUXIL.	1 694 000
606.211 : AMELIORATION HABITAT	100 000
606.212 : MEDECINS - INDTE.COMPENSATOIRE	78 000
606.217 : CTRE DE COORDIN GERONTOLOGIQUE	410 500
606.218 : STRUCTURE D'ACCUEIL SPERANZA	775 100
606.219 : FORMATION PROFESSIONNELLE	460 000
606.221 : CTRE ACC THERAP TPS PARTIEL	629 200
606.222 : AIDE NATIONALE AU LOGEMENT	8 800 000
606.223 : MES. MOBILITE PER.HANDICAPÉES	510 000
606.224 : BONIF.PRETS ACCESSION PROPRIE.	5 000
606.225 : UNITE PSY. & PSYCHO. MEDIC.	905 000
606.226 : INTERETS PRETS ETUDIANTS	10 000
606.227 : FONDS DEPENDANCE	2 000 000
606.228 : AIDE A L'INSTALLATION PROFESS.	720 000
606.229 : AIDE A L'INSTALLATION ARTISTES	70 000
606.238 : AMAPEI - FOYER VIE HANDICAPES	693 900
606.242 : ALLOC.DIFFERENTIELLE DE LOYER	2 250 000
606.246 : COLONIES DE VACANCES	50 000
	26 418 400
TOTAL DU CHAPITRE	32 525 400
CH.6 - DOMAINE SOCIAL ET SANITAIRE	

M. le Président.- Messieurs LOBOBO et MOUROU.

M. Franck LOBOBO.- Merci, Monsieur le Président.

Un mot sur l'Aide Nationale au Logement (ANL) qui représente 8 800 000 euros. Rappelons que cette aide doit répondre aujourd'hui et s'adapter à une situation de pénurie de logements domaniaux avant tout et elle n'est là que pour cela finalement. On doit, là aussi, remercier le Gouvernement d'avoir entendu le Conseil National sur plusieurs points. Cela a été dans le cadre des échanges qu'on a eus précédemment, dans les mois passés, puisque effectivement les plafonds de l'ANL ont été sensiblement revus.

M. le Président.- Ils le seront au 1^{er} janvier.

M. Franck LOBOBO.- Ils le seront au 1^{er} janvier 2019, tout à fait. Cela prendra effet le 1^{er} janvier avec, par exemple, sur les deux pièces, un passage de 3 500 euros à 4 500 euros, ce qui est relativement conséquent. Une prise en charge des frais d'avance par l'Etat car c'est un frein malheureusement pour les jeunes Monégasques, notamment, et puis le prêt à taux 0 % pour les trois mois de dépôt de garantie, la fameuse caution qui représentait un gros montant.

Tous ces efforts sont importants, mais il y a un point dans le règlement actuel de l'ANL, dans l'article 7, qui prévoit deux éléments : un, que l'effort locatif ne doit pas excéder 35 %, je crois que c'est raisonnable de prévoir cela et cela évite le surendettement, c'est plutôt une bonne chose, le reste à vivre doit rester relativement important, ceci est une chose. En revanche, il y a dans cet article 7 également, un taux maximum de l'aide qui est aujourd'hui plafonné à 60 %. Et si on applique ce taux, je prends un exemple : une personne qui gagne 3 000 euros par mois, ce qui est un salaire moyen, sensiblement autour de ce que le vivier aujourd'hui rémunère à peu près ces jeunes en Bac +5, qui va chercher un appartement, un deux pièces autour des 4 000 euros, si on applique aujourd'hui, malgré l'augmentation du plafond de l'ANL, le règlement de celui-ci, il ne pourra pas se loger. Pourtant il a été raisonnable, il a choisi un appartement à 4 000 euros, qui n'est pas très cher aujourd'hui pour un deux pièces en Principauté, il ne pourra pas se loger. Si on passe ce taux à 75 %, un effort de 15 % supplémentaires, il va pouvoir se loger.

Je mène à votre réflexion, ce soir, ce point-là au regard de l'examen un petit peu plus en détails de tout le règlement de l'ANL, et on s'aperçoit qu'il faudrait essayer de bouger un peu ce taux pour permettre réellement l'efficacité de la mesure.

Je vous remercie.

M. le Président.- Votre remarque est pertinente. On y réfléchira. Monsieur le Conseiller, c'est peut-être difficile sur le siège, pour vous.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.-* Oui, mais cela va dans le sens des réflexions que j'évoquais il y a un petit moment sur les arrêtés ministériels que nous pouvons toiletter, dans l'attente, entre les deux commissions qui se tiendront au courant de l'année 2019. Et vous aviez déjà évoqué, lors de la réunion du mois de septembre ce point et je pense que c'est

bien qu'on y revienne, en effet, à partir du mois de janvier.

M. Franck LOBOVO.- On essayera de faire cela le plus rapidement possible.

Merci.

M. le Président.- Nous passons, à présent à Monsieur MOUROU.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

Je profite pour parler de la ligne des bourses d'études concernant cette augmentation de l'enveloppe budgétaire de près de 50 % pour tous les étudiants. C'est vraiment, je pense, une avancée pour tous les jeunes et tous ceux qui font des études supérieures. Cela concerne évidemment toutes les bourses, que ce soient les allocations forfaitaires, les bourses dites variables et celles pour les très grandes écoles. Il y avait eu un travail énorme qui avait été fait lors de la précédente mandature par mes collègues et amis Christophe ROBINO, Nathalie AMORATTI-BLANC et Bernard PASQUIER, pour avoir au minimum 25 % des frais réels, ça va passer à 40 %. Pour tous les types de bourses, seront appliqués de nouveaux critères, notamment vis-à-vis de la cherté, avec des villes très chères, le logement étudiant, c'est-à-dire si les étudiants sont en appartement individuel, en internat ou bien encore en cité universitaire et puis les frais de scolarité. Je pense que c'est donc un vrai coup de pouce pour tous les jeunes.

Je voulais remercier le Gouvernement pour cet octroi, lequel pourra, être revalorisé constamment, au fur et à mesure, et face au coût de la vie, aux frais de scolarité des jeunes, dans les prochaines années. Mais en tous cas, c'est une vraie avancée pour les jeunes.

Merci.

M. le Président.- Merci. Vous êtes plusieurs à lever la main. Madame AMORATTI-BLANC l'avait levée d'abord, ensuite je vois se lever les mains de Messieurs ROBINO et BARDY.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Je remercie Monsieur MOUROU, c'est vrai que nous avons initié cette revalorisation des bourses.

Je crois que Marc MOUROU, en tant que Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, est allé beaucoup plus loin grâce à son travail et son implication. Il n'a rien lâché, il a montré qu'on pouvait évoluer en ce sens et on est arrivé à cette augmentation qui est très notable. Je pense, et j'espère, que les jeunes Monégasques pourront se former dans des écoles qui ne leur étaient pas accessibles auparavant. Ceci est la première partie de mon intervention.

Je reviens sur un de mes sujets phare qui concerne aussi l'éducation et la jeunesse. Ce sont les addictions. En séance privée, nous avons évoqué ce sujet et le renforcement de contrôle des établissements de nuit et des sanctions à l'encontre de ceux qui servent de l'alcool aux mineurs. Est-ce que vous pouvez, Monsieur le Conseiller, me donner des informations sur les contrôles qui sont réalisés par la Sûreté Publique ? Le nombre d'interventions, le tarif des sanctions ? Ces sanctions sont-elles réellement appliquées ? Cela conduit-il à la fermeture des établissements ? Que faites-vous pour ceux qui ne respectent pas ?

Je sais que dans d'autres pays, aux Etats-Unis, en Islande, il y a eu des avancées majeures sur ce sujet, qui ont permis de réduire de façon conséquente les consommations d'alcool et de drogues chez les jeunes.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO va vous répondre.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Pour ce qui est des contrôles de la Sûreté Publique, les agents passent régulièrement, c'est-à-dire toutes les nuits dans les établissements. Lorsqu'il y a détection de mineurs, il y a une procédure qui est diligentée auprès de la justice et la procédure suit son cours par rapport à la sanction judiciaire. Là, c'est un élément qui ensuite nous échappe.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Il y a beaucoup de contrôles ? Il y a une liste ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Il y a des contrôles systématiques toutes les nuits.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- On le voit pour les voitures qui arrivent à l'entrée de Monaco, qui sont souvent arrêtées. Je suppose que vous faites un tableau où vous notez combien d'établissements ont été contrôlés et si, oui ou non, ils ont trouvé des mineurs à qui on avait servi de l'alcool ou pas dedans.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Je répète, les vérifications ont lieu toutes les nuits dans les établissements. Bien évidemment, les contrôles n'ont pas lieu pendant toute la nuit, car ce sont des contrôles où les personnels se déplacent et vont dans l'établissement. Il y a une vérification qui est faite. S'il y a la présence de mineurs, il y a une procédure qui est diligentée auprès du Procureur Général. Ensuite, c'est la chaîne judiciaire qui se met en route.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je suis désolée d'insister, mais on ne peut pas avoir le nombre, s'il y en a, d'établissements qui ont été surpris en train de vendre de l'alcool à des mineurs ? Il doit bien y avoir un récapitulatif de tous les contrôles qui ont été faits ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Ecoutez, de tête, depuis le début de l'année, il y a eu une quinzaine de cas qui ont été détectés et qui sont en cours de traitement.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je pense que, comme pour les nuisances sonores, il faudrait peut-être augmenter le nombre de contrôles.

M. le Président.- Merci, Madame AMORATTI-BLANC.

C'est une réflexion qui n'est pas dénuée de bon sens, effectivement.

Monsieur ROBINO avait demandé la parole.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Comme l'a dit Marc MOUROU, j'ai occupé les fonctions de Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse sur les deux dernières années du précédent mandat. Effectivement, nous avons essayé de faire évoluer un certain nombre de dispositions. Malheureusement, le manque de

soutien, à l'époque, n'a pas permis de faire changer les lignes, mais je voudrais saluer le travail effectué par Marc MOUROU, avec le soutien de notre Président, puisque en l'espace d'une dizaine de mois, ils ont pu avancer sur des sujets sur lesquels nous nous sommes battus pendant presque deux ans. Tout cela montre l'importance d'avoir une majorité forte et un Président derrière lequel cette majorité est unie, avec un Président jeune et dynamique à la tête de la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.

Vous êtes trois à vouloir prendre la parole : Monsieur BARDY tout d'abord puis Mesdames GIBELLI et GRISOUL.

M. Pierre BARDY.- Merci, Monsieur le Président.

Je m'associe pleinement à ce que vient de dire le Docteur ROBINO, saluer le travail du Président de la Commission de l'Education et de la Jeunesse et également le travail de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports et du Département de l'Intérieur. Je pense que l'augmentation de 50 % des bourses d'études est un travail considérable et les équipes de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports font un véritable travail pour que ce soit impacté directement auprès des bourses et donc auprès des étudiants et des adultes de demain.

Je tiens à saluer le travail de toutes ces personnes.

Merci.

M. le Président.- Merci.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.-* Juste pour remercier Monsieur BARDY pour son intervention. Je m'associe bien évidemment à lui pour féliciter les équipes de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports qui ont travaillé d'arrachepied pour pouvoir sortir un barème qui ait du sens pour traduire l'augmentation du crédit du budget de bourse en une aide réelle, concrète et efficace par rapport aux cas des différents étudiants. Je crois qu'elles ont réalisé un travail remarquable sur les six derniers mois de l'année, il faut le saluer.

Merci à vous.

M. le Président.- Merci. Nous écoutons à présent Madame GRISOUL.

Mlle Marine GRISOUL.- Merci, Monsieur le Président.

Nous nous réjouissons de cette avancée, qui a été obtenue grâce à l'engagement de la majorité Primo!. Tous les étudiants boursiers bénéficieront ainsi, dès cette année, d'une augmentation significative de leur bourse d'étude avec, comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Ministre, au titre des seules allocations forfaitaires, une progression de 35%. Cette mesure améliorera les conditions d'études de nos jeunes, au service de leur réussite. Je vous propose de poursuivre ces efforts après évaluation dans les années à venir.

Merci.

M. le Président.- Merci. C'est à Madame GIBELLI à présent.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est sur les addictions. Je rejoins ma collègue Nathalie AMORATTI-BLANC sur la nécessité de renforcer les contrôles dans les établissements de nuit car le sujet des addictions chez les jeunes est un sujet vraiment sensible.

Il faut savoir que la consommation de substances psychoactives, de tabac et d'alcool est un réel fléau chez nos jeunes et ce, malgré les campagnes de sensibilisation.

Ces comportements à risque doivent faire l'objet d'une politique volontariste de premier rang, qu'il s'agisse de prévention ou d'accompagnement.

Aussi, la majorité du Conseil National demande que les addictions soient placées au rang de Cause Nationale de Santé Publique, et, que le Gouvernement mette davantage de moyens pour lutter contre ce fléau. Il doit réaliser une vaste campagne de sensibilisation.

Le Conseil National souhaite, également, que soit impliqué davantage la communauté médicale et éducative dans la définition d'une politique ambitieuse de prévention, de dépistage et de traitement des comportements addictifs.

Bien sûr, cette politique doit faire l'objet d'une vision transversale, en lien avec la Sûreté Publique et les autorités judiciaires.

Enfin, je profite de cet instant de parole pour saluer le démarrage des travaux, en 2019, de l'Unité pour adolescents au sein du Service de Psychiatrie du CHPG. De même pour le projet de création d'un hôpital de jour pouvant accueillir des enfants en souffrance psychique, âgés, si j'ai bien compris, de 3 à 15 ans. A ce sujet, Monsieur le Conseiller des Affaires Sociales et de la Santé, pouvez-vous nous en dire plus ?

Merci.

M. le Président.- Monsieur GAMERDINGER.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* - Le premier point de ma réponse va porter sur les addictions car vous avez raison de souligner que c'est un sujet qu'il faut prendre à bras le corps. Nous aurions tort de penser que les jeunes de la Principauté de Monaco ne sont pas concernés. Ils le sont et comme les autres. Jusqu'à une époque récente, les éléments questionnaires dont nous disposions permettaient de mettre en lumière le fait que les jeunes de Monaco étaient un petit peu moins touchés par ce phénomène, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Ces phénomènes multiformes, je les rappelle, concernent les faits de consommation d'alcool et de tabac essentiellement chez les plus jeunes et puis de stupéfiants chez ceux qui sont un peu plus âgés.

La réponse est multiforme. La réponse de la puissance publique passe par des messages de prévention dans le domaine médical, des messages d'attention et d'éducation dans le domaine de l'enseignement et des messages de répression portés par la Direction de la Sûreté Publique et par la justice dont c'est le rôle.

Pour donner un aperçu de ce qui se fait en Principauté de Monaco, je peux, en lien avec mon collègue du Département de l'Intérieur, signaler un plan de prévention en santé auprès des jeunes, mis en œuvre par l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, il s'agit de groupes de parole au sein des écoles sur le thème des addictions : alcool, tabac, drogue, jeux, jeux vidéo aussi.

Par ailleurs, un renforcement de la sensibilisation au danger inhérent du tabac par un tabacologue, médecin, au niveau de l'ensemble des classes de CM2 et par le développement de la prévention et de l'information pour les scolaires, des collèges, lycées et lycée technique. On s'adresse donc aux un peu plus âgés.

Une montée en puissance également du psychiatre et du psychologue sur le thème des addictions au sein des établissements scolaires. Nous réalisons également plusieurs conférences annuelles sur le thème des addictions à l'attention des parents d'élèves qui, souvent, se trouvent démunis, sans réponses, surpris, pour ne pas à la fois couper le lien, mais pour avoir les réponses les plus appropriées, alors que je ne suis pas un professionnel du secteur, moi qui suis un parent.

La reconduction par ailleurs et vous l'avez vu, de ce que l'on appelle « le mois sans tabac ». Le Département des Affaires Sociales s'est beaucoup impliqué à l'image de ce qui se fait en France et a diffusé, notamment par internet, des messages invitant et incitant toutes les personnes qui le souhaiteraient à cesser de consommer du tabac pendant le mois de novembre. On se rend compte que ça marche plutôt bien.

La diffusion d'une plaquette sur les addictions, développée par le service de psychiatrie du CHPG pour l'information du plus grand nombre.

Egalement, je peux citer le développement du travail en réseau, avec des structures de soins et de prévention du pays voisin, le réseau d'addictologie des Alpes-Maritimes, un portail public sur les addictions pour les patients, les familles, les professionnels. Vous voyez que nous sommes assez actifs. Nous avons également structuré l'équipe de liaison spécifique en addictologie du CHPG pour proposer une prise en charge aux patients, aider au repérage précoce et former les professionnels, articuler les prises en charge avec le service de psychiatrie et d'addictologie. Il y a encore d'autres éléments, mais je voudrais être bref.

Je reviens un instant sur l'unité pour adolescents dans le service de psychiatrie, ce sont des travaux qui me tiennent à cœur, tout comme vous. Et je remercie à nouveau Madame GRAMAGLIA, qui a accepté de dégager des financements, pour que nous réalisions l'étude nécessaire dès cette année, alors qu'elle était prévue pour 2019, ce qui devrait nous permettre de gagner du temps. J'espère que, l'étude étant réalisée, il sera possible de déterminer quel est le calendrier des travaux et surtout, quels seront les crédits nécessaires de façon à ce que nous puissions toujours, en lien avec le Département de l'Équipement, engager, sans tarder, ces travaux indispensables pour mettre à disposition de nos jeunes des locaux qui leur soient spécialement dédiés dans le service de psychiatrie.

Enfin, un mot sur l'hôpital de jour. C'est une structure dont nous aurions besoin à Monaco car de

très beaux efforts sont faits par le centre Plati et par l'Éducation Nationale. Mais nous sommes parfois confrontés à des difficultés de prise en charge de certains jeunes ou adolescents qui éprouvent un grand mal-être et qu'il nous faut accompagner au plus près. Ce type de structure existe en France, il est bien repéré, c'est ce que l'on appelle un hôpital de jour, le terme me plaît peu, je préfère l'intitulé « unité d'accueil pour enfants et adolescents ». Il s'agit d'une structure spécifique qui conjugue à la fois de la thérapie mais également de l'enseignement, de l'art et du sport. Je vous avais indiqué que le Gouvernement était d'accord pour qu'une structure d'une douzaine de places environ, répondant aux besoins des enfants de la Principauté de Monaco, puisse être mise en œuvre. Pour l'instant, nous explorons la possibilité, dans la mesure où la région a également un besoin identique d'une douzaine de places dans l'Est du Département, au niveau de Cap d'Ail, Roquebrune ou éventuellement Menton. Nous réfléchissons à la possibilité de développer, conjointement, avec la République Française, une structure d'accueil de cette nature qui serait cofinancée et cogérée. Des contacts ont eu lieu, une réunion s'est tenue dernièrement à Nice avec les différentes parties prenantes, les équipes médicales concernées, les services administratifs et le représentant du Département des Alpes-Maritimes de l'Agence Régionale de Santé PACA, Provence Côte d'Azur Corse, de manière à ce que nous puissions calibrer définitivement le besoin. Maintenant, ce qu'il reste à faire, c'est assez délicat, c'est trouver le terrain permettant de construire la structure. Nous sommes en train de rechercher la localisation la plus appropriée.

J'ai déjà, de mon côté, indiqué que je souhaitais que cette localisation ne soit pas trop éloignée de la Principauté de Monaco, parce que autant nous pouvons concevoir un système de prise en charge des enfants et adolescents par une navette de bus, autant je souhaiterais éviter qu'ils aient une demi-heure de route le matin et le soir. Pour moi, dans l'idéal, il faudrait trouver une structure entre 5 et 10 km de la Principauté de Monaco, grand maximum. C'est un projet qui est en cours, qui me tient à cœur, de même qu'à la Direction de l'Action Sanitaire, et nous espérons le mener à bien dans les meilleurs délais possible.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur GAMERDINGER pour cette longue réponse.

C'est le hasard qui fait que nous abordions des sujets aussi importants que la lutte contre les addictions ou l'augmentation de 50 % du budget des bourses d'études, à minuit et quart. Mais l'heure n'empêche pas que ce sont des sujets très importants.

Je voudrais vous dire que je suis très fier que le Gouvernement Princier et le Conseil National aient décidé ensemble cet effort important, je reviens aux bourses. Il sera très apprécié par nos jeunes et leurs familles. C'est un excellent investissement pour l'avenir de Monaco. On en avait déjà parlé, notamment lors de la discussion générale et c'est heureux qu'on n'ait pas simplement abordé à minuit et quart un sujet aussi fondamental pour la jeunesse de ce pays et pour son avenir.

Je pense que nous pouvons, avec enthousiasme, voter ce chapitre.

Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté ;

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

Nathalie AMORATTI-BLANC,

MM. José BADIA, Pierre BARDY,

Mmes Corinne BERTANI,

Brigitte BOCCONE-PAGES,

MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,

Mme Michèle DITTLLOT,

M. Jean-Charles EMMERICH,

Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI,

Mlle Marine GRISOUL,

MM. Jean-Louis GRINDA, Franck JULIEN,

Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,

Jacques RIT, Christophe ROBINO,

Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX,

Pierre VAN KLAVEREN et Stéphane VALERI

votent pour).

Monsieur le Secrétaire Général n'étant pas là, c'est Madame le Chef de Cabinet qui prend le relais pour quelques minutes. Madame COTTA, nous vous écoutons.

Mme le Chef de Cabinet.-

CH.7 - DOMAINE SPORTIF

SC.7.1 SUBVENTIONS

607.101 : CENTRE FORMATION ASM FC	2 119 300
607.103 : COMITE ANTIDOPAGE	215 000
607.105 : YACHT CLUB DE MONACO	1 400 000
607.107 : SUBVENTIONS DIVERSES	618 600
607.108 : TENNIS CLUB	229 000
607.110 : FEDERATION MOTONAUTIQUE	63 000
607.117 : ATP	92 700

4 737 600

SC.7.2 POLITIQUES PUBLIQUES

607.202 : SPORT SCOLAIRE	1 018 500
607.203 : COMITE OLYMPIQUE	2 076 700
607.204 : AIDE AUX SPORTIFS/HAUT NIVEAU	428 000
607.208 : BOURSES SPORTIVES	110 000

3 633 200

**TOTAL DU CHAPITRE
CH.7 - DOMAINE SPORTIF**

8 370 800

M. le Président.- Monsieur MOUROU a la parole, puis Madame ALIPRENDI-DE CARVALHO. Forcément, nos jeunes sont les plus dynamiques après 00h15, c'est logique !

(Rires).

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

On essaye.

C'est pour rebondir sur la Commission des Sports et les subventions. Il y a aussi Christophe ROBINO qui veut le faire.

(Rires).

M. le Président.- Il a présidé tellement longtemps la Commission Jeunesse, qu'il est un peu jeune encore.

M. Marc MOUROU.- Toujours jeune.

(Rires).

Pour rebondir sur la Commission des Sports et les subventions qui sont allouées aux diverses associations sportives. C'est vrai que c'était une de nos demandes il y a quelques semaines maintenant, de revoir le fonctionnement et d'avoir peut-être un

avis un petit peu plus écouté. On a eu l'occasion de participer, il y a quelques jours, à une nouvelle Commission des Sports avec l'annonce d'une nouvelle méthodologie de travail, avec des nouveaux critères qui vont être pris en compte, et puis, surtout, une nouvelle fréquence, beaucoup plus soutenue, avec diverses thématiques qui vont être abordées. Je pense que ça va dans le bon sens pour tous les membres de la Commission des Sports.

Merci, Monsieur CELLARIO, également d'avoir pensé à ce nouveau fonctionnement de la Commission.

Merci.

M. le Président.- Merci. Nous écoutons à présent M. ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- En fait, adepte du travail de nuit, je reste vif même au plus tard ou au plus tôt et je voulais, mais vous m'avez brûlé la politesse, parler du Fonds Dépendance et des modalités de celui-ci. Mais comme c'était au chapitre précédent, je vous en fais grâce et nous en parlerons donc en Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Sociales.

M. le Président.- Tout le monde appréciera, vue l'heure avancée de la nuit. Merci, Monsieur ROBINO. Nous arrivons donc à notre jeune collègue, Mme ALIPRENDI-DE CARVALHO

Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais juste réitérer une demande de la majorité faite lors du Budget Rectificatif, qui est la création d'une patinoire permanente. On avait énoncé l'idée de la faire dans les niveaux inférieurs d'un parking pour limiter les dépenses énergétiques.

Pouvez-vous nous informer si vous avez commencé une réflexion à ce sujet et nous confirmer la prise en compte de cette demande ?

M. le Président.- Le Ministre d'Etat vous répond.

M. le Ministre d'Etat.- La réponse est non.

(Rires).

M. le Président.- Je dirai que c'est dommage car c'est un sujet qui revient depuis de nombreuses années. C'est vrai que la Mairie...

M. le Ministre d'Etat.- Si cela nous fait gagner du temps, la réponse est oui.

(Rires).

On ne va pas commencer à 00h17, un débat sur une patinoire en sous-sol.

(Rires).

M. le Président.- Je vous propose que nous mettions ce sujet à l'ordre du jour d'une Commission Plénière d'Etude du début de l'an prochain.

Mais, sérieusement, la Mairie a répondu de manière partielle à la demande de la jeunesse et de tous les passionnés de patin. Mais cette patinoire a l'inconvénient de n'être que temporaire. C'est une des dernières lacunes d'équipement public en Principauté et il y a beaucoup de résidents qui souhaitent une patinoire toute l'année, donc on en reparlera. On arrête ce soir, je suis bien d'accord avec vous, Monsieur le Ministre d'Etat, mais on y reviendra, c'est sûr, l'année prochaine.

Nous écoutons donc, à présent, Madame DITLOT qui a demandé la parole.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une question comptable, Monsieur le Président. C'est à propos de la ligne 607.105 sur le Yacht Club.

Quand on lit le grand livre rouge du rapport du Gouvernement qui accompagne le livre comptable, on apprend que ces 500 000 euros de plus, qui font passer la subvention à 1,4 million d'euros, correspondent en fait à des inscriptions à des courses de grand renom telles que le Vendée Club ou la route du Rhum.

Ma question est simple : y a-t-il une raison pour avoir intégré cette somme à la subvention alors qu'on pouvait peut-être faire figurer ces 500 000 euros dans cette même section 6, mais au chapitre 8 « Organisation de Manifestations » ?

M. le Ministre d'Etat.- Oui, vous avez raison. On

aurait pu faire l'un ou l'autre.

Mme Michèle DITTLLOT.- C'est pour une lecture plus facile.

M. le Ministre d'Etat.- Vous avez, en tous les cas, déchiffré la lecture. Il n'y a pas de raison particulière. C'était du bateau, donc on a mis cela au Yacht Club, on a une vision de la comptabilité assez simpliste. On aurait pu le faire ailleurs effectivement.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci.

(Plusieurs personnes parlent en même temps, inaudible).

M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.- Le bateau qui participera à ces événements sportifs de haut niveau est engagé sous les couleurs du Yacht Club. D'où l'inscription sur la ligne du Yacht Club.

M. le Ministre d'Etat.- Donc, c'est ma vision des choses qui était simpliste, mais pas la réalité de notre comptabilité.

M. le Président.- Merci beaucoup. Nous allons donc passer aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

III-MANIFESTATIONS	
CH.8 - ORGANISATION MANIFESTAT	
SC.8.1 SUBVENTIONS	
608.103 : FESTIVAL INT.TV / MEDIAX	3 220 000
608.104 : EPREUVES SPORTIVES AUTOMOBIL.	20 830 000
608.112 : FESTIVAL MONDIAL THEATRE AMAT.	8 500
608.116 : EXPLOIT.GRIMALDI FORUM SAM	6 500 000
608.130 : EXPOSITIONS FLORALES	10 000
608.132 : MANIFESTATIONS SPORTIVES	1 102 600
608.134 : MONACO INTER EXPO	600 000
608.137 : EVENEMENT CULT. GRIMALDI FORUM	3 400 000
	35 671 100

SC.8.2 POLITIQUES PUBLIQUES

608.201 : MANIFESTATIONS NATIONALES	1 025 000
608.2012 : CAMPAGNE ELECTORALE	384 000
608.205 : CONGRES - RECEPTIONS	980 000
608.206 : CONGRES - CONTRIBUTIONS	1 423 800
608.207 : MANIFESTATIONS CULTURELLES	536 000
608.213 : ANIMATION	685 000
	5 033 800
TOTAL DU CHAPITRE	40 704 900
CH.8 - ORGANISATION MANIFESTAT	

M. le Président.- Oui, Monsieur MOUROU, très en verve depuis que minuit est dépassé, puis Madame AMORATTI-BLANC.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

Pour vous parler d'un dernier sujet Education et Jeunesse qui est évidemment le premier Mc Summer Concert, qui a vraiment pris forme depuis les dernières semaines avec, la révélation de l'artiste, c'est les jeunes pour les jeunes et par les jeunes. C'était une de nos propositions phares de campagne, donc les jeunes ont pu choisir, c'est l'artiste KUNGS qui est choisi, qui va se produire le 15 juillet 2019 à la Salle des Etoiles.

Pour remercier cette entente, puisque c'est à l'initiative du Conseil National, avec le Gouvernement Princier et la Mairie de Monaco, ça va être, je pense, une très belle célébration pour tous les jeunes et pour tous les Monégasques, résidents et scolarisés de 13-18 ans en priorité.

Belle fête pour tous l'année prochaine !

M. le Président.- Rappelez-nous la date pour tous les jeunes, encore à l'antenne.

M. Marc MOUROU.- Le 15 juillet 2019.

M. le Président.- Notez bien, on se retrouve tous à la Salle des Etoiles.

Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Je trouve que c'est super ce concert pour les jeunes, finalement ça s'est fait. Moi qui œuvre pour que le Moods revienne, je suis tellement contente que Marc

MOUROU ait pu réaliser cette manifestation d'un concert pour les jeunes avec l'aide du Gouvernement. J'espère qu'il aura beaucoup de succès et qu'on pourra le refaire pendant de nombreuses années.

M. le Président.- Merci. Et puis, nous avons encore Monsieur BARDY qui attend son tour.

M. Pierre BARDY.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais réagir sur la ligne 608.103 « Festival Int.TV / Medias ». On note qu'il y a eu une réduction du budget, entre 2018 et 2019, de l'ordre de 22 % entre les deux années. Dans la réponse qui a été apportée par le Gouvernement, cette réduction n'est pas induite par une baisse des effectifs car on a le nombre d'événements qui sont identiques. On sait que ces éléments contribuent notamment au rayonnement de la Principauté. A ce titre, je souhaitais simplement rappeler que l'ensemble des élus et le Conseil National, j'imagine qu'il en va de même pour l'autre côté de la place de la Visitation, tient avec un attachement particulier aux recrutements et à l'insertion des Monégasques dans ces entreprises qui bénéficient de subventions de la part du Gouvernement.

M. le Président.- Nous sommes d'accord, absolument.

Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

IV-INDUSTRIE-COMMERCE-TOURISME	
CH.9 - AIDE INDUSTRIE COMMERCE ET TOURISME	
SC.9.1 SUBVENTIONS	
609.117 : MONACO ECONOMIC BOARD	1 070 000
609.119 : COORDIN. COMMUNES LIMITROPHES	615 000
609.122 : MONACOTECH	658 000
609.123 : MONACO BOOST	500 000
	2 843 000

SC.9.2 POLITIQUES PUBLIQUES

609.201 : AIDE COMMERCE	300 000
609.202 : AIDE INDUSTRIE	2 480 000
609.204 : BONIFICATIONS DE PRETS	70 000
609.208 : ETUDES ECONOMIQUES	1 775 000
609.214 : INTERVENTION ECONOMIQUE	3 384 000
609.218 : EXPLOITATION GARE	2 100 000
609.221 : PARTICIPATION RESEAU TELE	2 950 000
609.223 : COMMUNICATION	3 970 000
	17 029 000

TOTAL DU CHAPITRE	
CH.9 - AIDE INDUSTRIE COMMERCE ET	19 872 000
TOURISME	

M. le Président.- Monsieur BARDY.

M. Pierre BARDY.- Il est 00h23 passé, mais je vais quand même souligner que je suis ravi, comme l'ensemble des élus, de voir cette ligne « Monaco Boost » apparaître et dans l'attente d'une éventuelle réunion d'informations quant aux modalités de fonctionnement du Monaco Boost. Nous restons à l'entière disposition du Gouvernement pour cela.

Je vous en remercie.

M. le Président.- Monsieur MOUROU.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, je me joins à Monsieur BARDY et également pour féliciter Pierre VAN KLAVEREN et Balthazar SEYDOUX qui ont beaucoup travaillé depuis le début pour ce MC Boost et pour tous les entrepreneurs, c'est quelque chose de très important et notamment pour les nouveaux métiers comme le digital, le numérique, le e-commerce dans les prochaines années.

Merci.

M. le Président.- Rappelons qu'il s'agit d'un centre d'affaires domanial, à loyer modéré, pour les Monégasques, car c'est vrai que si, pour nous, cet acronyme est connu, il n'en est pas de même pour tous ceux qui suivent ces débats.

Justement, vous parliez de numérique, nous voyons se lever la main de Monsieur JULIEN, c'est logique.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une tentative pour me faire huer à 00h25 par mes collègues.

La ligne 609.221 « Participation Réseau Télécom », sur les 2,9 millions d'euros, il y a 2,6 millions d'euros sur les fibres optiques et on ne peut qu'être satisfait qu'enfin le déploiement de la fibre optique arrive. Mieux vaut tard que jamais, comme je l'avais dit en début de réunion.

M. le Président.- Merci pour votre concision Monsieur JULIEN.

Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.10 - DEVELOPPEMENT DURABLE	
SC.10.1 SUBVENTIONS	
610.101 : ASSOCIATIONS DEVEL. DURABLE	122 000
	122 000
SC.10.2 POLITIQUES PUBLIQUES	
610.201 : AIDE DEVELOPPEMENT DURABLE	627 500
610.202 : TRANSITION ENERGETIQUE	29 126 000
	29 753 500
TOTAL DU CHAPITRE	29 875 500
CH.10 - DEVELOPPEMENT DURABLE	

M. le Président.-

Je mets aux voix ce chapitre.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

Nous passons aux Comptes Spéciaux du Trésor, à la page 99 du document budgétaire.

Monsieur le Secrétaire Général, nous vous écoutons.

M. le Secrétaire Général.-

ARTICLE COMPTES SPECIAUX DU TRESOR		
80-COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES	DEPENSES	RECETTES
80.00 : EMISSION PIECES DE MONNAIES	1 500 000	3 000 000
TOTAL DU CH 80-COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES	1 500 000	3 000 000

M. le Président.-

Je mets le compte 80 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte 80 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

81-COMPTES DE COMMERCE	DEPENSES	RECETTES
81.06 : CHAINE CABLEE - PARRAINAGE	100 000	100 000
81.20 : DTC-PROMOTION	580 000	590 000
81.25 : DEVELOP.DES APPROVISION.EN EAU	6 347 000	3 800 000
81.45 : EDUC. NAT. MANUELS SCOLAIRES	20 000	20 000
81.70 : LES INSTITUTIONS DE PTE MONACO		5 000
TOTAL DU CH 81-COMPTES DE COMMERCE	7 047 000	4 515 000

M. le Président.-

Je mets le compte 81 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte 81 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

82-COMPTES DE PROD. REGULIER. AFFECTES	DEPENSES	RECETTES
82.01 : DONS - DENJS	200 000	200 000
82.17 : EDUC.NAT.-FORM ETUD. ETRANGERS	50 000	50 000
82.18 : CONTRAT HABIT. CAPITALISATION	5 000 000	8 370 000
82.20 : FISCALITE DE L'EPARGNE	10 000	10 000
82.30 : FONDS VERT NATIONAL	38 685 200	24 040 000
82.31 : FONDS DEPENDANCE	100 000	2 000 000
TOTAL DU CH 82-COMPTES DE PROD. REGULIER. AFFECTES	44 045 200	34 670 000

M. le Président.-

Je mets le compte 82 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 82 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

83-COMPTES D'AVANCES	DEPENSES	RECETTES
83.00 : AVANCES SUR TRAITEMENTS	100 000	100 000
83.10 : AVANCES EXCEPT.SUR TRAITEMENTS	50 000	50 000
83.43 : PRESTATIONS MALADIE MAIRIE	4 500 000	4 500 000
83.61 : AVANCES DIVERSES	750 000	350 000
83.67 : AVANCES AUX ENTREPRISES	300 000	300 000
83.70 : ASSURANCE PROSPECTION FOIRE	360 000	140 000
83.72 : AVANCES CONTRIBUTION CULTURE	300 000	300 000
TOTAL DU CH 83-COMPTES D'AVANCES	6 360 000	5 740 000

M. le Président.- Monsieur ROSE a la parole.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Excusez-moi, c'était une intervention sur le Fonds Vert, la ligne 8230. Désolé, j'étais en train de consulter mes notes, mais Monsieur MOULY va à une vitesse prodigieuse dont tout le monde se félicite, mais du coup, je me suis fait un petit peu avoir.

Le Compte Spécial du Trésor « Fonds Vert National » fait l'objet d'une inscription de 5 millions d'euros pour l'année 2019.

M. le Président.- Non, c'est beaucoup plus Monsieur ROSE, c'est 38 millions.

M. Guillaume ROSE.- Supplémentaires je crois, de 5 millions d'euros.

M. le Président.- Supplémentaires ?

M. Guillaume ROSE.- Des recettes pardon, autant pour moi, j'ai de mauvaises notes, excusez-moi.

La Commission des Finances et de l'Economie Nationale a sollicité le Gouvernement afin de connaître plus en détail quels seront les projets financés par ces crédits. Dans les grandes lignes, évidemment à cette heure-ci.

(Rires).

Nous avons pris connaissance avec intérêt des éléments fournis.

Nous connaissons tous les ambitions très fortes de la Principauté, portées par S.A.S. le Prince Souverain, qui visent la neutralité carbone en 2050, et nous les soutenons. Nous savons que pour réduire les gaz à effet de serre, nous devons agir sur les trois principaux secteurs d'émission : les déchets, la mobilité et les bâtiments.

Sur les déchets, nous saluons les efforts d'ores et déjà déployés par la SMA avec le soutien du Gouvernement : flotte de véhicules pionnière, système de mesures des émissions de CO2 de ces véhicules, simplification des consignes de tri et gratuité des bacs de tri. Mais, il nous faut aller plus loin pour tendre vers l'objectif « zéro déchet ». C'est l'affaire de tous, au quotidien ! De grandes villes comme San Francisco atteignent déjà le taux de 80% de déchets recyclés ! Ce qui est déjà énorme, ce serait bien que Monaco, qui est beaucoup plus facile à nettoyer que San Francisco, parvienne rapidement à ce taux de 80 %.

Sur la mobilité douce, plusieurs de mes collègues sont intervenus la semaine dernière en faveur du développement de la mobilité douce et, en particulier, sur la nécessité de prévoir une subvention pour l'achat de vélos électriques. Celle-ci va entrer en vigueur l'an prochain, ce qui est un motif de satisfaction pour la majorité. Là aussi, il ne faut pas hésiter à développer des mesures incitatives et à mettre en place des modes de transports en commun non polluants.

Sur les bâtiments, enfin, le Gouvernement a lancé une nouvelle réglementation qui impose la réalisation d'audits énergétiques obligatoires à terme ainsi qu'une subvention aux propriétaires pour les aider à financer ces audits. En parallèle du secteur privé, nous incitons donc le Gouvernement à réaliser ces audits sur le parc immobilier de l'Etat et d'investir dans celui-ci, afin d'améliorer la performance environnementale et énergétique des bâtiments publics. Nous sommes ravis de savoir qu'un bâtiment écologique va voir le jour à Monaco le 1^{er} et j'ai cru comprendre par le Conseiller-Ministre, Madame GRAMAGLIA, que ce serait un petit peu l'habitat témoin du futur.

Merci.

M. le Président.- Merci, pour cette importante intervention, malheureusement à une heure un peu trop avancée de nos débats.

M. le Ministre d'Etat.- Nous avons entendu, Monsieur ROSE, que vous souhaiteriez avoir connaissance de la liste des projets qui étaient financés par le Fonds Vert. On ne les a pas de tête, on peut vous faire passer la liste.

Ah, Marie-Pierre l'a, elle a toujours 18 kg de papiers, on a peut-être la liste des projets financés par le Fonds Vert, donc on peut vous la donner ce soir.

M. le Président.- On a déjà voté le compte où figurait le Fonds Vert, c'était le compte 82, je crois qu'on avait voté le compte 83 aussi, Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.- Oui, effectivement, on a voté le 83.

M. le Président.- On passe au compte 84.

M. le Secrétaire Général.-

84-COMPTES DE DEPENSES SUR FRAIS AVANCES DE L'ETAT	DEPENSES	RECETTES
84.10 : AVANCES DOMMAGES	50 330 000	1 700 000
84.20 : DOMAINES - AVANCES	20 000	
84.22 : FONCTION PUBLIQUE A.D.C.	150 000	200 000
84.77 : FRAIS DE POURSUITE	30 000	30 000
TOTAL DU CH 84-COMPTES DE DEPENSES SUR FRAIS AVANCES DE L'ETAT	50 530 000	1 930 000

M. le Président.- Monsieur SEYDOUX a la parole.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Le Compte Spécial du Trésor n° 8410 « Avances dommages » est porté en dépenses à un montant de 50,3 millions d'euros. Au sein de ces dépenses, 26,7 millions d'euros constituent des provisions pour les études et travaux concernant l'immeuble « Les Jardins d'Apolline » et 16 millions sont des provisions pour les mesures financières d'accompagnement en faveur des occupants de cet ensemble domanial. Ce sinistre, qui a impacté un nombre conséquent de foyers monégasques, a démarré il y a plus de 3 ans, et la population n'a pas le sentiment que tous les enseignements ont été tirés de cette catastrophe. Certes, des progrès sont annoncés, mais tout doit être fait pour ne plus jamais revivre ce genre de situation.

Dans votre réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, vous nous avez indiqué, Monsieur le Ministre, que de nouvelles dispositions seront testées par les services de l'Etat sur les prochains appels d'offres : les entreprises soumissionnaires devront justifier et démontrer l'adéquation, dans leurs offres, des moyens humains et matériels mobilisés durant toute la durée du chantier, ainsi que de la sous-traitance.

Il est surprenant que ce type de démarche n'ait pas été appliqué par le passé et que trop souvent les marchés aient été, dans leur grande partie, sous-traités. Vous indiquez également que le Gouvernement interdira la sous-traitance pour plus de la moitié des lots concernés. Cela paraît être une disposition indispensable.

Outre la refonte des critères d'attribution des marchés, sans doute faudrait-il revoir en profondeur les procédures et les outils de suivi des chantiers.

Les élus de la majorité ont pleine confiance dans les services de Madame le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme et dans le nouveau Directeur des Travaux Publics pour mener à bien cette démarche et proposer des améliorations qui nous prémunissent de désordres tels que nous avons connus sur les Jardins d'Apolline et sur l'immeuble l'Hélios.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie Monsieur SEYDOUX. C'est un sujet très important, là aussi malheureusement abordé à une heure tardive.

Madame GRAMAGLIA, quelques mots rapides.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je ne donnerai pas la liste. J'ai la liste de tout ce qui se trouve dans le Fonds Vert, elle est là, mes collègues à côté me prient de ne pas énumérer toute la liste. Je vous enverrai une copie, puisqu'il est 00h32, je le ferai avec plaisir et vous aurez le détail de tout ce qui se trouve dans le Fonds vert.

M. le Président.- C'était pour Monsieur ROSE.

Pour Monsieur SEYDOUX, concernant les leçons qu'on a tirées.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.-* Je crois qu'il n'y avait pas de questions pour Monsieur SEYDOUX car il fait le récapitulatif de tout ce qu'on avait échangé pendant les séances privées. Effectivement, toutes les nouvelles mesures que nous mettons en œuvre sont pour éviter que cela ne se reproduise.

Je vous remercie.

M. le Président.- Parfait, merci beaucoup.

Je mets le compte 84 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

85-COMPTES DE PRETS	DEPENSES	RECETTES
85.00 : PRETS A L'HABITATION	500 000	40 000
85.10 : PRETS HOTELIERS	250 000	18 000
85.20 : PRETS A L'INST. PROFESSIONNELLE	250 000	30 000
85.30 : PRETS IMMOBILIERS	100 000	22 000
85.51 : AIDE A LA FAMILLE MONEGASQUE	250 000	250 000
85.60 : PRETS DIVERS	240 000	18 000
85.70 : AIDE NATIONALE AU LOGEMENT	250 000	250 000
85.71 : ALLOC. DIFFERENTIELLE LOYER	70 000	70 000
85.97 : INTERVENTION ECONOMIQUE	500 000	500 000
TOTAL DU CH 85-COMPTES DE PRETS	2 410 000	1 198 000

M. le Président.- Personne ne demande la parole.

Je mets le compte 85 aux voix.

Y a-t-il des avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Le compte 85 est adopté à l'unanimité des présents.

(Adopté).

Ceci termine l'examen des différents chapitres de ce projet de loi de Budget Primitif.

Je vais à présent lever la séance, en vous rappelant que nous nous retrouverons mercredi 19 décembre, à 18 heures 30, pour les explications de vote des Conseillers Nationaux, avant le vote de la loi de budget.

Je vous remercie toutes et tous, la séance est levée.

—
(La séance est levée à minuit 33).
—



imprimé sur papier recyclé

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

